

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

44 lots

12 768 m³

mercredi 6 décembre 2023 à 14:00

La Bussière (45)

Bois Centre Expertise



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :
Inès de CHASSEVAL
i.dechasseval@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Vous recherchez un [Expert Forestier](#), membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière ([CNEFAF](#)), structure ordinaire de cette Profession

Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière,

8, rue Chardin – 75016 PARIS

Tél. : 01.45.27.64.26 – Télécopie : [01.45.27.65.94](tel:0145276594)

E-mail national : cnefaf@cnefaf.fr

<http://www.cnefaf.fr>



Vous voulez vous approvisionner grâce à l'une des ventes de bois réalisées par les experts forestiers

Vous voulez connaître rapidement les [résultats](#) des ventes de bois effectuées par les Experts Forestiers



Une seule adresse : <http://www.foret-bois.com>

[Experts Forestiers de France](#)

6-8, rue Chardin – 75016 PARIS

Tél. : 01.40.50.87.34 – Télécopie : 01.40.50.87.43

E-mail national : compagnie@foret-bois.com

BOIS CENTRE EXPERTISES

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine vente organisée par les experts forestiers de Bois Centre Expertise :

Mercredi 6 décembre 2023 à 14h

Salle polyvalente de La Bussière (Loiret)

Offres à réaliser uniquement sur le site des ventes informatisées des Experts Forestiers de France

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

(Voir tutoriel en début de catalogue)

Expert Forestier Coordinateur :

Inès de Chasseval

La Ménagerie - 45230 La Bussière

Portable : 06 07 87 50 29

Mail : ines.dechasseval@fclb45.com

La vente se tiendra en salle et sera dématérialisée, il ne sera pas nécessaire d'être présent dans la salle pour soumissionner.

La présente vente est effectuée aux conditions définies par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes de bois en bloc et sur pied des forêts privées établi par les Experts Forestiers de France et les Experts en Bois, rédigé en accord avec la Fédération Nationale du Bois.

Ne pourront participer à la vente, qui aura un caractère privé, que les personnes ayant la qualité d'exploitants forestiers ou d'exploitants forestiers - scieurs, qui auront un code d'accès délivré par EFF et qui se seront inscrits pour cette vente sur la plateforme de vente des Experts Forestiers de France. Cette inscription, pour être effective le jour de la vente doit être réalisée au plus tard 3 semaines avant.

Attention

Pour soumissionner, une promesse de caution bancaire est demandée et obligatoire.

Le formulaire est à télécharger sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> ou à adresser au plus tard le 29 novembre 2023 à l'expert coordonnateur.

Sommaire

N°	Présentation	Essence principale	Vendeur	Nbre de pieds	Vol BO (m3)	Vol moyen (m3)	Vol BI (stère)	Commune	PEFC	APECF	Expert Forestier	N°
1	BP	Beaupré	Elisabeth de Laitre	730	1107	1,5		St Michel de Volangy (18)	en cours		D Robert-Baby	1
2	BP	P laricio/P syl	GF de Bois Rogneux	258	405	1,6		Vignoux sous les Aix (18)	en cours		D Robert-Baby	2
3	BP	P laricio/P syl	Onésime Prud'homme	203	245	1,2		Chateaufeu s/ Loire (45)			B Vallier	3
4	BP	P sylvestre/Mar	Maurice Nigon	447	495	1,1		Chevillon sur Huillard (45)			B Vallier	4
5	BP	Pin Sylvestre	Monsieur de Fougeroux	597	960	1,6	100	Vrigny aux Bois (45)	PEFC		J Ph. Angenault	5
6	BP	P lar/syl/Doug/div	GF des Balgueries	1143	1067	0,9		Allogny (18)	PEFC		E Boittin	6
7	BP	Douglas/S pectiné	Indivision Piguët	117	402	3,4		Marcilly en Villette (45)	PEFC		I de Chasseval	7
8	BP	Douglas	Alain Roblet	302	1435	4,8		Neuvy sur Barangeon (18)			Cabinet Béchon	8
9	AFD	Chêne	Michel Ponchon	34	55	1,6		Perreux (89)			M Lancelin	9
10	AFD	Chêne	Michel Ponchon	100	150	1,5		St Denis s/ Ouanne (89)			M Lancelin	10
11	AFD	Chêne	Michel Ponchon	95	110	1,2		Perreux (89)			M Lancelin	11
12	BP	Chêne	Eric de Valonne	76	121	1,6		Champignelles (89)			I de Chasseval	12
13	BP	Chêne	GF de la Verrerie	172	417	2,4		Ivoy le Pré (18)	PEFC		D Robert-Baby	13
14	BP	Chêne	GF de la Verrerie	153	196	1,3		Ivoy le Pré (18)	PEFC		D Robert-Baby	14
15	BP	Chêne/Fr	GF de Magran	80	173	2,2		Thaumiers (18)	PEFC	UE	B Vallier	15
16	BP	Chêne/Div feuil	GF de Magran	137	176	1,3		Thaumiers (18)	PEFC		B Vallier	16
17	BP	Chêne	Martial Pivoteau	227	193	0,9		Chevannes-Changy (58)			B Vallier	17
18	BP	Chêne	Indivision Poitevin	121	145	1,2		Chéry (18)			E Delaunay	18
19	BP	Chêne/Hêtre	GF France Forêt 2	125	172	1,4		Villegenon (18)	PEFC		E Boittin	19
20	BP	Chêne	GF de la Verrerie	115	135	1,2		Ivoy le Pré (18)	PEFC		D Robert-Baby	20
21	BP	Chêne	GF de la Verrerie	110	128	1,2		Ivoy le Pré (18)	PEFC		D Robert-Baby	21
22	BP	Chêne	Bruno Liénard	135	152	1,1		St Eloi en GY (18)			D Robert-Baby	22
23	BP	Chêne	GFF du Bois des Coques	215	498	2,3		Rians (18)	en cours		D Robert-Baby	23
24	BP	Chêne/He/Châ	Madame Réglade	707	593	0,8	1000	Aubigny sur Nère (18)			J-Ph. Angenault	24
25	BP	Chêne/F divers	Monsieur Claude Bertrand	192	180	0,9	500	Villemurlin (45)			J-Ph. Angenault	25
26	BP	chêne	JF Luche	62	82	1,3		Sully sur Loire (45)	PEFC	UE	B Vallier	26
27	BP	Chêne	GFR du Bourg	44	83	1,9		Montliard (45)	PEFC	UE	B Vallier	27
28	BP	Chêne/Psyl/Pnoir/Fr	GFR de Bellardin	75	144	1,9		Sury aux bois (45)	PEFC	UE	B Vallier	28
29	BP	Chêne	Olivier Wery	86	106	1,2		St Firmin sur Loire (45)			I de Chasseval	29
30	BP	Chêne rouge/Chêne	Indivision La Muletière	57	63	1,1		Coullons (45)			I de Chasseval	30
31	BP	Chêne	Michèle Dassas	164	233	1,4		Le Moulinet sur Solin (45)	PEFC		I de Chasseval	31
32	BP	Chêne/Chât/Pmar/Psyl	GF de ST Cyr Les Choux	82	170	2,1		Gien (45)			E Delaunay	32
33	BP	Chêne/Doug	GFR Lesguillon	157	239	1,5		Arrabloy (45)	PEFC		I de Chasseval	33
34	BP	Chêne/Psyl	GF de la Régeasse	147	203	1,4		La Bussière (45)	PEFC	UE	I de Chasseval	34
35	BP	Chêne	Alain Recullet	90	118	1,3		La Bussière (45)	PEFC		I de Chasseval	35
36	BP	Chêne	Solange Poulain	169	201	1,2		Dammarié en Puisaye (45)			I de Chasseval	36
37	BP	Chêne	Jean-Michel Jacquemain	157	198	1,3		Champoulet (45)			I de Chasseval	37
38	BP	Chêne/Doug	SC de Dandelot	139	207	1,5		Lombreuil (45)			I de Chasseval	38
39	BP	Chêne	GFR Les Rousseaux	43	76	1,8		Chailly en Gâtinais (45)	PEFC		B Vallier	39
40	BP	Chêne	Indivision Douzon	72	107	1,5		Villemandeur (45)			B Vallier	40
41	AFD	Chêne/P sylv	Didier Vignel	144	170	1,2		Merry la Vallée (89)			M Lancelin	41
42	AFD	Chêne/Hêtre	Société Quercus	67	100	1,5		Vézelay (89)	PEFC		M Lancelin	42
43	AFD	Chêne	CERN - Caisse de retraite	149	170	1,1		Mont St Sulpice (89)			M Lancelin	43
44	BSP	Chêne/Frêne	SCIEA de l'Alouettière	282	390	1,4		Ouzouer sur Trézée (45)			J-Ph. Angenault	44

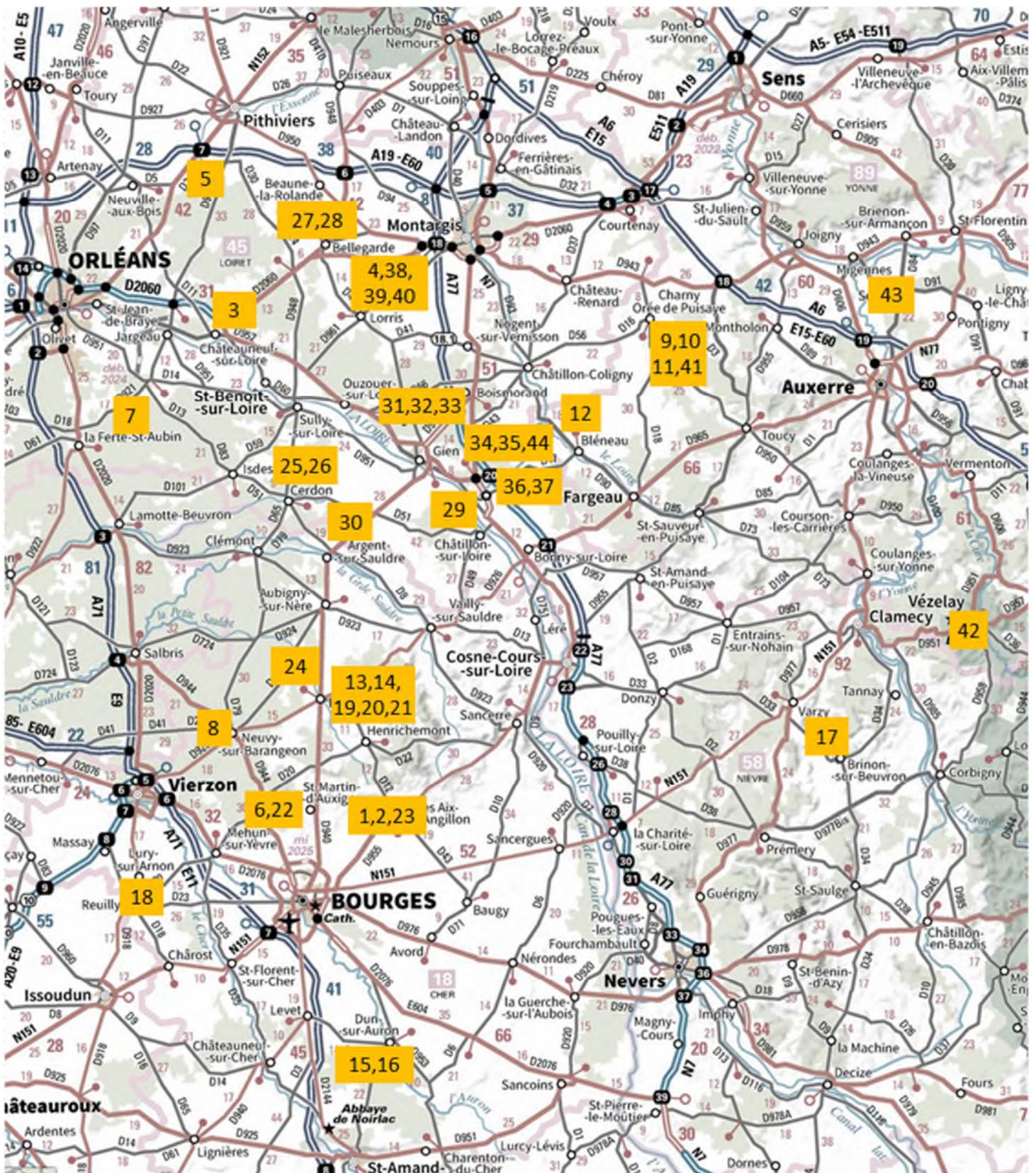
Totaux

12 768 m³ 1600 st

5 lots de Chêne pour 685 m³ portent le label "Transformation UE"

5836 m³ de Chêne sur pied	3172 m³ de Pin sur pied
755 m³ de Chêne abattus, façonnés et débardés	1107 m³ de Beaupré sur pied
63 m³ de Chêne rouge d'Amérique et Chêne sur pied	1837 m³ de Douglas sur pied

Carte de localisation des lots



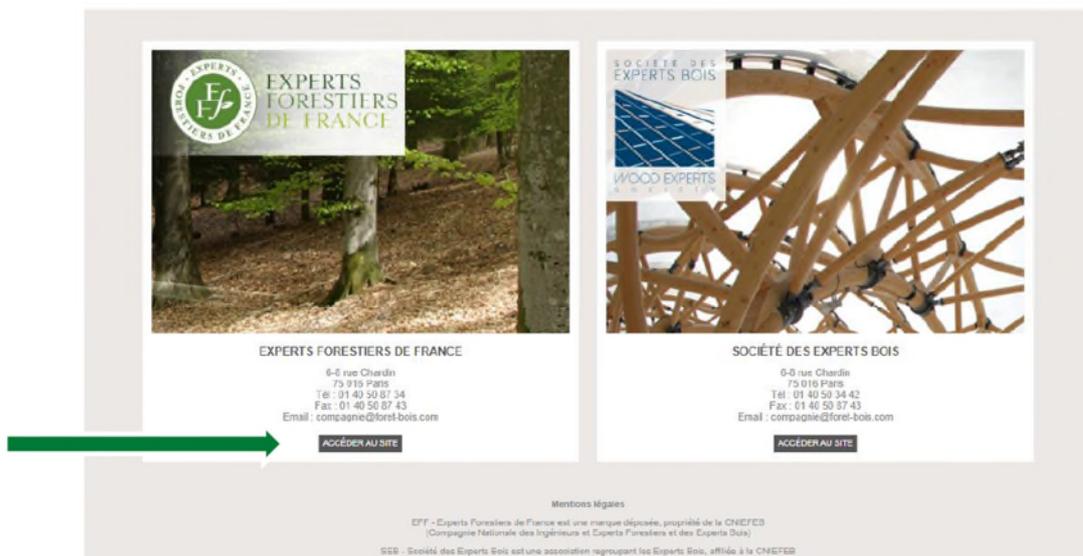
Experts Forestiers participants à la vente BCE

du 6 décembre 2023 à La Bussière

Nom		Adresse	Tél / Mobile/Courriel		N° de lots
Jean-Philippe	ANGENAULT	30, boulevard Lamartine 45000 Orléans	Fixe Mobile Courriel	02 38 70 03 98 06 06 48 81 94 jean-philippe.angenault@orange.fr	5-24-25-44
Frédéric	BECHON	Cabinet Béchon 27 rue de Montbron 16000 Angoulême	Fixe Mobile Courriel	05 45 68 23 16 06 07 03 26 86 contact@cabinet-bechon.fr	8
Eric	BOITTIN	Forestry Club de France 16 ter boulevard de la Taillerie – 63130 Royat	Fixe Mobile Courriel	04 73 37 81 08 06 71 05 56 44 camille.boittin@expert-foret.com	6-19
Inès	de CHASSEVAL	Forestière Chasseval La Ménagerie 45230 La Bussière	Fixe Mobile Courriel	02 38 31 48 99 06 07 87 50 29 ines.dechasseval@fclb45.com	7-12-29-30-31-33-34-35-36-37-38
Eric	DELAUNAY	Cabinet d'Expertises Forestières de Touraine 1, La Hubaillerie – 37310 Tauxigny	Fixe Mobile Courriel	02 47 92 16 62 06 10 75 91 25 e.delaunay@foret-bois.com	18-32
Mathieu	LANCELIN	Cabinet Frédéric Labbe 8 avenue du Gal Leclerc 89171 Saint-Fargeau	Mobile Courriel	06 33 51 43 00 mathieu@labbe.expertforestier.com	9-10-11-41-42-43
Didier	ROBERT-BABY	Ragis 18700 Oizon	Fixe Mobile Courriel	02 48 58 08 02 06 72 72 47 27 d.robert-baby@foret-bois.com	1-2-13-14-20-21-22-23
Bertrand	VALLIER	Forestière Chasseval La Ménagerie 45230 La Bussière	Fixe Mobile Courriel	02 38 31 48 99 06 03 35 64 66 bertrand.vallier@fclb45.com	3-4-15-16-17-26-27-28-39-40

Inscription Site EFF

Accédez au site depuis l'adresse www.foret-bois.com



The screenshot shows two registration forms side-by-side. The left form is for 'EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE' and the right is for 'SOCIÉTÉ DES EXPERTS BOIS'. Both forms include contact information and a green arrow pointing to an 'ACCÉDER AU SITE' button.

EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE
6-0 rue Chardin
75 016 Paris
Tél : 01 40 50 37 34
Fax : 01 40 50 37 43
Email : compagne@foret-bois.com

SOCIÉTÉ DES EXPERTS BOIS
6-0 rue Chardin
75 016 Paris
Tél : 01 40 50 34 42
Fax : 01 40 50 37 43
Email : compagne@foret-bois.com

Mentions légales
EFF - Experts Forestiers de France est une marque déposée, propriété de la CNEFES (Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Oûts)
SEB - Société des Experts Bois est une association regroupant les Experts Bois, affiliés à la CNEFES

Cliquez sur l'onglet « Accès Acheteur »



The screenshot shows the website's navigation menu with a green arrow pointing to the 'Accès Acheteur' button. The menu includes 'Accès Acheteur', 'Télécharger Annuaire Experts Forestiers de France', and 'Accès Administration'. The background features a forest scene with the text 'Voyez clair dans votre forêt'.

Accès Acheteur
Télécharger Annuaire Experts Forestiers de France
Accès Administration

Voyez clair dans votre forêt

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents Sélection EFF/SEB

Les prochaines ventes

Eric DELAUNAY

LABOUEYRE (40) DU 23/04/2020
Gilles DUCLOS

CARHAIX (29) DU 23/04/2020
Frédéric LEBLOND

CELLES SUR DUROLLES (63) DU
24/04/2020

EFF - EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE

Association à vocation syndicale des Experts Forestiers

L'expert Forestier

L'expert forestier, le spécialiste de l'arbre et de la forêt :

- Assure la gestion indépendante de patrimoines forestiers
- Conduit des expertises, des audits et des évaluations
- Réalise des études sur la filière et les politiques forestières
- Est mandaté en France et à l'étranger
- Indépendance garantie pour une parfaite protection du consommateur
- Professionnalisme assuré par des obligations de formation
- Responsabilité couverte par des assurances spécifiques

Lancement de la campagne de communication « Pour moi, c'est le bois »



La filière forêt-bois lance une campagne de communication et de mobilisation nationale à destination des professionnels et du grand public.
En savoir plus...

Si vous avez déjà un accès – Saisissez votre identifiant et votre mot de passe

Si vous avez perdu votre mot de passe -

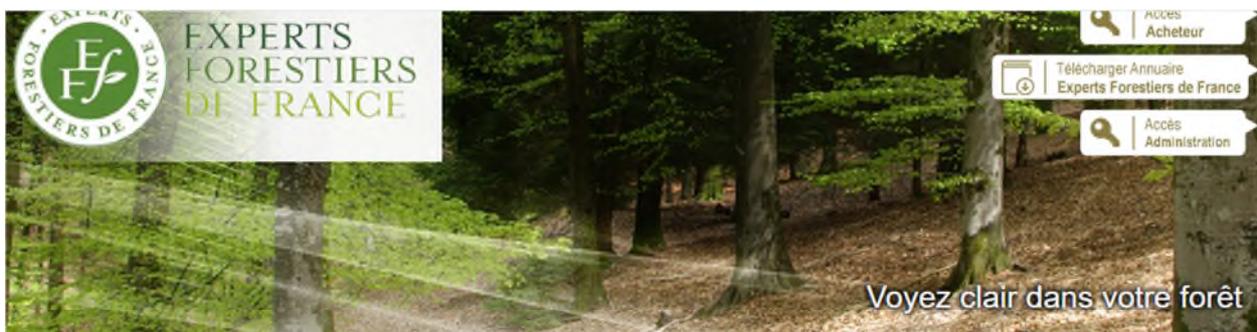
**Cliquez sur mot de passe oublié (regardez bien dans vos spams)
et suivez la procédure pour récupérer un nouvel accès**

Si vous n'avez pas encore d'accès – Cliquez sur « Créer un compte »

Remplissez le formulaire en ligne

sans oublier votre RC et votre Kbis (moins de 3 mois).

Votre demande sera traitée et un mail vous sera adressé avec votre identifiant.



A la suite des dernières directives gouvernementales pour lutter contre la propagation du coronavirus, vous pouvez accéder à certaines de nos ventes de bois EFF à distance grâce à notre application de ventes informatisées : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents Sélection EFF/SEB

Vous êtes ici : Accueil // Lots de bois

Les prochaines ventes

Aurélien HAAZ

DOMPIERRE LES ORMES (71520)
DU 15/10/2021
François LEGRON

AILLANT SUR THOLON (89110) DU
18/10/2021
Sébastien CHATON

VESOUL (70000) DU 22/10/2021
Pierre de BROISSIA

Consciente de la nécessité de faire évoluer les modes de vente de bois, les Experts Forestiers de France ont développé

un service de présentation de lots de bois sur internet

Il ne s'agit pas de vendre des lots de bois sur internet mais de permettre de visualiser les lots mis en vente par les experts (vente groupée, appel d'offre restreint, vente flash).

Il est désormais possible de visualiser, en quelques clics, tous les lots mis en vente par les experts forestiers et de les trier selon des critères géographiques (distance par rapport à votre siège social), d'essence ou de type de vente (groupée, appel d'offre restreint, vente « flash » à prix fixé).

Ventes privées de bois : accès réservé aux seuls acheteurs autorisés par les Experts Forestiers de France

Se connecter

Votre identifiant de connexion : Votre mot de passe : **Se connecter**

[Mot de Passe oublié ?](#)

➔ Se créer un compte

Chaque semaine, vous recevrez un email vous informant du nombre de nouveaux lots mis en ligne par région.

Pour que ce service gratuit fonctionne, nous avons besoin de vérifier :
1/ vos coordonnées notamment vos adresses emails
2/ les régions que vous prospectez et les essences que vous achetez.

[Cliquez ici pour créer votre compte.](#)





EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Accès
Acheteur

Télécharger Annuaire
Experts Forestiers de France

Accès
Administration

Voyez clair dans votre forêt

A la suite des dernières directives gouvernementales pour lutter contre la propagation du coronavirus, vous pouvez accéder à certaines de nos ventes de bois EFF à distance grâce à notre application de ventes informatisées :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Experts forestiers Trouver un expert forestier Agenda des ventes Résultat des ventes Lots de bois Actualités / Documents

Sélection EFF/SEB

Vous êtes ici : Accueil // Créer un compte

Les prochaines ventes

BALLON (72290) DU 08/06/2021
Gilles CARDOT

USSEL (19200) DU 10/06/2021
Sylvestre COUDERT

AUXERRE (89000) DU 10/06/2021
Amaury JANNY

Créer un compte

Société / Organisation *

Civilité ou forme juridique

Pays * France

Numéro SIRET *

Adresse électronique principale *

Nom *

Prénom *

Adresse *

Comp. adresse

Code postal *

Ville *

Téléphone *

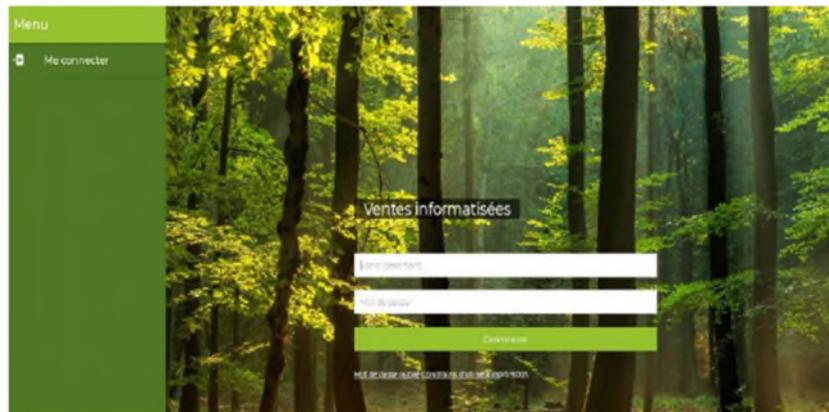
Tutoriel Inscription

Acheteurs

1 – Se connecter sur Google Chrome, Firefox, Safari ou Microsoft Edge :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Ne pas utiliser Internet Explorer



2 - Saisir l'identifiant et le mot de passe de votre compte Experts Forestiers de France (www.foret-bois.com)

3 - Choisir la vente à laquelle vous souhaitez participer et cliquer sur "s'inscrire"

AGENDA DES VENTES

mars 2020 ← Précédent Suivant →

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
24	25	26	27	28	29	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

TEST - ROLAMPONT
Le 19 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur : Aurélien BARTHELEMY

S'INSCRIRE

Informations Ventes Mes achats

4 – Accéder à la fiche récapitulative de la vente, en bas de page (faire dérouler la page)

Inscription à une vente

Description de la vente

Nom: 7037 - ROLANPONT
Date de la vente: 03 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur: Aurélien BASTIEN-LERIVY
Lot(s) à vendre: 7037 - ROLANPONT (2)
Description: Vente de feuillus sur pied et bord de route

Caution

Noms: _____
Dates: _____

Vos informations

Nom: _____
Compagnie: _____
SIRET: CN 8720
Dates: _____

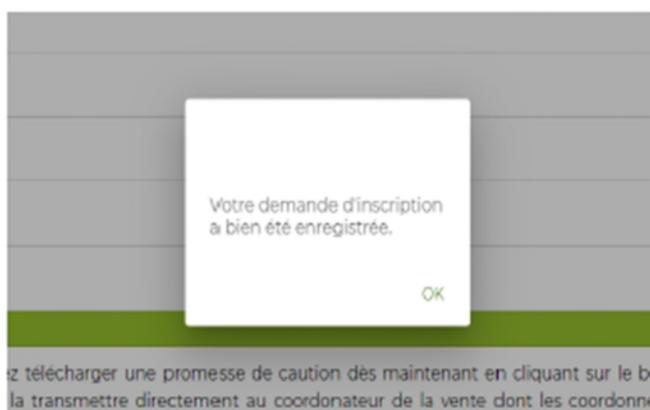
Noms: Experts Forestiers de France
SIRET: Experts Forestiers de France

Caution

Vous pouvez télécharger une promesse de caution dès maintenant en cliquant sur le bouton ci-dessous. Vous pouvez également la transmettre directement au coordonnateur de la vente dont les coordonnées sont renseignées dans la rubrique Contact ci-dessus.

Télécharger votre caution bancaire et cliquer sur « soumettre ma demande »

5 – Votre demande d'inscription à la vente est transmise à l'expert coordonnateur de la vente

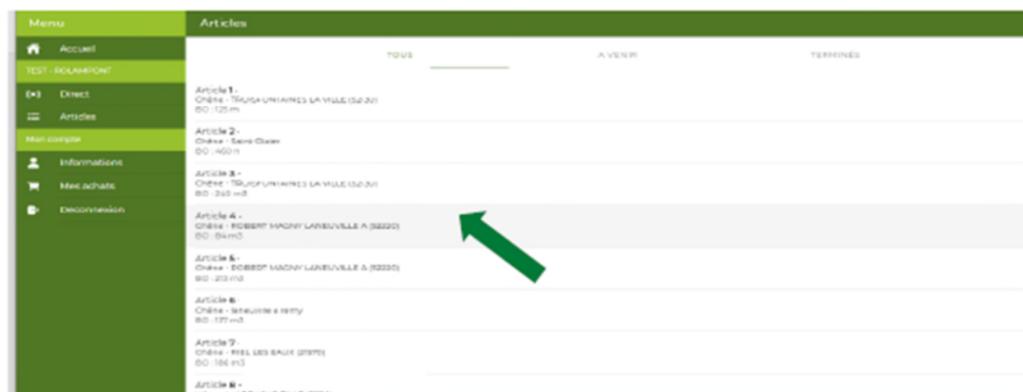


6 – L'expert coordonnateur valide votre inscription et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription à la vente.

7 – Répéter l'étape 1 et 2 pour vous connecter Cliquez sur le logo de la vente choisie



8 – La liste des lots s'affiche



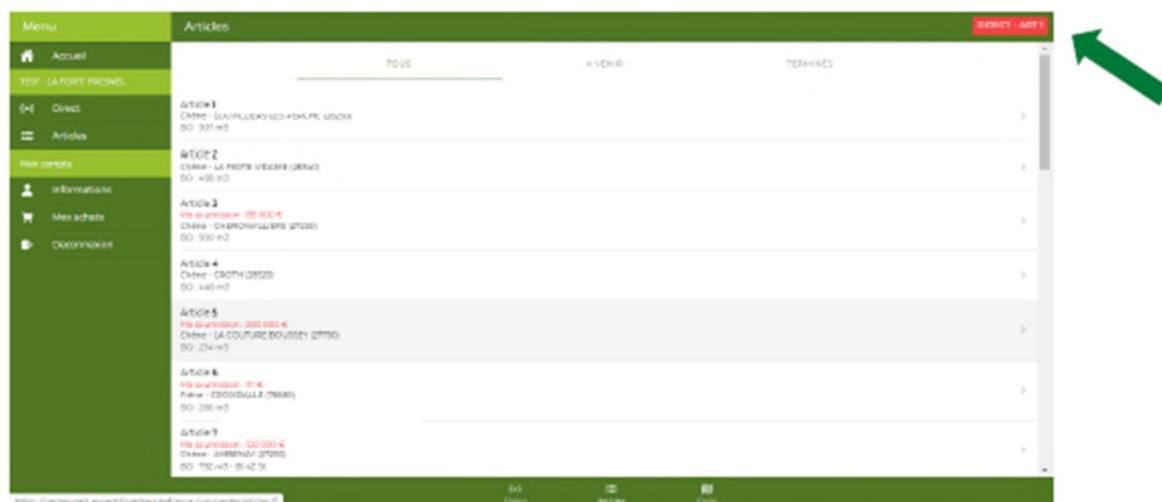
9 – Vous pouvez accéder au détail du lot et à la saisie de votre soumission en cliquant dessus



10 – Vous pouvez soumissionner dès votre inscription.

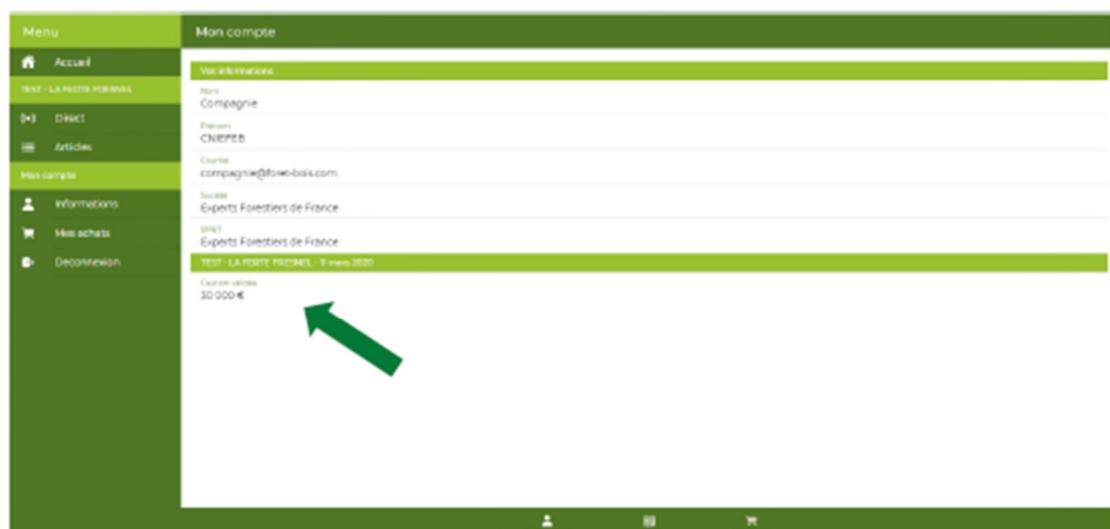
Vous pouvez annuler/modifier votre soumission à tout moment, jusqu'au passage du lot en direct/en salle.

11 – Le jour de la vente, vous pouvez assister au direct, soit dans la barre de gauche, soit en cliquant sur l'encadré rouge à droite



Vous vous recommandons de ne pas attendre la fin du chronomètre pour faire votre offre. /ous avez toujours la possibilité de la modifier, même pendant le direct.

12 – A tout moment, vous pouvez vérifier le montant de votre caution – Mes informations à gauche



13 – Les lots défilent les uns après les autres, sous le contrôle de l'expert coordonnateur.

Au fur et à mesure de la vente, vous pouvez retourner sur la liste d'articles et aller consulter les résultats en allant dans « Articles ». Les résultats seront affichés dans chacune des fiches d'articles.



14 – A chaque soumission, ou modification de soumission, vous recevrez un email de notification

De : Experts forestiers de France <noreply@expertsforestiersdefrance.com>

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:36

À : CNIEFEB Compagnie <compagnie@foret-bois.com>

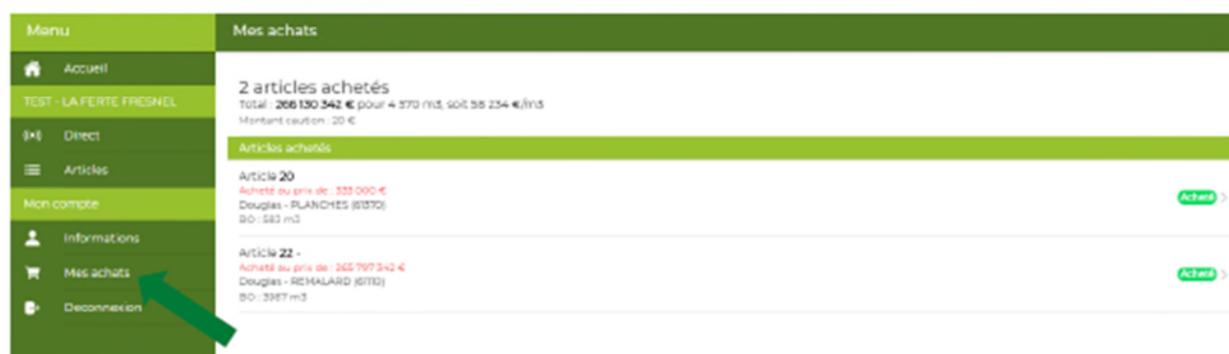
Objet : Soumission enregistrée

Madame, Monsieur,

Votre offre d'un montant de 148,464.00 € pour l'article 27 de la vente de TEST - LA FERTE FRESNEL du 11 Mars 2020 a bien été prise en compte.

Bien cordialement,
Experts Forestiers de France

15 – A tout moment, vous pouvez retrouver un récapitulatif des lots que vous avez achetés dans « Mes Achats »



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Madame Elisabeth de LAITRE
Certification : en cours

Département : CHER
Communes : Saint-Michel-de-Volangis
Proximité : Bourges
Lieu dit : Turly
Cultivar principal : Beaupré
Nature de la coupe : Coupe rase
Marquages : Point rose au corps

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
730	1107	1,516
BI =		Stères

Surface : ~4,37 ha
Parcelles : PSG n° 5

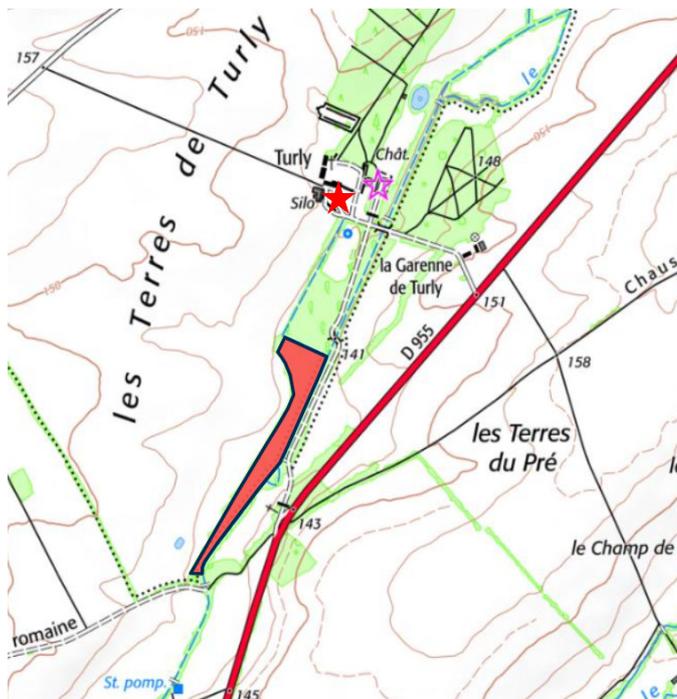
Limites : ch plaines à l'ouest, peuplement de taillis au sud, ruisseau à l'est, peupleraie au nord
marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2,473859 °
Latitude : 47,122724 °

Couverture téléphonique : bonne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert



Nombre de pieds	Cultivar	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
730	BEAUPRE		10	44	54	140	197	154	73	46	10	2						1106,671
730	TOTAL	Bois d'industrie = stères														1106,671		

Les billes de pied ont été élaguées sur une hauteur de 4 à 8 mètres,

Visite : voir plan et visite libre

Conditions particulières

Réserve : aucune

Exploitation : découpe loyale et marchande, abattage & débardage facile sur sol ressuyé

Houppiers : façonnage obligatoire de la trituration Ø>7cm fin bout

Taillis : fait partie de la vente

Rémanents : à démanteler en tronçons de moins de 2 mètres

Débardage : facile, sur sol sec par le chemin menant à la ferme

Place de dépôt : bord de route communale accessible aux grumiers (étoile rouge sur le plan)

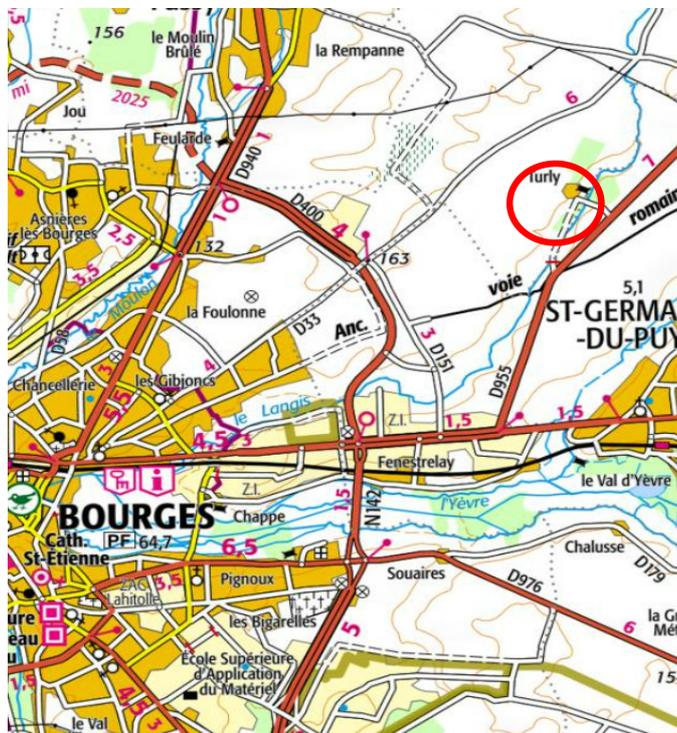
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente, soit le 31 mai 2025

Paiement : 25% comptant par chèque, 25% à 3 mois, 25% à 6 mois & 25% à 9 mois par billet à ordre avalisé par une banque

T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



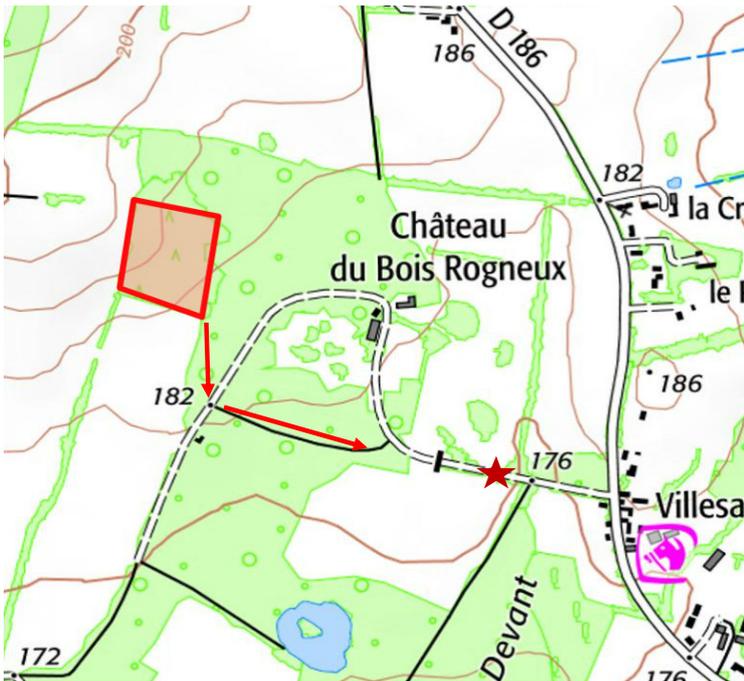
Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Groupement Forestier de Bois-Rogneux
Certification : en cours
Département : CHER
Commune : Vignoux-sous-les-Aix
Proximité : Bourges
Lieu dit : Château du Bois-Rogneux
Essence principale : Pin Laricio
Nature de la coupe : coupe rase
Marquages : point rose au corps

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
258	405	1,568
BI =		Stères

Surface : ~ 2,5 ha
Parcelle : PSG n°PF1b
Limites : = à la peinture rose
Coordonnées WGS 84 : Latitude : 47.176207°
Longitude : 2.463408°

Couverture téléphonique : bonne

Expert : Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
239	Pin Laricio		2	12	30	60	62	43	19	8	3							381,149
19	Pin sylvestre			2	5	8	3	1										23,408
258	TOTAL	Bois d'industrie = stères														404,557		

En outre tous les pins secs sur pied font partie de la vente

Visite : voir plan et prévenir l'expert le jour de la visite

Conditions particulières

Réserves : sans objet

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : font partie de la vente

Taillis : sans objet

Rémanents : à démanteler en tronçons < 2m

Débardage : sur sol sec à travers la coupe vers le dépôt (flèche rouge sur le plan)

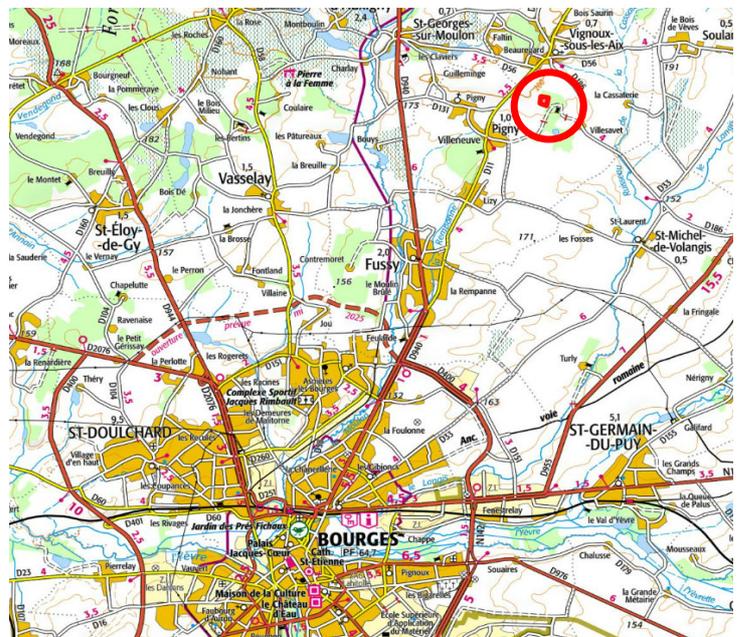
Place de dépôt : le long du chemin empierré (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé par une banque
T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

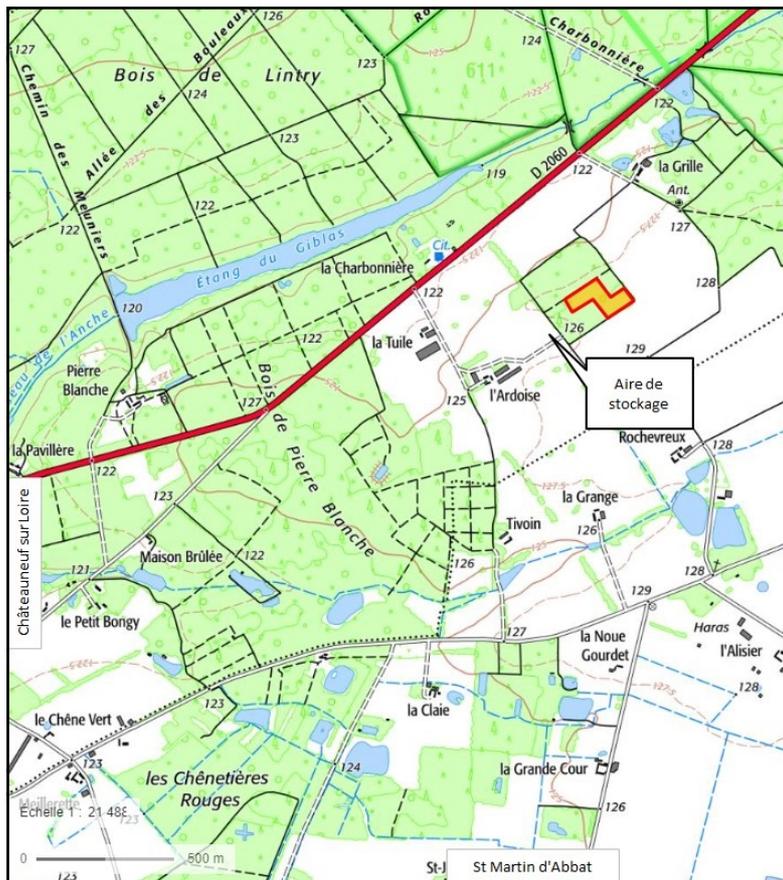
L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Onésime PRUD'HOMME

Département : Loiret

Commune : Châteauneuf sur Loire

Proximité : Orléans

Lieu-dit : Bois de l' Ardoise

Essence principale : Pin Laricio

Nature de la coupe : Extraction

Marquages : 2 traits obliques à la peinture rouge

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
203	245 m³	1.2 m ³

Surface : 1.00 ha

Parcelle(s) n° : 121p

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 53 ' 38.94" / Long E. 2° 16 ' 55.37"

Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
La Ménagerie - 45230 La Bussière
Tél. 06 03 35 64 66
bertrand.vallier@fclb45.com

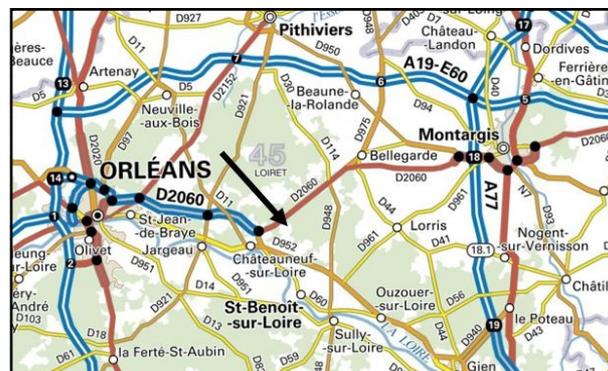
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-390

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol								Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65		
113	Pin Laricio de Corse	2	21	30	28	18	9	4	1	180 m ³	1.6
90	Pin Sylvestre	33	38	11	6	1	1	.	.	65 m ³	0.7
203										245 m³	1.2

En outre, 57 pins secs ou de diamètre < 30cm cubant 15m³ font partie de la vente.

Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés. Pas de branches dans les allées ni dans les fossés**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Réglée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 53 ' 38.95" / Long E. 2° 16 ' 25.62"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Maurice NIGON

Département : Loiret

Commune : Chevillon-sur-Huillard

Proximité : Montargis

Lieu-dit : Bois du Petit Etang

Essence principale : Pin Sylvestre

Nature de la coupe : Extraction

Marquages : 2 traits obliques à la peinture rouge

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
447	495 m³	1.1 m ³

Surface : 15.00 ha

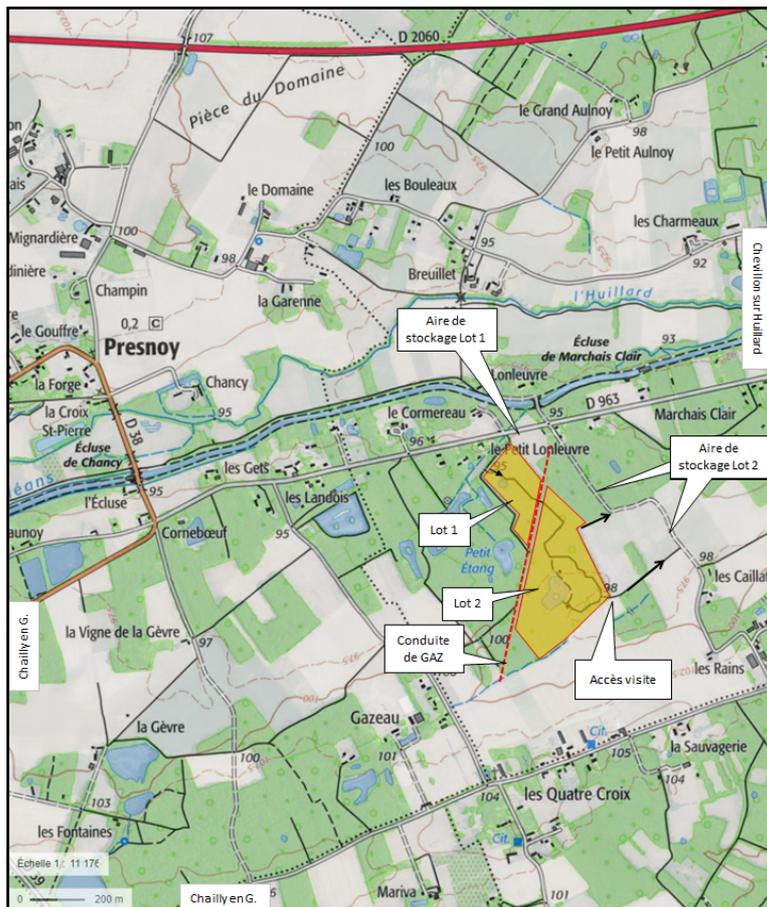
Parcelle(s) n° : 1, 2

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 57' 14.43" / Long E. 2° 34' 47.49"

Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
La Ménagerie - 45230 La Bussière
Tél. 06 03 35 64 66
bertrand.vallier@fclb45.com

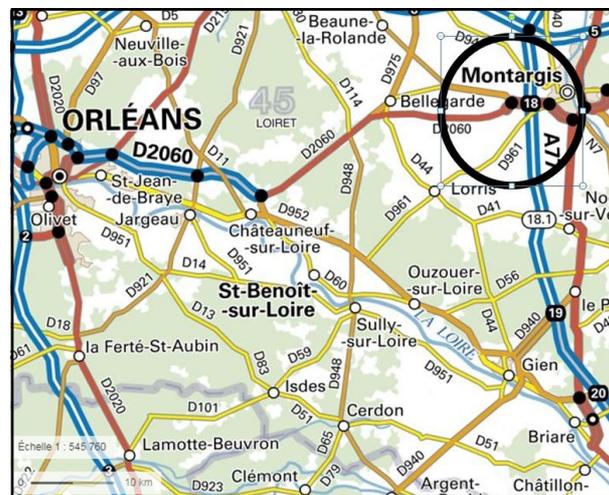
Contrat : Rédigé par l'expert

**BO 23-429****Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
			30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
148	1	Pin Sylvestre	26	35	37	19	14	7	7	2	1	.	.	161 m ³	1.1
298	2	Pin Sylvestre	58	82	58	49	22	20	4	3	2	.	.	328 m ³	1.1
1	2	Pin Maritime	1	6 m ³	6.0
447														495 m³	1.1

En outre, 362, tiges de diamètre <30cm, et 49, pins secs cubant 70m³ font partie de la vente.

Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés. Pas de branches dans les allées ni dans les fossés**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant - Attention, ne pas traverser la ligne de gaz. Accès aire de stockage 2 hors période de culture de tournesol.**Délai d'exploitation** : 15 octobre 2024**Délai de vidange** : 15 octobre 2024**Délai d'enlèvement** : 15 décembre 2024**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 57' 9.09" / Long E. 2° 33' 48.9"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de vente : 6 décembre 2023 à LA BUSSIERE

VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur de FOUGEROUX

Certification : PEFC/10-21-6/115

Département : LOIRET

Commune : VRIGNY AUX BOIS

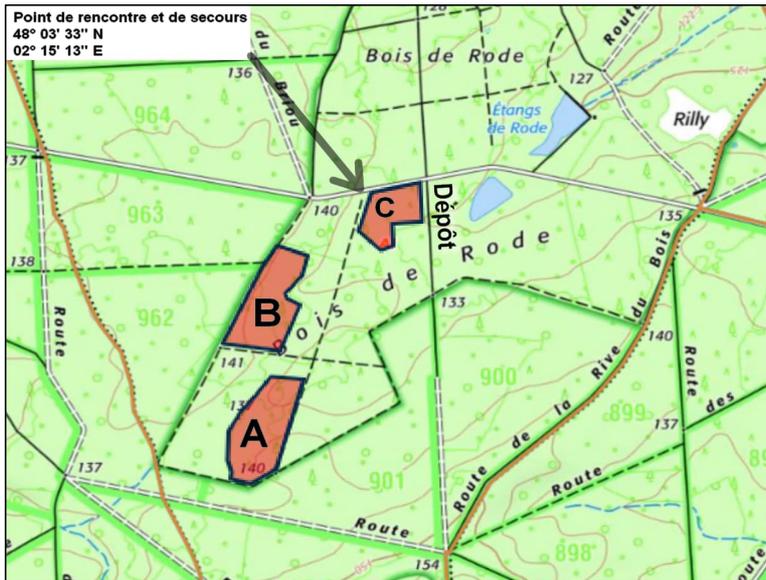
Proximité : PITHIVIERS

Lieu-dit : RODE

Essence principale : pin sylvestre

Nature de la coupe : amélioration

Marquages : peinture au corps



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
597	960	1.6 m3
BI =		100 Stères

Surface : 13.74 Ha

Parcelle(s) n° : 26, 32, 35 et 36 du PSG

Limites : allées et peinture bleue

Couverture téléphonique: moyenne

Coordonnées WGS 84: 48° 03' 33" N, 02° 15' 13" E

Expert: Jean-Philippe ANGENAULT

30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS

Tél: 02 38 70 03 98 Port: 06 06 48 81 94 Fax: 02 38 70 01 61

Mail: jean-philippe.angenault@orange.fr

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
235	P. Sylv. En A	2	9	34	58	37	26	37	19	10	3							338
228	P. Sylv. En B		4	13	30	36	43	47	29	16	9	1						407
111	P. Sylv. En C		2	4	20	13	18	24	14	14	2							202
6	Chêne en A			2	1	1			1									4
17	Chêne en B			4	6	4	2	1		1								9
597	TOTAL	Bois d'industrie = 100 stères houppiers														960		

Visite : voir plan

Conditions particulières

Réerves : tous les arbres non marqués

Exploitation : par temps sec et de gel

En dehors des jours de chasse dont le calendrier sera communiqué à l'acheteur

Houppiers : font partie de la vente

Taillis : réservé

Rémanents : voir cahier des clauses générales

Débardage : par temps sec ou de gel uniquement

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente

Délai de vidange : 18 mois de la vente

Paiement : voir le cahier des clauses générales pour les échéances. Règlement par chèque aux échéances.

T.V.A : Le vendeur est au régime forfaitaire.

C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.

Place de dépôt : voir plan

Caution: 20% du prix de vente, avec un minimum de 2.500 €

ou caution permanente garantie de bonne exécution

Prix de vente : L'acquéreur :

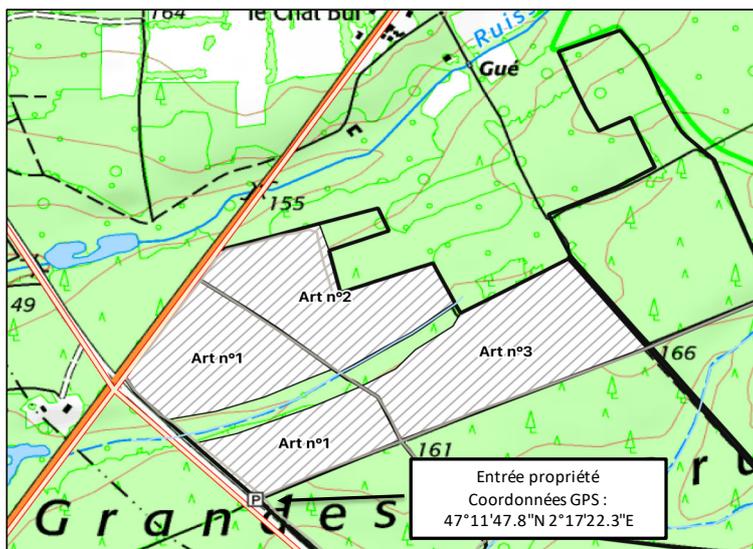
Sa caution :



Département : Cher
 Commune : ALLOGNY
 Lieu-dit : Grandes Bruyères
 Couverture tel : oui



ARTICLE 6
 Référence FCF_3GRA_P1-2-3
 vente au 06/12/2023
 LA BUISSIÈRE



Propriétaire : GF des BALGUERIES

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Certification : PEFC 10-21-6/500

Essence(s) principale(s) : Pin laricio

Nature de la coupe : Eclaircie

Marquage / limites : Traits obliques oranges / double-trait oranges, layons et limites naturelles

Nombre de pieds	Volume présumé	Volume moyen
1 143	1 067 m3	0,9 m3

Surface totale : 30,00 ha

Parcelles : 1, 2, 3

Forestry Club de France - Experts Forestiers

Lot	Essence	Effectifs	Volumes présumés (m3)	Effectifs par classes de diamètres à 1,30 m											Volumes unitaires	
				15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65		
Lot 1 Eclaircie	Pin laricio	154	153	3	17	37	50	31	14	2						1,0
	Pin sec	11	7	3	2	3	3									0,6
	Pin sylvestre	150	169	2	15	37	26	41	17	7	5					1,1
	Douglas	65	119	1	4	9	3	6	14	19	6	2	1			1,8
	Douglas sec	4	4			2		1		1						1,1
	Epicéa commun	9	6			3	2	3	1							0,7
	Epicéa sec	10	5	1	3	2	1	2		1					0,5	
	Sous-total	403	464													1,2
Lot 2 Eclaircie	Pin laricio	239	209	2	13	51	61	51	37	21	2	1				0,9
	Pin sec	21	8	1	6	10	3	1								0,4
	Pin sylvestre	19	17				7	7	4	1						0,9
	Sous-total	279	234													0,8
Lot 3 Eclaircie	Pin laricio	411	335	2	37	90	103	95	57	25	2					0,8
	Pin sec	31	11	1	14	13	3									0,3
	Pin sylvestre	17	18				3	5	5	4						1,1
	Pin maritime	2	5								1	1				2,3
	Sous-total	461	369													0,8
	Total	1 143	1 067													0,9

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des charges de la CNIEFEB

CONDITIONS PARTICULIERES :

L'acheteur aura l'obligation de prévenir :

- L'expert forestier, 10 jours avant le début des travaux et à réception finale.
- Préalablement à tous travaux : la mairie, la DDT, ENEDIS, pour les autorisations de sortie / stockage / tonnage.
- Les arbres marqués d'un triangle rose pointe vers le bas sont conservés pour la biodiversité et ne doivent en aucun cas être coupés.

EXPLOITATION / DEBARDAGE :

Respect tant à l'abattage qu'au débardage des peuplements voisins, abattage en fonction du débardage et des dépôts. Les pistes et dépôts seront remis en état après exploitation.

RESERVES :

Seuls les arbres marqués font partie de la coupe. Arbres non marqués ou désignés avec un triangle >> arbres pour la biodiversité - pénalité de 1 000 €/arbre bio abattu.

PLACE DE DEPOT : Bord de route D104

DELAI D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT : 31/05/2025

PAIEMENT : Conditions générales

CAUTION DE BONNE FIN : 7 000 € ou caution permanente

TVA : Assujetti

Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Pour visiter :

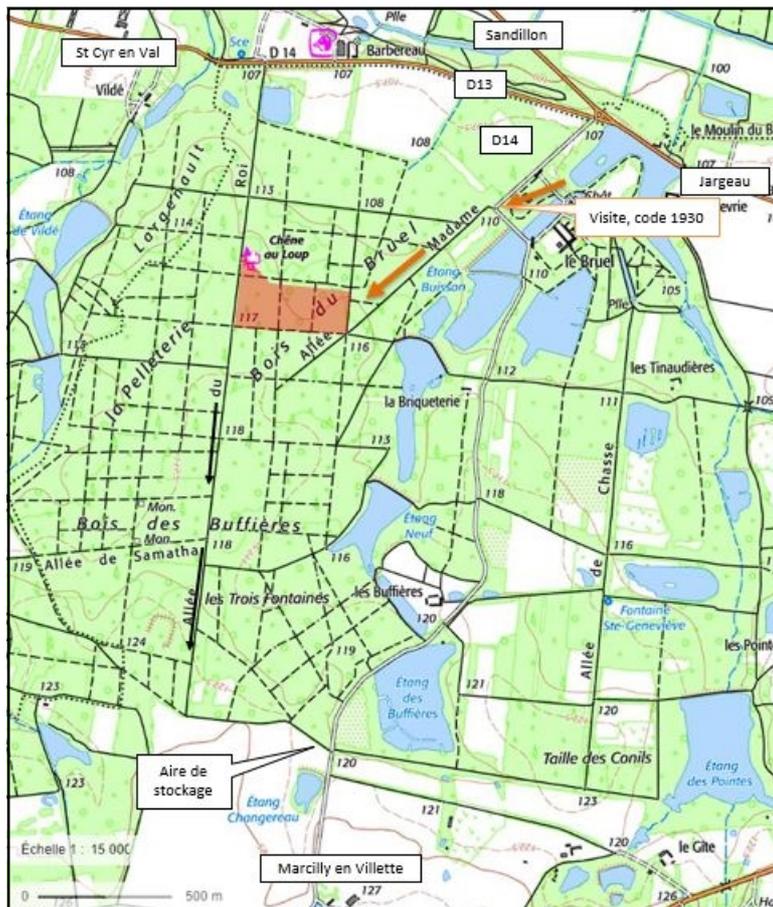
Grégory FAURE - 06.49.29.25.40

Forestry Club de France - 04.73.37



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Indivision Piguet
Certification : PEFC / 10-21-6/1878
Département : Loiret
Commune : Marcilly en Vilette
Proximité : Orléans
Lieu-dit : Bois du Rendez-vous du Bruel
Essence principale : Douglas
Nature de la coupe : Amélioration et récolte
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 123. Pas de numéro 26.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
117	402 m ³	3.4 m ³

Surface : 8.37 ha
Parcelle(s) n° : 5gh
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 48' 11.29" / Long E. 2° 2' 21.99"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
Estimation et contrat réalisés par :
Kévin Léonce - Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 47 13 02 55
 kevin.leonce@fclb45.com

BO 22-348**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Volume	Vum
111	Douglas	1	4	15	14	14	12	13	11	8	8	3	2	4	1	.	1	377 m ³	3.4
6	Sapin	.	.	.	1	2	1	1	1	25 m ³	4.2
117																		402 m ³	3.4

En outre, 2 Douglas, 2 Epicéa et 1 Cèdre de valeur nulle marqués d'une croix rouge et cubant 17m³ font partie du lot.

Visite : Libre - Code cadenas 1930

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 et étang

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation.

Houppiers : Font partie de la vente et seront soigneusement démantelés.
Pas de branches dans les allées ni dans les fossés

Débardage : Par temps sec et sur sol portant. Préserver l'Allée du Roi.

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 avril 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

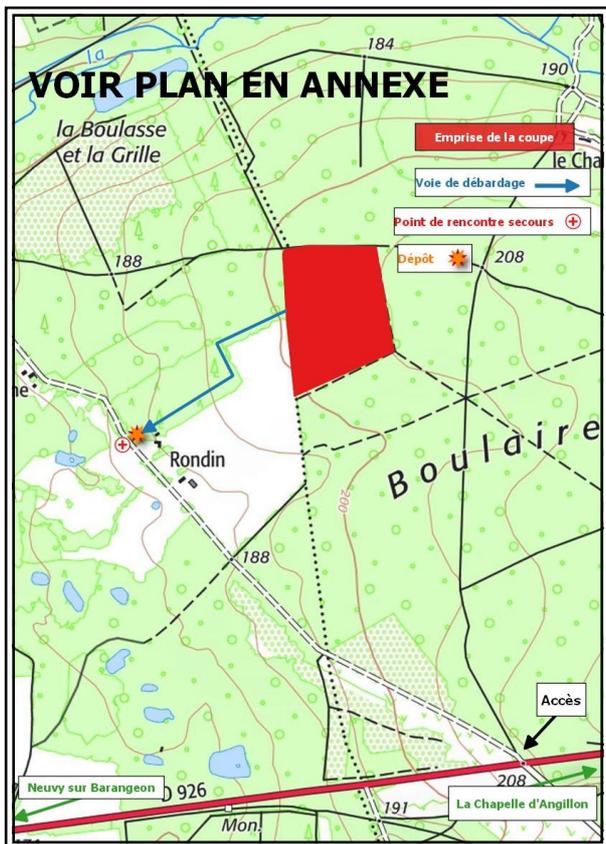
Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 48' 37.12" / Long E. 2° 3' 7.42"
- Couverture téléphonique : mauvaise





Propriétaire : M. Alain ROBLET
Estimé par : F.BECHON, M.DESVERGNE
Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers
 27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
 Tél : 05 45 68 23 16 / Mob : 06 07 03 26 86
 mail : contact@cabinet-bechon.fr
Département : Cher
Commune : Neuvy-sur-Barangeon et Mery-ès-Bois
Lieu-dit : Rondin
Essences principales : Douglas
Nature de la coupe : Récolte et amélioration
Surface : 9,46 ha - parcelle(s) : 14
Réserves : Tous les arbres non marqués
Houpiers : Font partie de la vente
Qualité : Nombreuses belles billes
Limites : Peuplements forestiers
Marquage : Un flachis au pied avec l'empreinte du marteau des Experts (FB-MD-M2B), arbres numérotés individuellement.



Nombre de pieds	Volumes présumés
302	B.O./Billon : 1 435 m ³
	Vol. Moy. : 4,75 m ³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol													Volume	Vum
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
302	Douglas	1	2	7	12	16	40	72	55	56	31	8	1	1	1 435 m ³	4,75
302															1 435 m ³	4,75

Demande de coupe en cours

Visite : Voir plan. Prévenir impérativement le propriétaire M. ROBLET (06.08.69.80.76) quelques jours avant la visite. Si besoin contacter le Cabinet BECHON (Marie BEAUCHEF 06.15.86.09.08).

Conditions particulières

Paiement : Conditions Générales

T.V.A. : Remboursement forfaitaire

C.V.O. : Réglée par délégation par l'acquéreur

Caution de bonne fin de travaux : 3 000 €

ou Caution permanente

Exploitation : A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins et fossés.

Débardage : A faire par temps sec et sur terrain ressuyé (hors période de dégel) par les parcelles exploitées, les chemins et parcelles de la propriété et selon indication de l'Expert

Place de dépôt : En bordure du chemin communal. Place de dépôt, marquée, à ouvrir. Et selon indication de l'Expert.

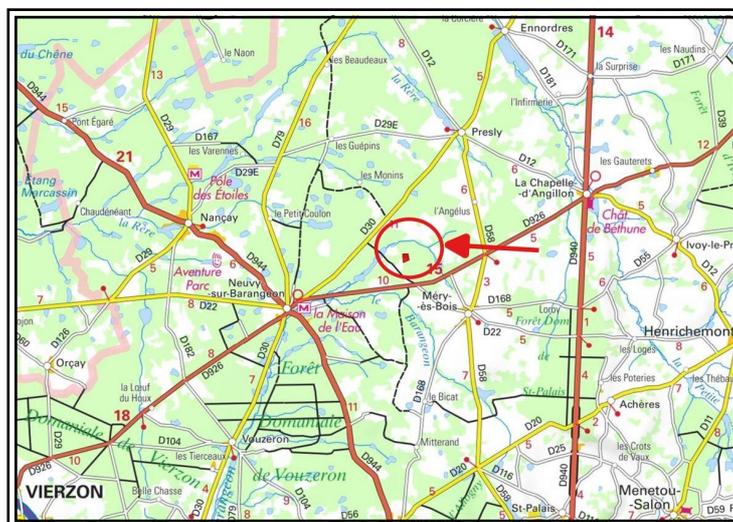
Avertissement : Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.

Chasse : Aucune intervention pendant la saison de chasse. Sauf contre-indication de l'Expert.

Délai d'exploitation : 31/08/2025

Délai d'enlèvement : 31/08/2025

Lat N. 47° 20 ' 0.85" / Long E. 2° 19 ' 3.39"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 47° 20 ' 0.85" / Long E. 2° 19 ' 3.39"

Couverture réseau téléphone : mauvaise
 Piste carrossable

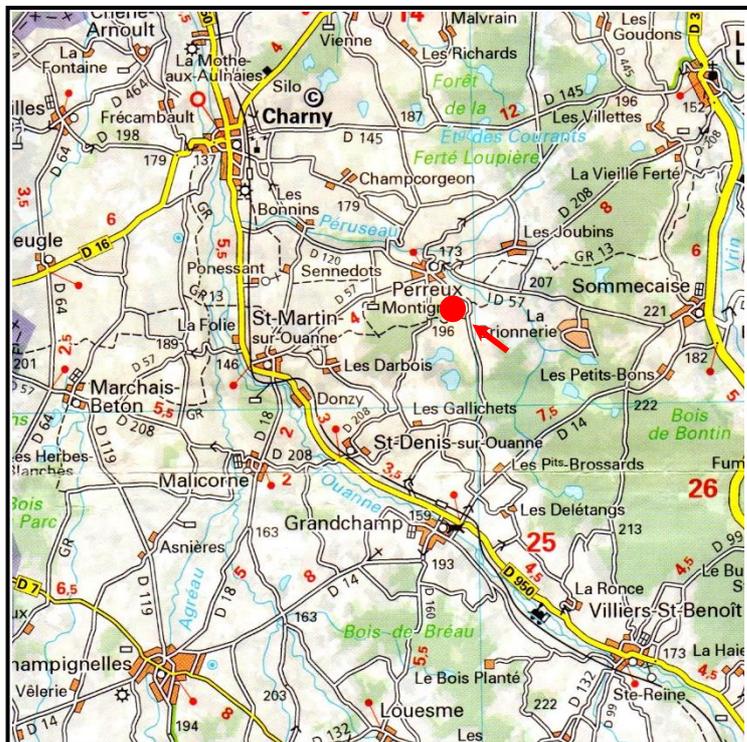
Prix :

Acquéreur :

Caution :



VENTE DE BOIS ABATTUS, FAÇONNES ET DEBARDES



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Commune : Perreux (Charny Orée de Puisaye)
Lieu-dit : Bois des Fougereux
Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	55,00 m ³
Volume moyen :	1,60 m ³

Marquages : Plaquettes Rouges MP

Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : Monsieur Michel PONCHON

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieuc@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47,84376°/Longitude 3,173526°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

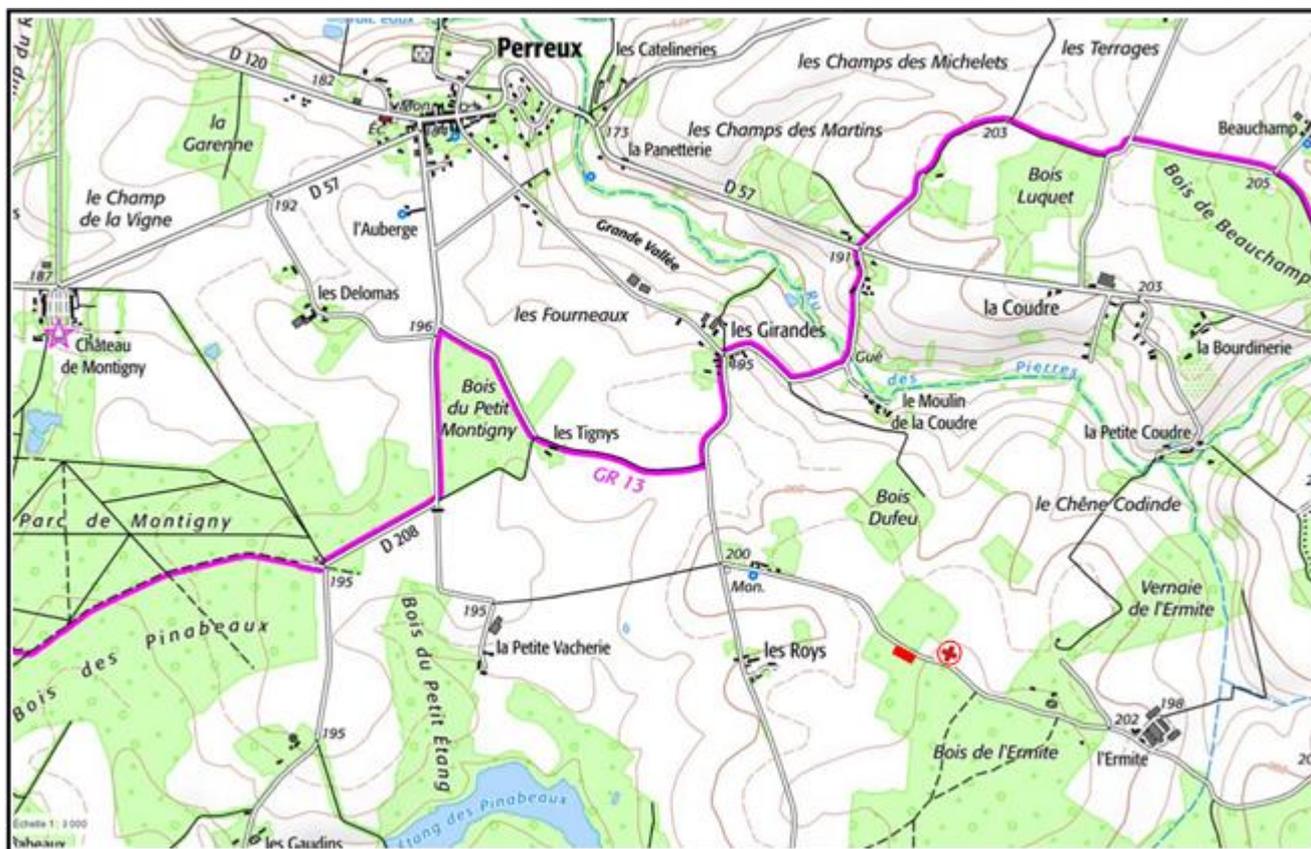
Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

Règlements : ¼ comptant par chèque, ¾ au 31/03/2024, par virement cautionné par une banque.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

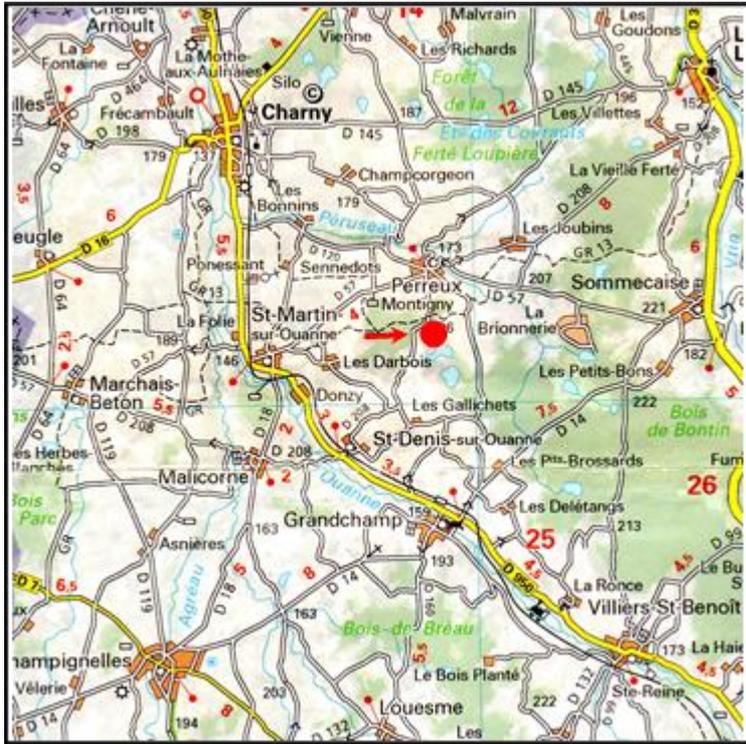
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Commune : Saint Denis s/Ouane (Charny Orée de Puisaye)
Lieu-dit : Bois du Petit Etang
Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	150,00 m ³
Volume moyen :	1,50 m ³

Marquages : Plaquettes Rouges MP
Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : Monsieur Michel PONCHON

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieuc@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47,848063°/Longitude 3,152838° +

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

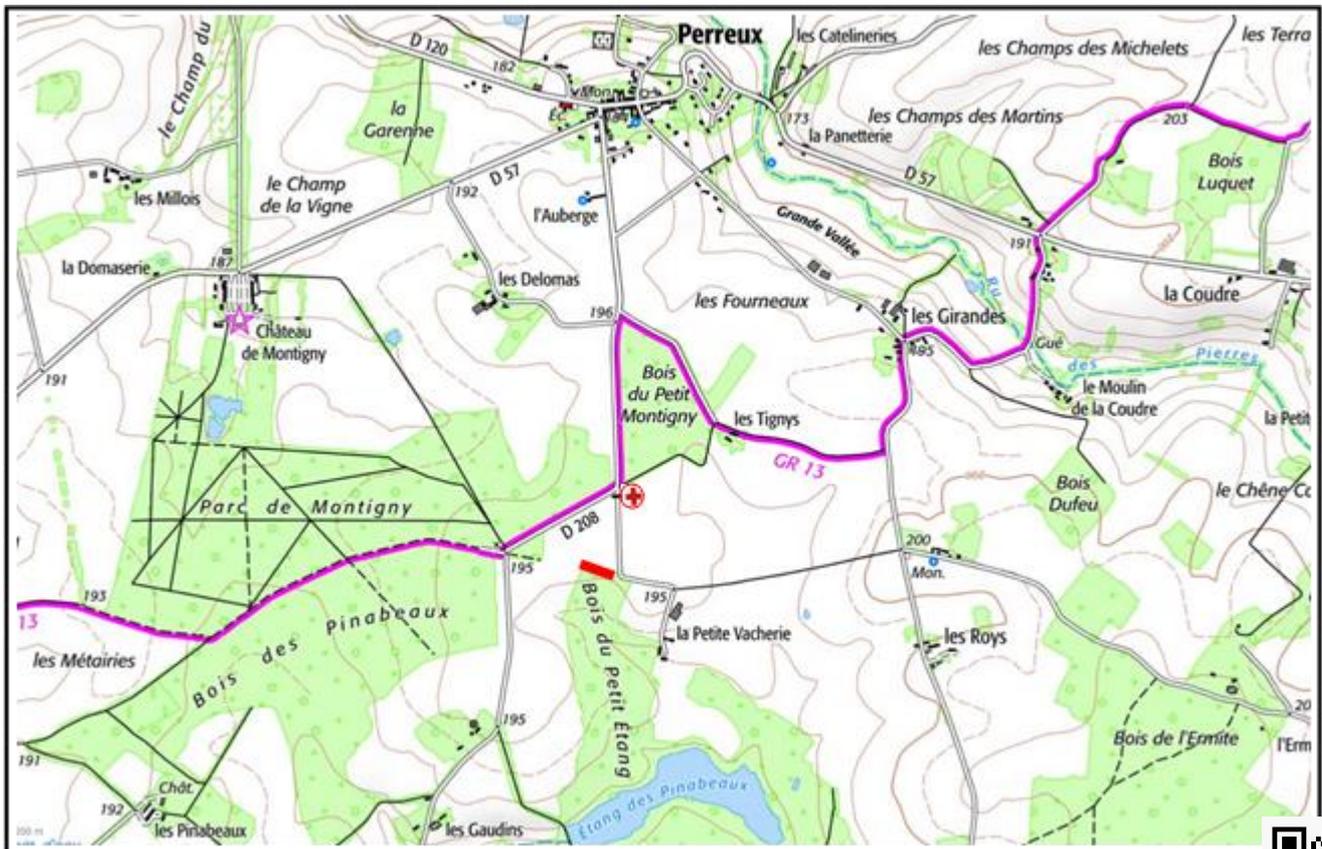
Règlements : ¼ comptant par chèque, ¾ au 31/03/2024, par virement cautionné par une banque.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

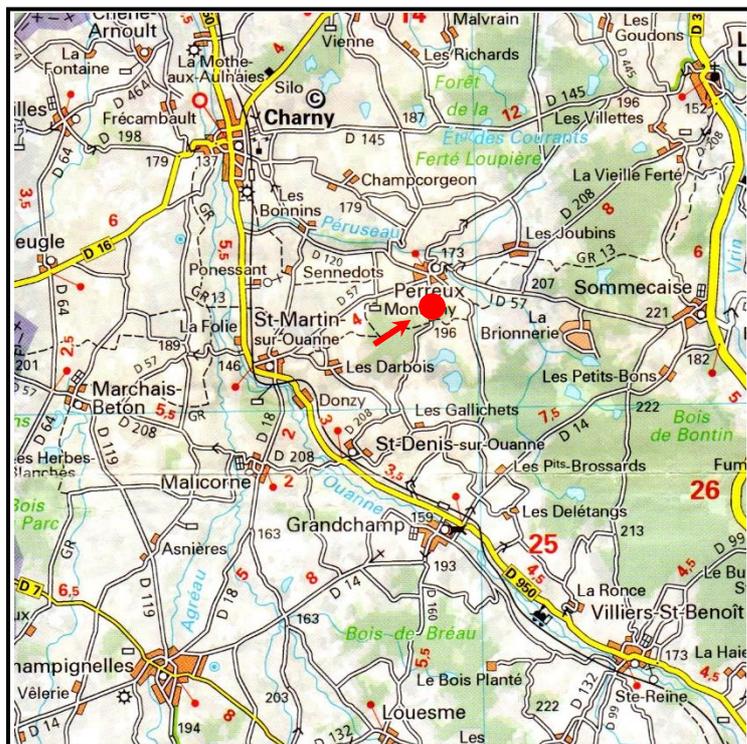
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FAÇONNES ET DEBARDES



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Commune : Perreux (Charny Orée de Puisaye)
Lieu-dit : Bois du Petit Montigny
Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	110,00 m ³
Volume moyen :	1,15 m ³

Marquages : Plaquettes Rouges MP

Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : Monsieur Michel PONCHON

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47,852751°/Longitude 3,152737°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

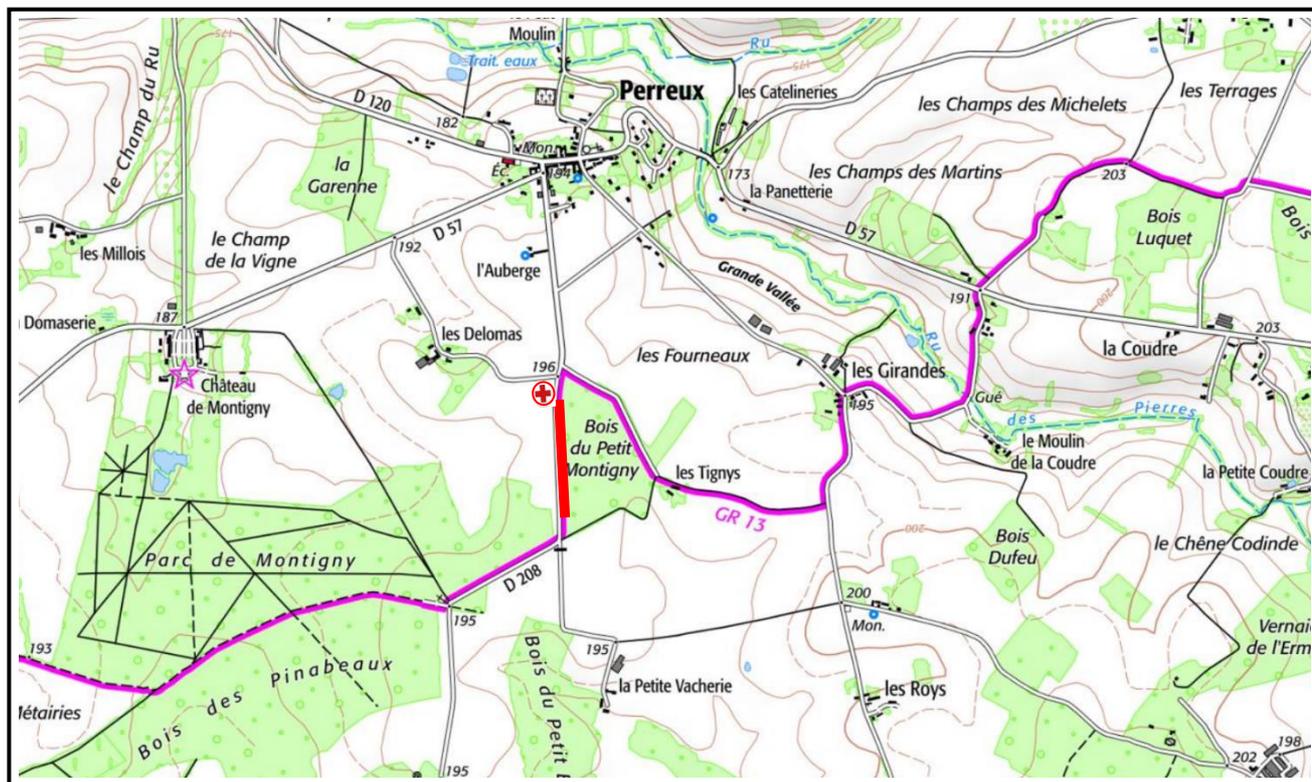
Règlements : ¼ comptant par chèque, ¾ au 31/03/2024, par virement cautionné par une banque.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

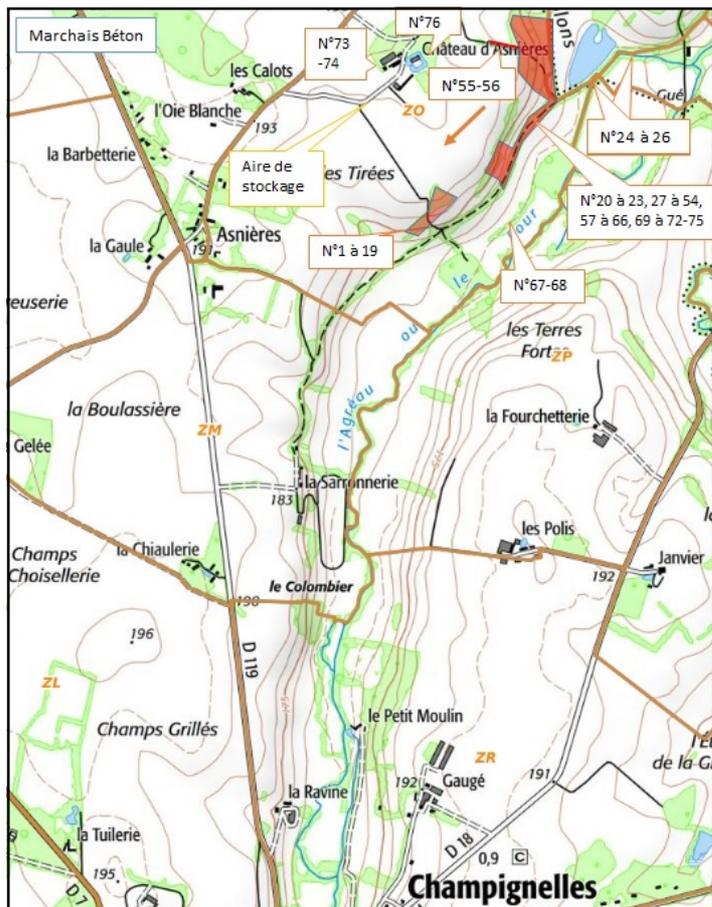
La caution :



Extrait IGN



Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Eric de Valonne
Département : Yonne
Commune : Champignelles
Proximité : Charny Orée de Puisaye
Lieu-dit : Bois des Asnières
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration et récolte
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 76

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
76	121 m³	1.6 m ³

Surface : 3.60 ha
Parcelle(s) n° : ZO 7-30-39-48
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 48 ' 14.9" / Long E. 3° 4 ' 48.42"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-397

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Vol. présumé	Vum
76	Chêne	3	11	10	12	17	12	9	1	.	1	121.5 m ³	1.6
76		Qualités (Chêne) : Q1 : 4.8% Q2 : 1%										121 m³	1.6

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant et hors période de culture

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

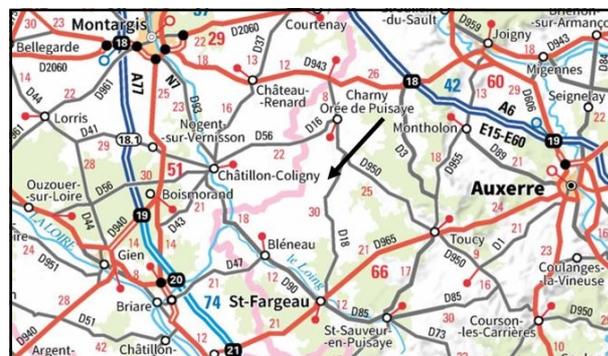
Délai d'enlèvement : 30 septembre 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan



- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 48 ' 14.9" / Long E. 3° 4 ' 48.42"
- Couverture téléphonique : bonne



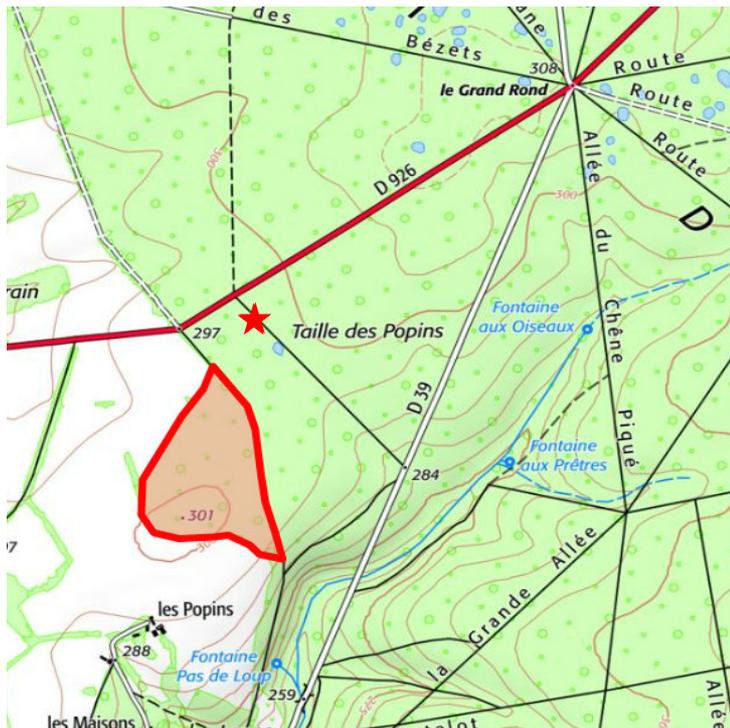
Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
 VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
 Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
 Commune : Ivoy-le-Pré
 Proximité : La Chapelle d'Angillon
 Lieu dit : Les Popins

Essence principale : CHENE
 Nature de la coupe : coupe définitive
 Marquages : sceau de l'expert "DRB"
 au corps et au pied + n° à la peinture rose



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
172	417	2,425
BI =		Stères

Surface : ~ 12 ha
 Parcelle : PSG n°14 SUD

Limites : chemins de séparation entre parcelles
 & marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.498513°
 Latitude : 47.376853°

Couverture téléphonique : mauvaise

Expert: Didier ROBERT-BABY
 "RAGIS" 18700 OIZON
 courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
 mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30															Volume présumé	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		95
172	CHENE				3	3	3	7	28	25	31	31	25	10	3	2	1	417,101
172	TOTAL	Bois d'industrie = stères															417,101	

En outre les chênes de valeur nulle n°177 et secs n°1, 61, 75 & 122 cubant ensemble 12,079 m³ font partie de la vente
 Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.90.86

Conditions particulières

Réserves : sans objet

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : sans objet

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers les dépôts

Place de dépôt : le long de l'allée sur le placier au bord de la RD n°926 au Nord (étoile rouge sur le plan)

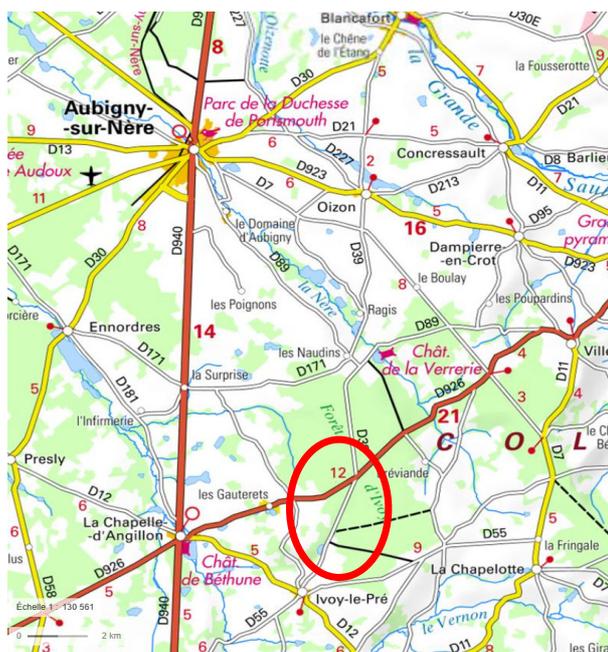
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 25% comptant par chèque ou virement, 25% à 3 mois, 25% à 6 mois & 25% à 9 mois par billet à ordre avalisé par une banque

T.V.A : le vendeur est assujetti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
 VENTE : en bloc et sur pied

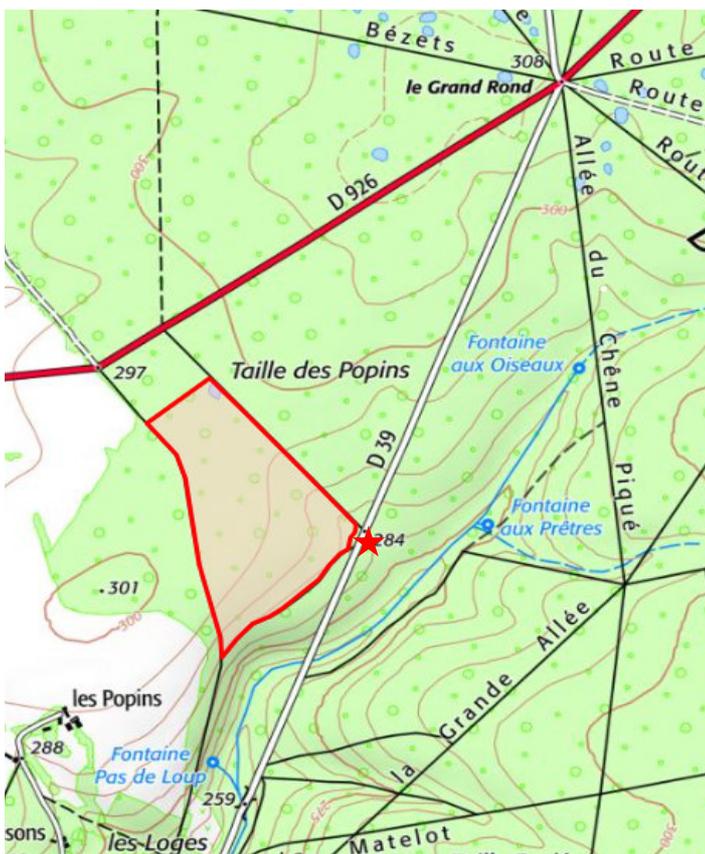


Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
 Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
 Commune : Ivoy-le-Pré
 Proximité : La Chappelle d'Angillon
 Lieu dit : Champ Favet



Essence principale : CHENE
 Nature de la coupe : coupe secondaire
 Marquages : sceau de l'expert "DRB"
 au corps et au pied + n° à la peinture rose



Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
153	196	1,283
BI =		Stères

Surface : ~ 16 ha
 Parcelle : PSG n°14 Sud

Limites : chemins de séparation entre parcelles
 & marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.498513°
 Latitude : 47.376853°

Couverture téléphonique : mauvaise

Expert: Didier ROBERT-BABY
 "RAGIS" 18700 OIZON
 courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
 mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
153	CHENE				28	27	31	22	19	12	8	3	3					196,266
153	TOTAL	Bois d'industrie = stères														196,266		

En outre les chênes de valeur nulle n°5, 13, 115, 126 & 148 et secs n°95 & 152 cubant ensemble 12,955 m3 font partie de la vente. Le n°126 porte un nid de frelons.

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.90.86

Conditions particulières

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

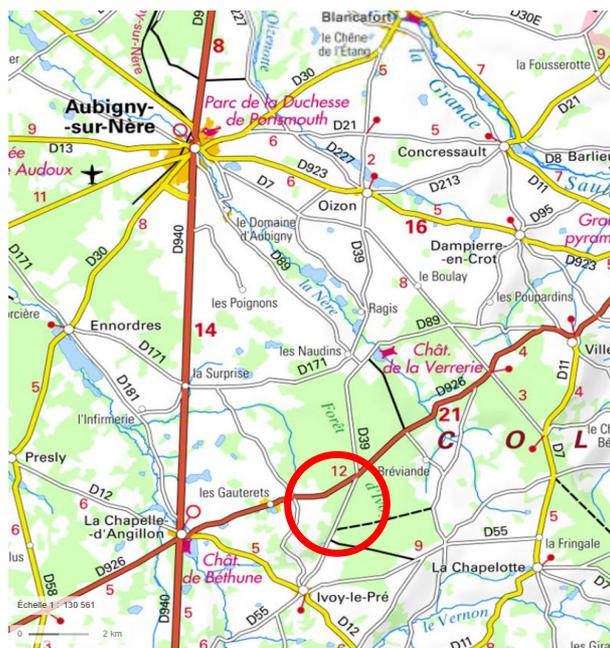
Débardage : sur sol sec par la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la RD n°39 à l'Est (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé par une banque
 T.V.A : le vendeur est assujéti
 C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :

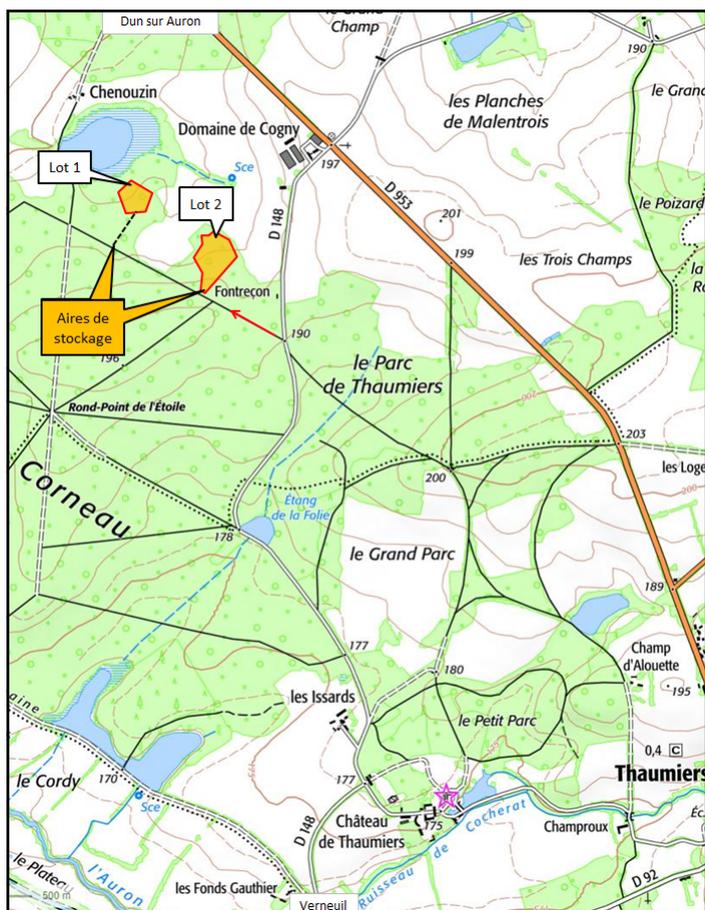


Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Lot vendu sous label UE APECF



Propriétaire : GF DE MAGRAN
Certification : PEFC / 10-21-6/1096

Département : Cher
Commune : THAUMIERS
Proximité : Dun sur Auron
Lieu-dit : Bois du CORNEAU
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Définitive
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 11, 13 à 14, 16 à 18, 20 à 38 (Lot 1) et de 39 à 83 (Lot 2).



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
80	173 m³	2.2 m ³

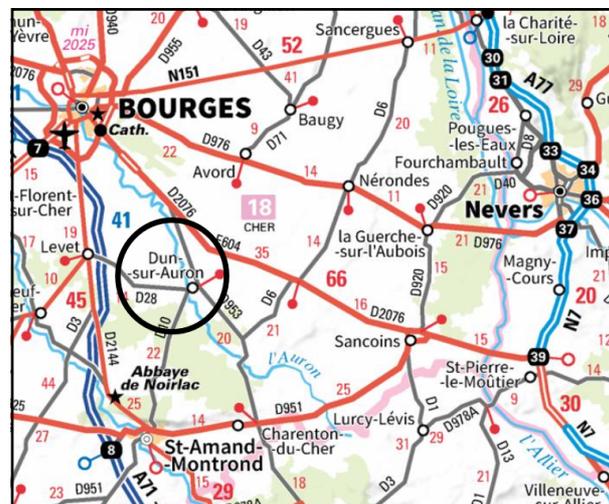
Surface : 3.81 ha
Parcelle(s) n° : 3c, 3e
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 46° 50 ' 38.88" / Long E. 2° 37 ' 29.61"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-423**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Volume	Vum
35	1	Chêne	1	2	4	2	7	6	8	3	1	.	.	1	.	.	67 m ³	1.9
44	2	Chêne	.	2	.	6	6	9	5	7	5	1	1	1	.	1	103 m ³	2.3
1	2	Frêne	1	3 m ³	3.0
80																	173 m³	2.2

Qualité (Chêne) : T : 1.3% Q1 : 3.9% Q2 : 10.7%

Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec, sur sol portant, par les cloisonnements d'exploitation.**Délai d'exploitation** : 30 septembre 2024**Délai de vidange** : 30 septembre 2024**Délai d'enlèvement** : 30 juin 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR 78 528 134 273**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention à la régénération

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 46° 49 ' 19.7" / Long E. 2° 39 ' 15.36"
- Couverture téléphonique : mauvaise



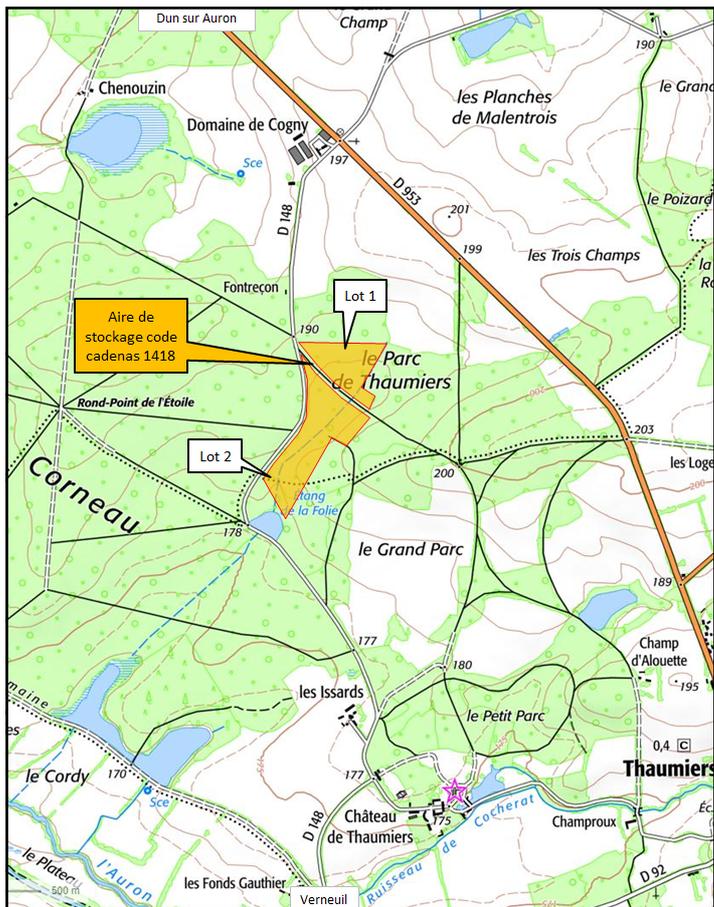
Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GF DE MAGRAN
Certification : PEFC / 10-21-6/1096

Département : Cher
Commune : THAUMIERS
Proximité : Dun sur Auron
Lieu-dit : Bois du CORNEAU
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 84 à 197 (L1) et de 198 à 220 (L2).



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
137	176 m³	1.3 m³

Surface : 11.01 ha
Parcelle(s) n° : 24d, 26a
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 46° 50' 16.33" / Long E. 2° 38' 1.86"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-424**Diamètre à 1,30 m du sol**

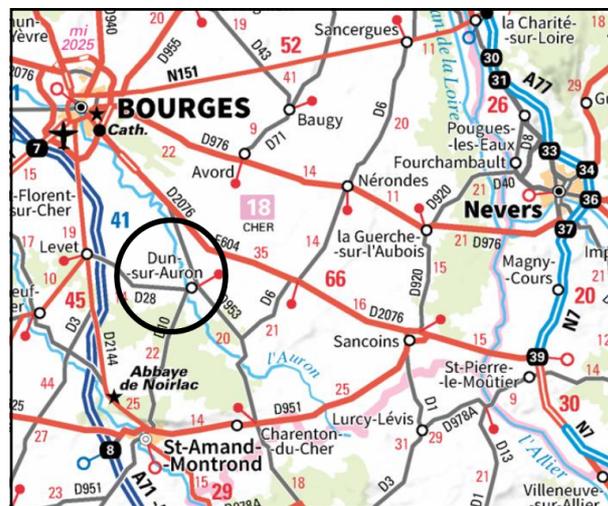
Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Volume	Vum
110	1	Chêne	5	16	28	25	10	16	6	2	1	1	.	135.8 m³	1.2
3	1	Chêne décl.	2	1	3.1 m³	1.0
1	1	Feuillus div.	.	.	.	1	1.5 m³	1.5
21	2	Chêne	.	2	7	2	3	3	2	.	1	.	1	32.6 m³	1.6
1	2	Chêne décl.	1	1.5 m³	1.5
1	2	Feuillus div.	1	1.9 m³	1.9
137														176 m³	1.3

Qualité (Chêne) : Q1 : 0.9% Q2 : 3.3%

Parmi les feuillus divers : 1 hêtre et 1 chêne rouge d'Amérique.

Visite :

Libre - code cadenas : 1418 - Garde Monsieur Leroy : 06 13 77 92 01

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec, sur sol portant, par les cloisonnements d'exploitation.**Délai d'exploitation** : 30 septembre 2024**Délai de vidange** : 30 septembre 2024**Délai d'enlèvement** : 30 juin 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR 78 528 134 273**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux taches de semis

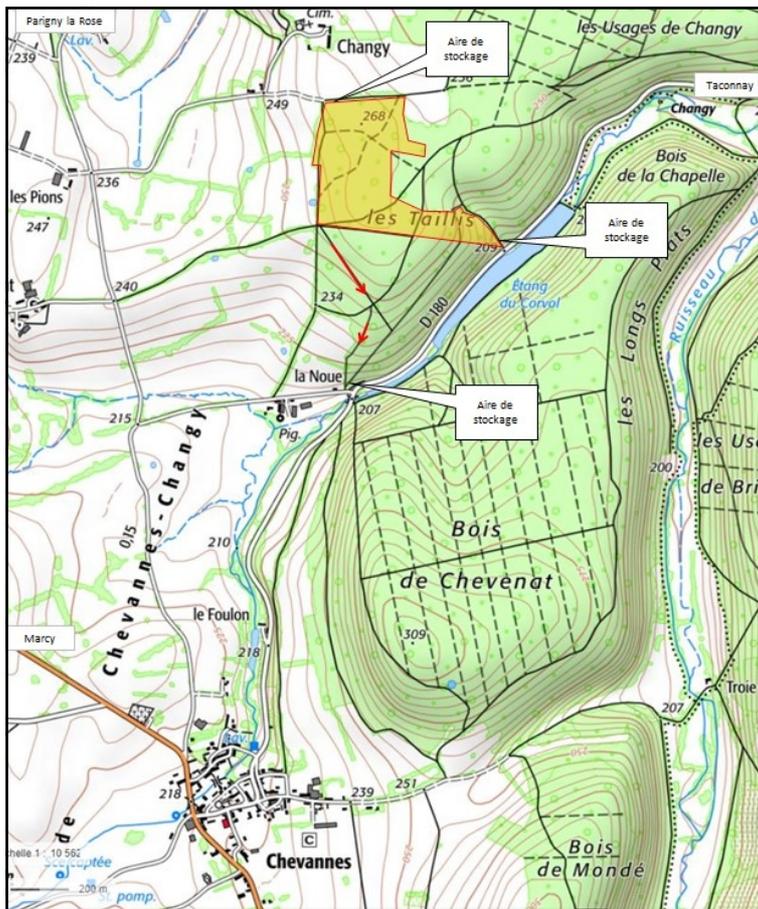
- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 46° 49' 16.86" / Long E. 2° 39' 15.0"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Martial PIVOTEAU
Département : Nièvre
Commune : Chevannes-Changy
Proximité : Varzy
Lieu-dit : Forêt du Chailloux
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 227.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
227	193 m³	0.9 m ³

Surface : 17.00 ha
Parcelle(s) n° : 1 à 6 et 13
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 18 ' 37.73" / Long E. 3° 27 ' 24.07"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-399		Diamètre à 1,30 m du sol						Vol. présumé	Vum
Nbre	Essence	35	40	45	50	55	60		
226	Chêne	58	99	48	17	3	1	191.6 m ³	0.8
1	Chêne déclassé	1	.	1.6 m ³	1.6
227								193 m³	0.9

Qualité : Q2 : 1.8%

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF II

- Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation
- Houppiers** : Ne font pas partie de la vente
- Réserves** : Tous les arbres non marqués
- Taillis** : Ne fait pas partie de la vente
- Débardage** : Par temps sec sur sol portant, abattage directionnel par câblage suivant les flèches rouge

Délai d'exploitation : 15 octobre 2024

Délai de vidange : 15 octobre 2024

Délai d'enlèvement : 15 décembre 2024

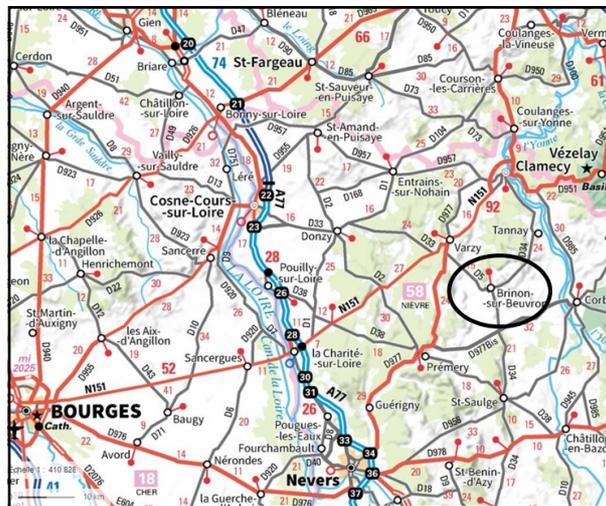
Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis



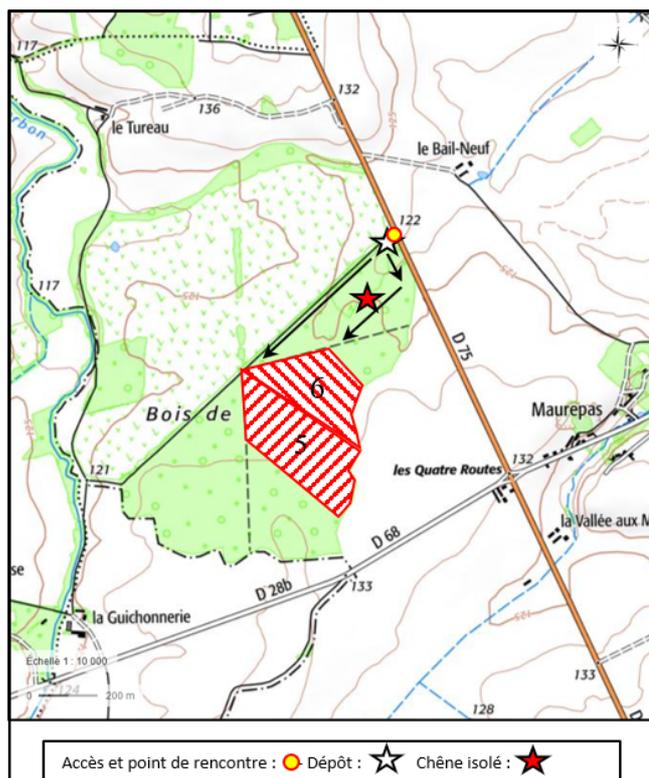
- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 18 ' 31.2" / Long E. 3° 26 ' 42.86"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de vente : 06 décembre 2023 à La Bussière (45)



Vente en bloc et sur pied



Couverture réseau : Réception satisfaisante (tout opérateur réseau)

Propriétaire	Indivision POITEVIN I, L, P Mme Laurence LE HIR
Département	Cher (18)
Commune	Chéry
Proximité	Vierzon
Lieu-dit	Bornay
Coord. WGS 84	N. 47° 7' 17.86" / E. 2° 0' 51.76"
Essence principale	Chêne
Nature de coupe	Éclaircie d'amélioration
Marquage	Un flachis au corps et au pied au sceau de l'expert « ED » ainsi qu'un numéro, de 1 à 70 (Prcl 5), de 71 à 121 (Prcl 6) et 122 (chablis, Prcl 8), en rose, sur l'autre face.

Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
121	BO 145 m ³	1,2 m ³

Surface	14,42 ha
Parcelle forestière	5, 6A
Limites	Champs, fossé, chemins et deux traits rose.
Expert Forestier	Cabinet d'Expertises Forestières de Touraine Eric DELAUNAY (EI) 1, La Hubaillerie – 37310 TAUXIGNY tél : 02.47.92.16.62 - 06.10.75.91.25 e.delaunay@foret-bois.com

Visite De Chéry > D68 vers Saint-Pierre-de-Jards. Faire 2,2 km, prendre à droite la D75, vers Massay. Faire 900 m, prendre le chemin empierré, à gauche. Prendre l'allée, à droite qui longe la clôture et faire 700 m. La coupe commence à gauche, au carrefour (Voir plans et affiches).

S'adresser à Monsieur Michel LAFLEUR - 06.33.88.19.31

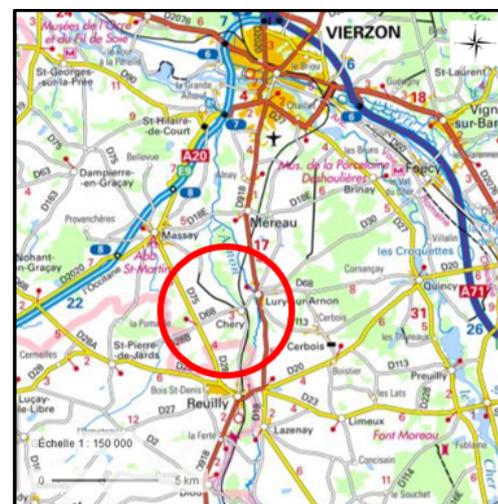
Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol							Volume	Vum
			40	45	50	55	60	65	70		
62	Prcl 5	Chêne	11	12	11	15	10	2	1	74 m ³	1,2
7	Prcl 5	Chêne sec	.	3	1	1	2	.	.	8 m ³	1,1
0	Prcl 5	Chêne déclassé	.	.	1	0 m ³	
69	Prcl 5	Total Prcl 5								82 m³	1,2
52	Prcl 6	Chêne	11	12	9	9	6	4	1	63 m ³	1,2
121										145 m³	1,2

Le chêne n°50, non cubé, et à câbler, fait partie de la vente. Le n°122 est un chablis isolé en parcelle 8.

Conditions générales de vente : Cahier des clauses générales EFF-FNB

Conditions particulières

Réserves	Tous les arbres non marqués.
Exploitation	Par sol sain uniquement, en préservant taches de régénération et arbres d'avenir.
Houpiers et rémanents	Réservés, laissés tel quel, sur la parcelle en coupe, en dehors des allées et fossés.
Taillis	Réservé.
Débardage	Par l'allée forestière, vers le nord et le dépôt aménagé en bordure de route, au nord-est.
Place de dépôt	Aménagé sur la propriété, en bordure de la D75.
Délai d'exploitation	30/06/2025
Délai d'enlèvement	30/06/2025
Paiement	36% au comptant par chèque, 32% à 3 mois, 32% à 6 mois par BO avalisés
Caution	caution de bonne exécution de 3 000 € ou caution permanente
TVA	Remboursement forfaitaire de TVA
CVO	Réglée par le vendeur



Prix de vente :

Acquéreur :

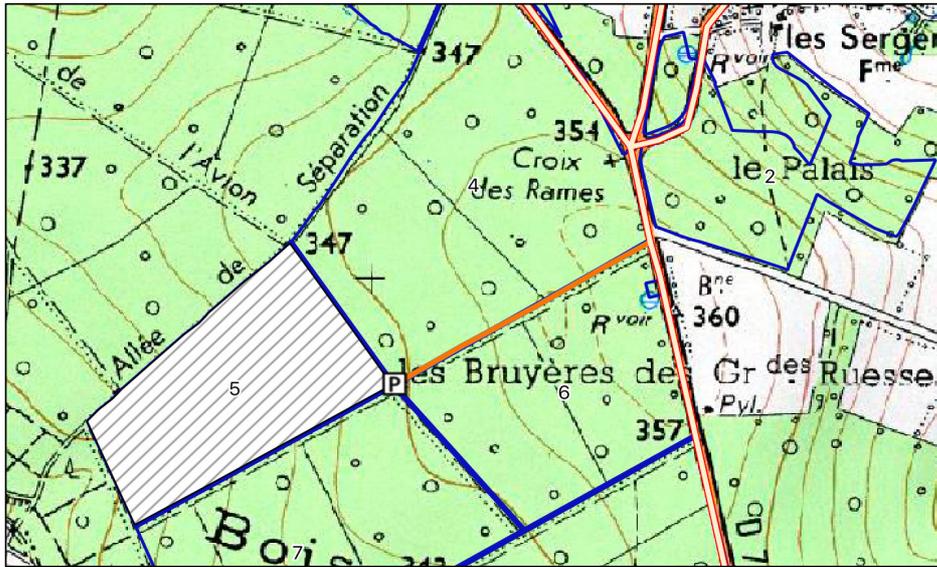
Caution : 3 000 €



Département : **CHER**
Commune : **VILLEGENON**
Lieu dit : **Bois des Beurthes**
Parcelles forestières : **5**
Localisation GPS du lot : **47°23'35.9"N 2°35'33.3"E**



Année 2023



Propriétaire : **GF France Forêt 2**

Certification : **PEFC n°10-21-6/1691**

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Expert forestier: **Forestry Club de France - E. BOITTIN**

16 Ter Boulevard de la Taillerie - 63130 - ROYAT

Tél: 04.73.37.81.08 / 06.71.05.56.44

camille.boittin@expert-foret.com

Essence principale : **Chêne**

Nature de la coupe : **Amélioration**

Surface : **11,5 ha**

Nb tiges perches exclues	Volume présumé BO	Volume moyen présumé
125 tiges	172 m³	1,4 m³/tige

Essences	Total des			Nombre de tiges par classe de diamètres à 1,30 m (les perches sont exclues des totaux)																				
	Effectifs	Volumes présumés	Volume unitaire	PER	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	
Chêne	65 t	98 m³	1,5 m³/t				1	4	6	13	9	18	10	4										
Hêtre	58 t	71 m³	1,2 m³/t					6	7	16	16	9	4											
Châtaignier	2 t	2 m³	1,2 m³/t						1		1													
TOTAL	125 t	172 m³	1,4 m³/t																					

Arbres secs et tarés : Arbres marqués par un S

Conditions particulières

Visite : Voir plans/contact : G. FAURE - 06 49 29 25 40

TVA : Assujetti
Paiement : Voir conditions générales EFF - FNB
Cautions de bonne fin : 5 000 € ou caution permanente
Gestion des rémanents et du taillis : Houppiers feuillus réservés. Le taillis (marqué par des croix) ne fait pas partie de la vente

Réserves : Arbres non marqués ou désignés avec un triangle >> arbres pour la biodiversité - pénalité de 1 000 €/arbre bio abattu.

Marquage : Marques : logo "FCF" 2 au corps + 1 au pied + numéro de grume (peinture orange)

Limites : Limites de parcelles, chemin rural et double traits

Conditions d'exploitation : Prévenir la mairie, la DDT, ENEDIS, pour les autorisations de sortie/stockage/tonnage. Remise en état des dépôts et dessertes en cas de dégradations. Prévenir l'expert 10j avant le début du chantier.

Abattage : Intérieur de coupe. Préserver les arbres non marqués et les peuplements voisins. Une attention particulière sera portée sur les arbres cerclés >> arbres d'avenir

Débardage : Par la coupe. Interdiction de circuler sur les chemins empierrés.

Dépôt : Cf plan

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

31/05/2025

Prix de vente (H.T) :

L'acquéreur

La Caution



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
 VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
 Certification : PEFC/10-21-6/71

Département : CHER
 Commune : Ivoy-le-Pré
 Proximité : Aubigny-sur-Nère
 Lieu dit : La Baseule



Essence principale : CHENE
 Nature de la coupe : coupe d'amélioration
 Marquages : sceau de l'expert "DRB"
 au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
115	135	1,176
BI =		Stères

Surface : ~ 23 ha
 Parcelle : PSG n°11a Nord

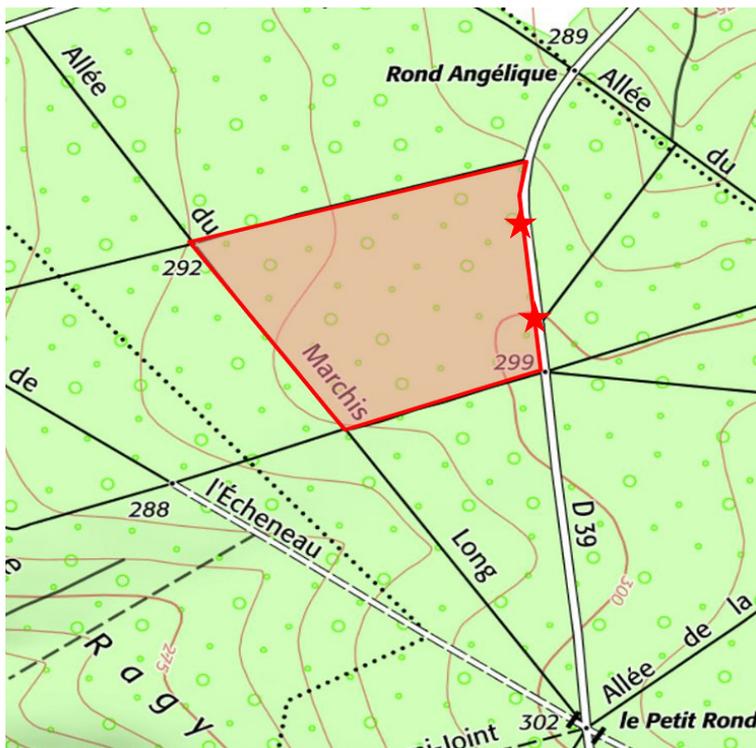
Limites : chemins de séparation entre parcelles
 & marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.506781°
 Latitude : 47.409362°

Couverture téléphonique : mauvaise

Expert: Didier ROBERT-BABY
 "RAGIS" 18700 OIZON
 courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
 mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert



Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
115	CHENE				3	18	29	30	25	10								135,199
115	TOTAL	Bois d'industrie = stères														135,199		

Remarque : les purges pour gélivure représentent 7 % du volume présumé

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.90.86

Conditions particulières

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers les dépôts

Place de dépôt : le long de la RD n°39 (étoiles rouges sur le plan)

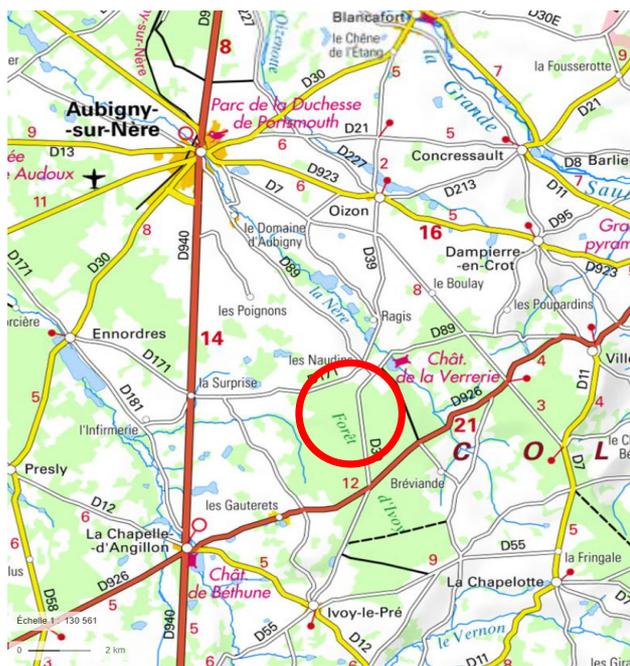
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé par une banque

T.V.A : le vendeur est assujéti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
 VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Groupement Forestier de la Verrerie
 Certification : PEFC/10-21-6/671

Département : CHER
 Commune : Ivoy-le-Pré
 Proximité : Aubigny-sur-Nère
 Lieu dit : La Croix Buret

Essence principale : CHENE
 Nature de la coupe : coupe d'amélioration
 Marquages : sceau de l'expert "DRB"
 au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
110	128	1,166
BI =		Stères

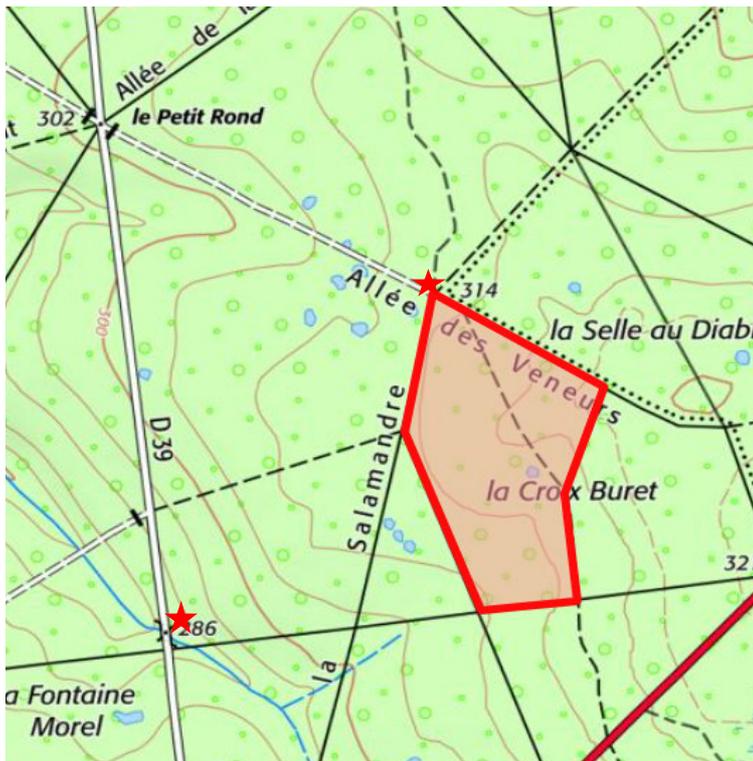
Surface : ~ 18 ha
 Parcelle : PSG n°17a Nord

Limites : chemins de séparation entre parcelles
 & marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Longitude : 2.516467°
 Latitude : 47.398414°

Expert: Didier ROBERT-BABY
 "RAGIS" 18700 OIZON
 courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
 mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert



Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
110	CHENE				18	17	30	26	14	5								128,207
110	TOTAL	Bois d'industrie = stères														128,207		

En outre les chênes de valeur n°44 & 75 cubant ensemble 3,619 m3 font partie de la vente

Visite : voir plan et contacter M. Guillaume de Saporta au 06.34.57.61.06 ou 02.48.58.90.86

Conditions particulières

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec par la coupe vers les dépôts

Place de dépôt : Rond des Veneurs et le placier le long de la RD n°39 (étoiles rouges sur le plan)

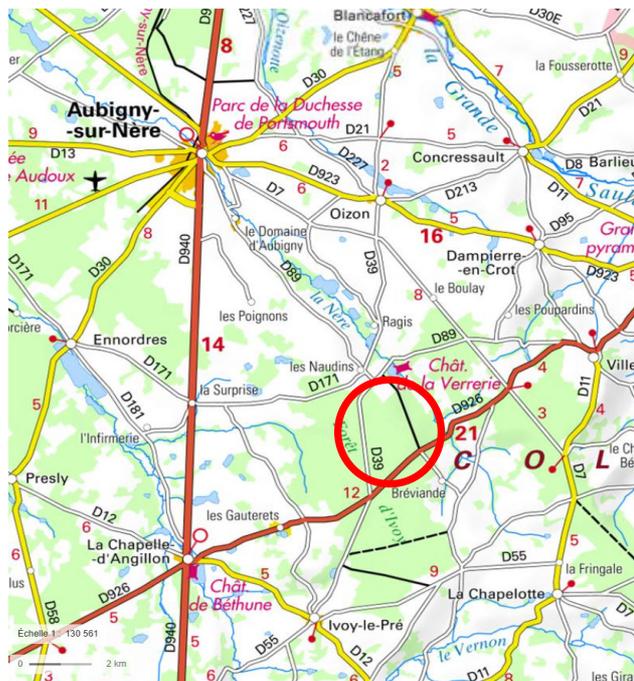
Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé par une banque

T.V.A : le vendeur est assujetti

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.



Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Bruno LIENARD

Certification : /

Département : CHER
Commune : Saint-Eloy-de-Gy
Proximité : BOURGES
Lieu dit : Le Montet

Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : coupe d'amélioration
Marquages : sceau de l'expert "DRB"
au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
135	152	1,124
BI =		Stères

Surface : ~ 12 ha
Parcelle : PSG n° 1

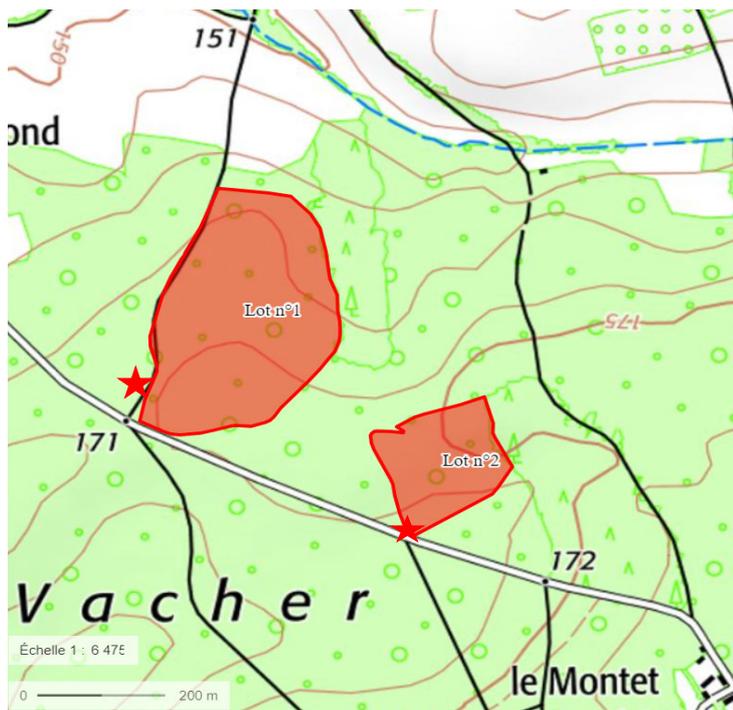
Limites : marquage = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84: Latitude : 47.165687
Longitude : 2.327256

Couverture téléphonique : bonne

Expert: Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert



Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30																Volume présumé
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90 & +		
95	CHÈNE Lot n°1				12	17	21	14	16	8	6		1					103,935
40	CHÈNE Lot n°2				7	8	7	5	6	1	3		3					47,777
135	TOTAL	Bois d'industrie = stères																151,712

En outre le chêne de valeur nulle n°74 du lot n°1 cubant 1,072 m³ et le chêne de valeur nulle n°17 du lot n°2 cubant 1,066 m³ font partie de la vente ; le chêne n°26 est un chablis. Les arbres n°30 et n°32 dans le lot n°2 sont à éhoupper.

Visite : voir plan et prévenir l'expert le jour de la visite

Conditions particulières

Réserves : tous les arbres non marqués avec une obligation particulière aux arbres marqués d'un symbole "Attention"

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : par la coupe sur sol sec vers les dépôts

Place de dépôt : le long du chemin de commune pour le lot n°1 et le long de la route communale pour le lot n°2 (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

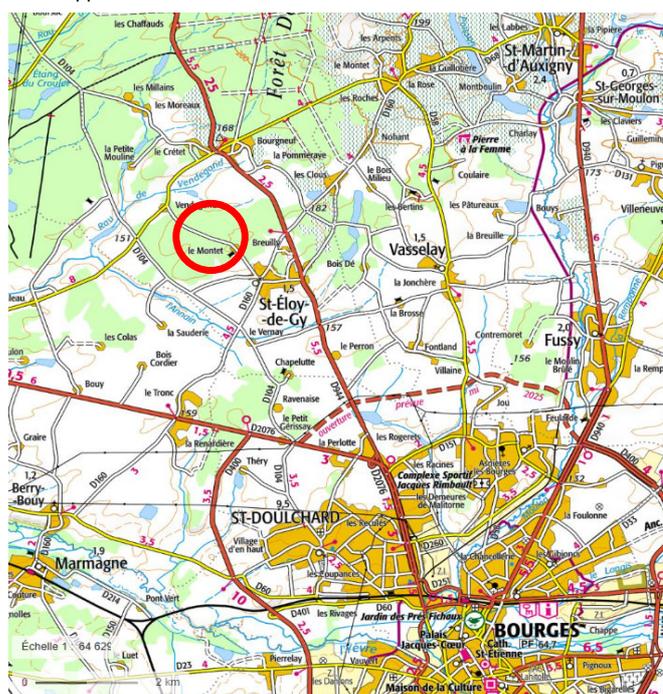
Paiement : 34% comptant par chèque, 33% à 3 mois & 33% à 6 mois par billet à ordre avalisé par une banque

T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

Prix de vente :

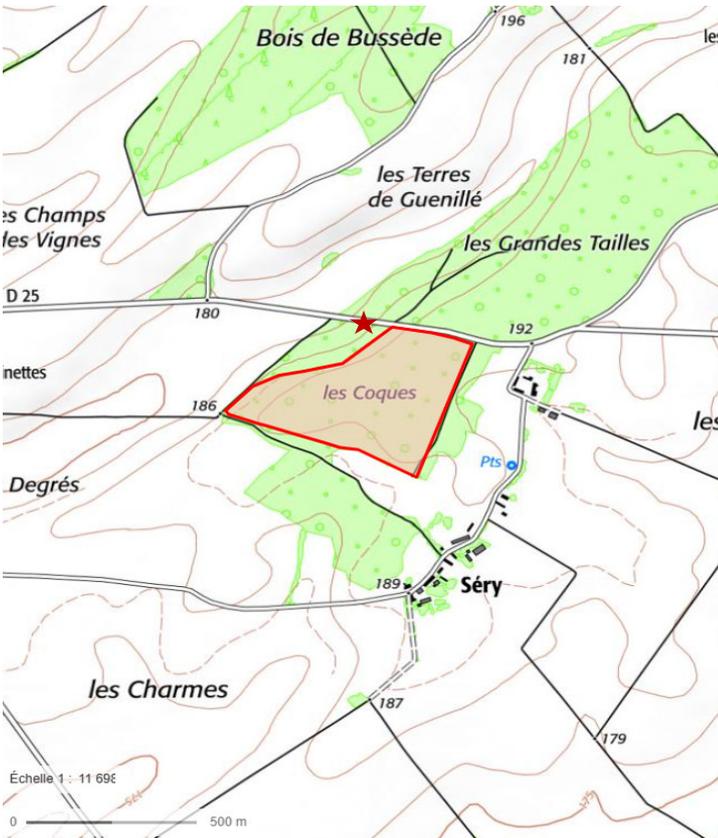
L'acquéreur :



Sa caution :



Date et lieu de vente : mercredi 6 décembre 2023 à La Bussière
VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Groupement Foncier Forestier du Bois des Coque
Certification : en cours
Département : CHER
Commune : Rians
Proximité : Bourges
Lieu dit : Les Coques
Essence principale : CHENE
Nature de la coupe : coupe de récolte
Marquages : sceau de l'expert "DRB" au corps et au pied + n° à la peinture rose

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
215	498	2,318
BI =		Stères

Surface : ~ 21 ha
Parcelle cadastrale : OB 144

Limites : = à la peinture rose

Coordonnées WGS 84 : Latitude : 47.185928°
Longitude : 2.636892°

Couverture téléphonique : bonne

Expert : Didier ROBERT-BABY
"RAGIS" 18700 OIZON
courriel: d.robert-baby@foret-bois.com
mob.: 06.72.72.47.27

Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +
215	CHÊNE						2	49	55	47	34	17	6	5			498,381
215	TOTAL	Bois d'industrie = stères														498,381	

En outre les chênes de valeur nulle n°54, 89, 91, 107, 132, 146, 149 & 166 cubant ensemble 12,829 m³ font partie de la vente

Visite : voir plan et prévenir l'expert le jour de la visite

Conditions particulières

Réserves : tous les arbres non marqués

Exploitation : découpe loyale et marchande, sans difficulté

Houppiers : réservés par le propriétaire

Taillis : réservé par le propriétaire

Rémanents : sans objet

Débardage : sur sol sec à travers la coupe vers le dépôt

Place de dépôt : le long de la RD 25 (étoile rouge sur le plan)

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Délai de vidange : 18 mois de la vente soit le 31 mai 2025

Paiement : 20% comptant par chèque, 20% à 3 mois, 20% à 6 mois, 20% à 9 mois & 20% à 11 mois par billet à ordre avalisé par une banque

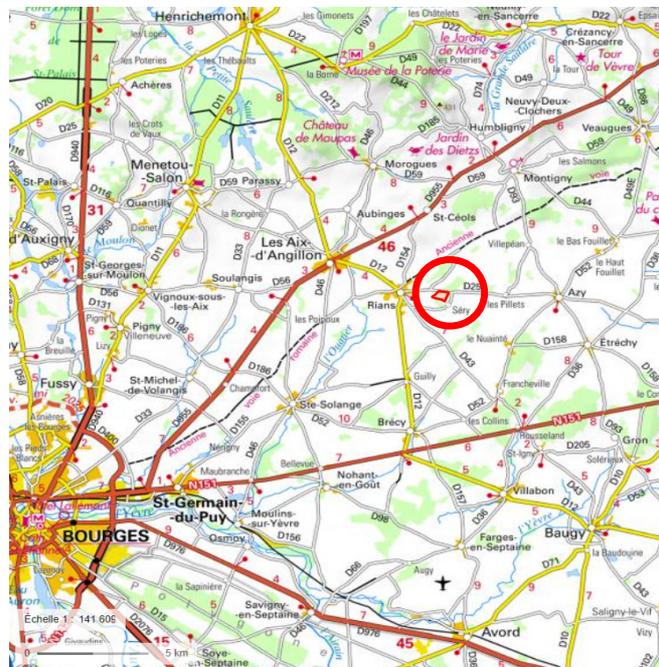
T.V.A : remboursement forfaitaire

C.V.O. réglée par : l'acquéreur pour le compte du vendeur.

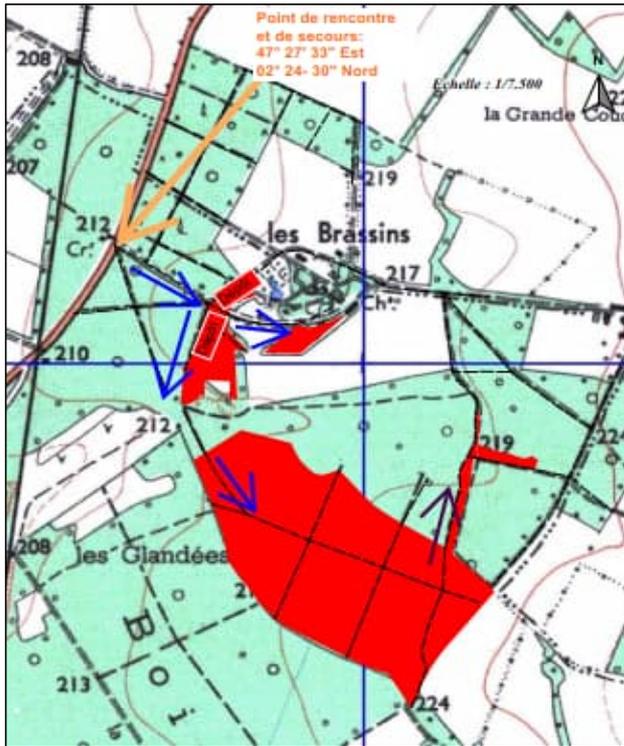
Prix de vente :

L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de vente : 6 décembre 2015 à LA BUSSIERE
 VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Madame REGLADE
 Certification : non
 Département : CHER
 Commune : ENNORDRES
 Proximité : AUBIGNY-SUR-NERE
 Lieudit : LES BRASSINS
 Essence principale : chêne
 Nature de la coupe : éclaircie et jardinatoire
 Marquages : peinture orange

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
720	593	0.8 m3
BI =		1 000 Stères

Surface : 27 ha environ
 Parcelle(s) n° : 4b-c-d, 5a, 6b, 7b-c-d, 9d, 11c 12b du PSG
 Limites : allées, fossés et peinture
 Couverture téléphonique: faible
 Coordonnées WGS 84: 47° 27' 33" N, 02° 24' 30" E
 Expert: Jean-Philippe ANGENAULT
 30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS
 Tél: 02 38 70 03 98 Port: 06 06 48 81 94 Fax: 02 38 70 01 61
 Mail: jean-philippe.angenault@orange.fr
 Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé	
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +
461	Chêne			93	66	52	48	44	35	33	31	29	16	7	1	6	470
58	Hêtre			2	4	14	10	14	7	2	1	4					48
198	Châtaignier			96	65	22	13	1			1						72
1	Sapin			1													0.3
1	Tilleul										1						2
1	Erable champ.					4											0.5
720	TOTAL																
		Bois d'industrie = 1000 stères (perches, houppiers et arbres morts)														592.8	

En outre, 1.030 perches (moins de 30 cm de diamètre), 9 chênes morts (86m3) et 2 hêtres morts (2 m3) non inventoriés comptés en stères font partie de la vente.

Visite : voir plan. **Les chaînes barrant les allées ne sont pas cadencées.**
Les enlever pour la visite et les remettre impérativement après.

Conditions particulières

- Réserves :** les arbres non marqués
- Deux chênes morts près d'un pilastre dans le parc sont à abattre
- Exploitation :** par temps sec
- Pas d'intervention deux semaines avant chaque chasse (une chasse par mois)
- Houppiers :** font partie de la vente
- Taillis :** ne fait pas partie de la vente (hormis les brins marqués)
- Rémanents :** soigneusement démantelés

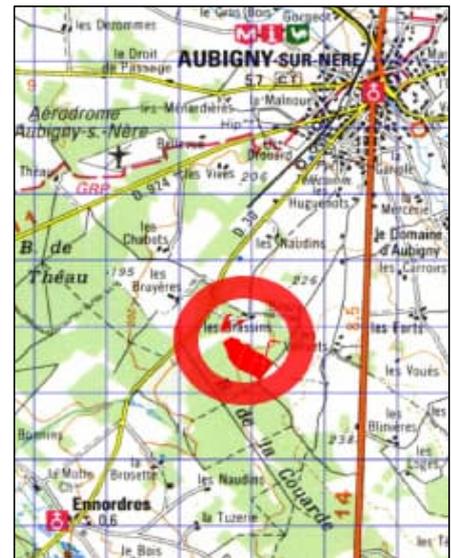
Débardage : sur sol portant par temps sec
 Les taches de semis seront soigneusement évitées.

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente
Délai de vidange : 18 mois de la vente

Paiement : voir le cahier des clauses générales pour les échéances
T.V.A : Le vendeur est au régime forfaitaire.
C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.
Place de dépôt : voir plan et bords d'allées

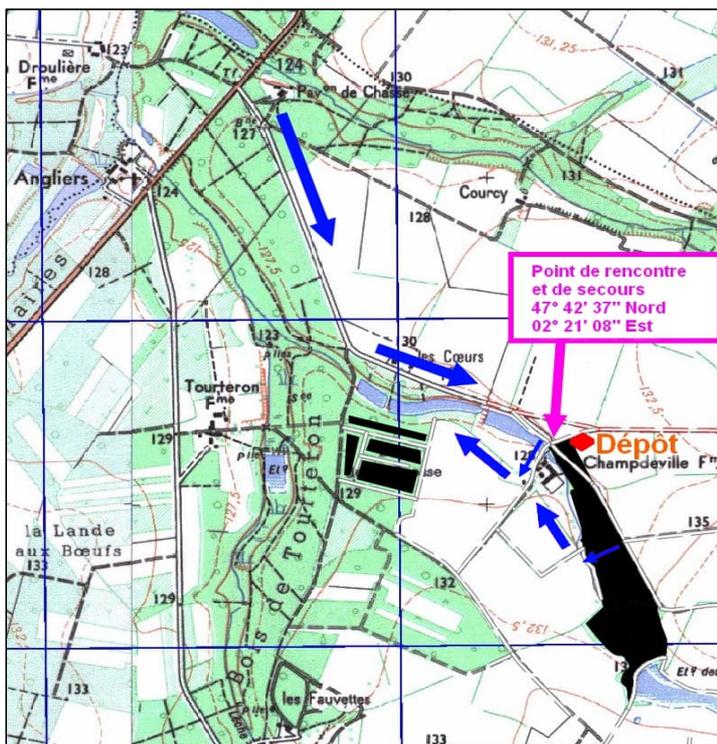
Caution: 20% du prix de vente, avec un minimum de 2.500 €
 ou caution permanente garantie de bonne exécution

Prix de vente : L'acquéreur : **Sa caution :**



Date et lieu de vente : 6 décembre 2023 à LA BUSSIÈRE

VENTE : en bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Claude BERTRAND
Certification : non

Département : LOIRET
Commune : VILLEMURLIN
Proximité : Sully sur Loire
Lieu-dit : CHAMPDEVILLE
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : amélioration
Marquages : peinture

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
192	180	0.9 m3
BI =		500 Stères

Surface : 15.7 Ha
Parcelle(s) n° : 1 et 2 du Plan Simple de Gestion
Limites : allées et fossés
Couverture téléphonique: moyenne
Coordonnées WGS 84: 47° 42' 37" N, 02° 21' 08" E
Expert: Jean-Philippe ANGENAULT
30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS
Tél: 02 38 70 03 98 Port: 06 06 48 81 94 Fax: 02 38 70 01 61
Mail: jean-philippe.angenault@orange.fr
Contrat : rédigé par l'expert

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé		
		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		90 & +	
177	Chêne			39	33	11	17	17	16	16	8	15	4				1	169
6	Chêne rouge			4	1		1											3
5	Châtaignier			1	1	1					1							3
2	Pin sylvestre						1				1							3
1	Frêne							1										1
1	Robinier							1										1
192	TOTAL	Bois d'industrie = 500 stères (tiges, houppiers et chênes morts)														180		

En outre, 1.422 tiges et 21 chênes morts, comptés en bois d'industrie mais non comptés dans l'inventaire, font partie de la vente

Visite : voir plan

Conditions particulières

Réserves : les arbres non marqués

Exploitation : par temps sec

Houppiers : font partie de la vente

Taillis : seuls les brins marqués font partie de la vente

Rémanents : voir clauses générales

Débardage : par temps sec et sur sol portant uniquement

Délai d'exploitation : 18 mois de la vente

Délai de vidage : 18 mois de la vente

Paiement : voir le cahier des clauses générales pour les échéances

T.V.A : Le vendeur est au régime forfaitaire.

C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.

Place de dépôt : voir plan

Caution: 20% du prix de vente, avec un minimum de 2.500 €
ou caution permanente garantie de bonne exécution

Prix de vente : L'acquéreur :

Sa caution :



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

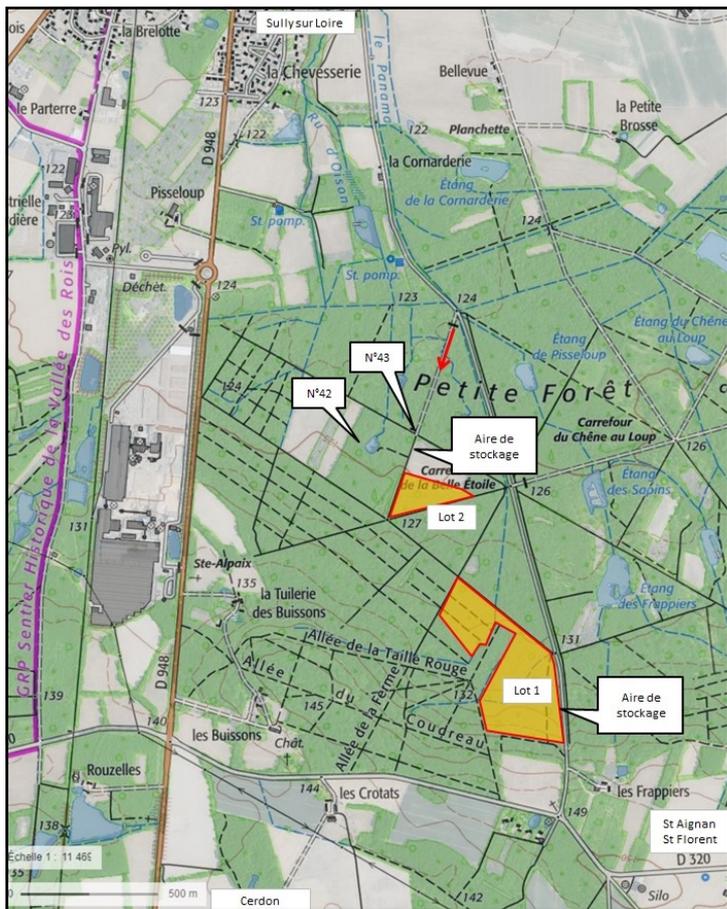
Vente : En bloc et sur pied



Lot vendu sous label UE APECF



Propriétaire : Monsieur Jean-François LUCHE
Certification : PEFC / 10-21-6/2098
Département : Loiret
Commune : Sully sur Loire
Proximité : Châteauneuf sur Loire
Lieu-dit : Bois de la Petite Forêt
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 43 lot 1 et de 1 à 20 lot 2.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
62	82 m³	1.3 m ³

Surface : 14.25 ha
Parcelle(s) n° : 12b, 1ab
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 44 ' 2.06" / Long E. 2° 23 ' 20.34"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-413

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
41	1	Chêne	.	3	4	16	4	7	1	1	4	.	1	.	57.1 m ³	1.4
1	1	Chêne déclassé	.	.	.	1	1.3 m ³	1.3
20	2	Chêne	1	4	1	1	7	1	1	2	.	1	.	23.3 m ³	1.2	
62			Qualités : Q1 : 2.6% Q2 : 9.9%												81.7 m³	1.3

En outre, 1 chêne de valeur nulle marqué d'une croix rouge et cubant 2,7m³ fait partie du lot.

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Natura 2000 - Directive Habitat

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houppiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 juin 2025

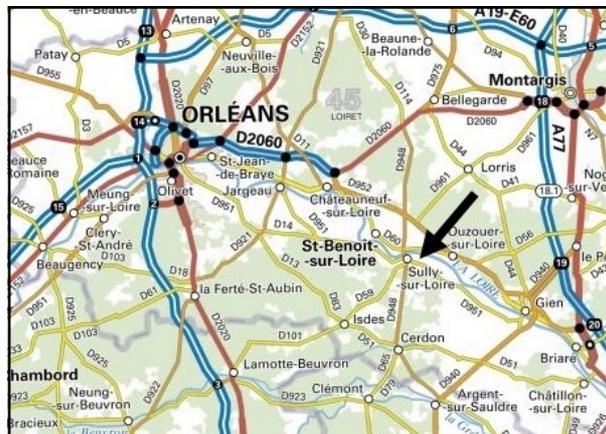
Règlement : Moitié comptant, moitié à 3 mois

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par le vendeur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis

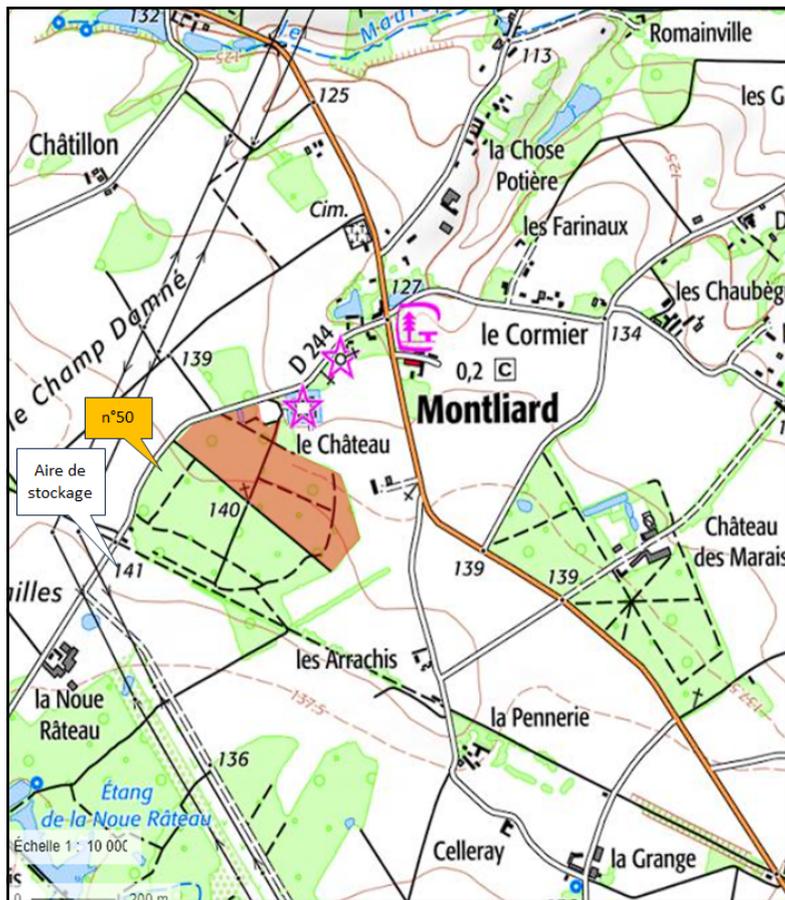


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 43 ' 48.95" / Long E. 2° 23 ' 23.25"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied

Lot vendu sous label UE 

Propriétaire : GFR du Bourg
Certification : PEFC / 10-21-6/2098
Département : Loiret
Commune : Montliard
Proximité : Montargis
Lieu-dit : Parc du Château de Montliard
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 50.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
44	83 m³	1.9 m ³

Surface : 7.06 ha
Parcelle(s) n° : 1 à 4
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 48° 1' 5.04" / Long E. 2° 23' 29.51"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

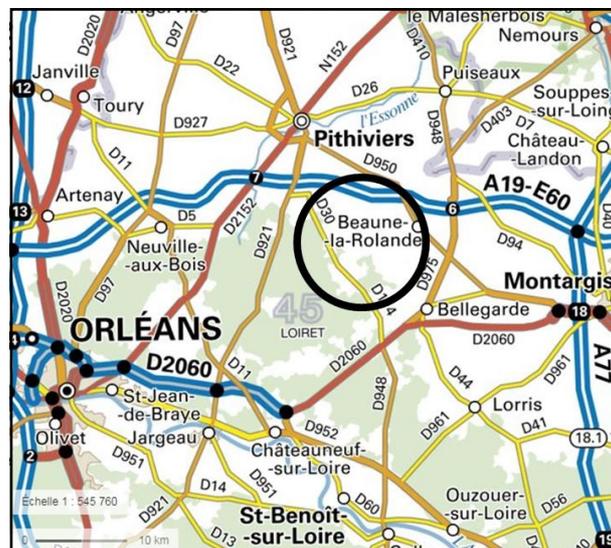
BO 23-414**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Essence	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Volume	Vum
44	Chêne	10	7	4	3	4	4	5	2	.	2	1	2	83.4 m ³	1.9
44														83.4 m³	1.9

Qualités : Q2 : 2.1%

En outre, 6 chênes secs cubant 18m³ marqués d'une croix rouge font partie du lot.

Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2025**Délai de vidange** : 30 avril 2025**Délai d'enlèvement** : 30 juin 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3 et 5 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Réglée par le vendeur**Place de dépôt** : Voir plan. Hors période de culture agricole**Régénération** : Faire attention aux taches de semis

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Séc
Lat N. 48° 1' 6.75" / Long E. 2° 23' 37.5"
- Couverture téléphonique : correcte

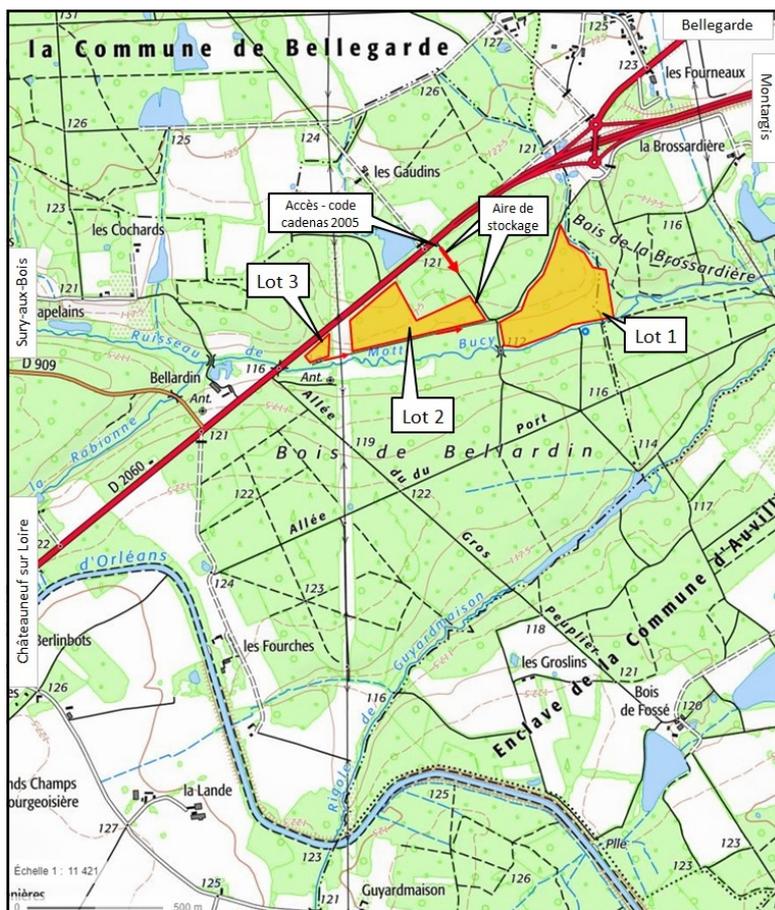


Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Lot vendu sous label UE APECF



Propriétaire : GFR DE BELLARDIN
Certification : PEFC / 10-21-6/236
Département : Loiret
Commune : Sury aux Bois
Proximité : Bellegarde
Lieu-dit : Bois de Bellardin
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 52 (lot 1) de 53 à 74 (lot 2) et de 75 à 77 (lot 3).

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
75	144 m³	1.9 m ³

Surface : 18.62 ha
Parcelle(s) n° : 28a, 31, 6b
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 58 ' 5.42" / Long E. 2° 24 ' 28.15"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

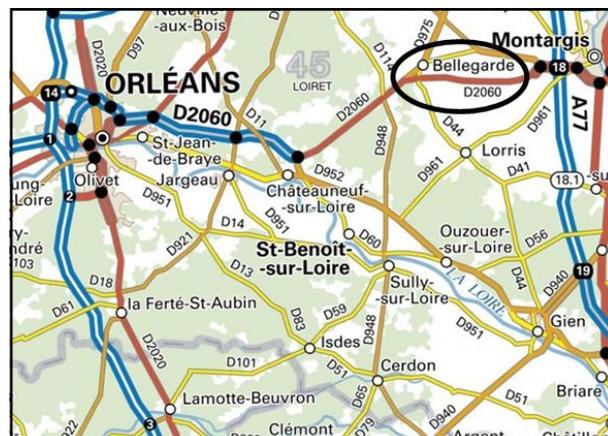
BO 23-419**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Volume	Vum
41	1	Chêne	2	2	6	4	9	5	6	3	3	1	77 m ³	1.9
4	1	Pin Sylvestre	1	.	2	1	.	.	11 m ³	2.8
6	1	Frêne	.	2	2	.	.	2	7 m ³	1.2
22	2	Chêne	.	3	2	2	3	3	4	2	3	.	44 m ³	2.0
1	3	Chêne	.	1	1 m ³	1.0
1	3	Pin Noir	1	.	4 m ³	4.0
75													144 m³	1.9

Qualités (Chêne) : Q1 : 2.7% Q2 : 9.7%

En outre 1 robinier cubant 1,2m³ et 1 pin sec cubant 1,5m³ fait partie de la vente.

Visite : Visite libre
 code cadenas 2005

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec, sur sol portant, par les cloisonnements d'exploitation.**Délai d'exploitation** : 30 avril 2025**Délai de vidange** : 30 avril 2025**Délai d'enlèvement** : 30 juin 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Assujetti à la TVA - n° : FR13 381 827 955**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux taches de semis - abattage directionnel si nécessaire.

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 58 ' 16.31" / Long E. 2° 24 ' 54.73"
- Couverture téléphonique : correcte



Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Olivier Wéry
Département : Loiret
Commune : St Firmin sur Loire
Proximité : Chatillon sur Loire
Lieu-dit : Bois de la Petite Chenellerie
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 11 Lot 1, de 12 à 64 lot 2 et de 65 à 87 lot 3..

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
86	106 m³	1.2 m ³

Surface : 7.20 ha
Parcelle(s) n° : ZX12-C2
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 35 ' 44.89" / Long E. 2° 41 ' 24.2"
Expert : Inès de CHASSEVAL
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-409

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Volume	Vum
11	1	Chêne	.	2	5	.	.	2	.	2	.	.	16 m ³	1.5
53	2	Chêne	5	9	11	14	6	4	.	1	2	1	63 m ³	1.2
22	3	Chêne	1	2	3	2	4	1	3	5	.	1	27 m ³	1.2
86													106 m³	1.2

Qualités (Chêne) : Q1 : 1.4% Q2 : 8.8%

En outre, 1 Chêne de valeur nulle marqués d'une croix rouge et cubant 0,9m³ fait partie du lot.

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 septembre 2024

Délai de vidange : 30 septembre 2024

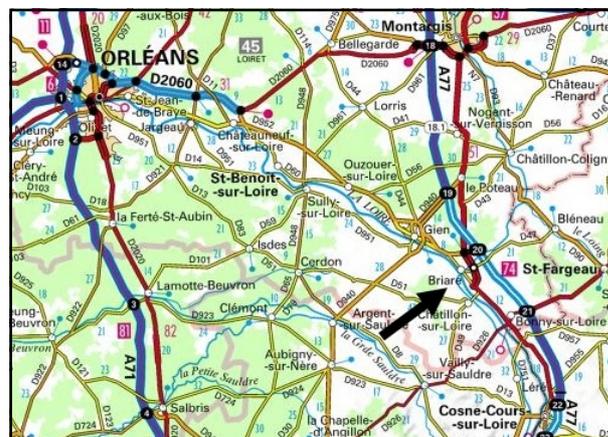
Délai d'enlèvement : 30 septembre 2024

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

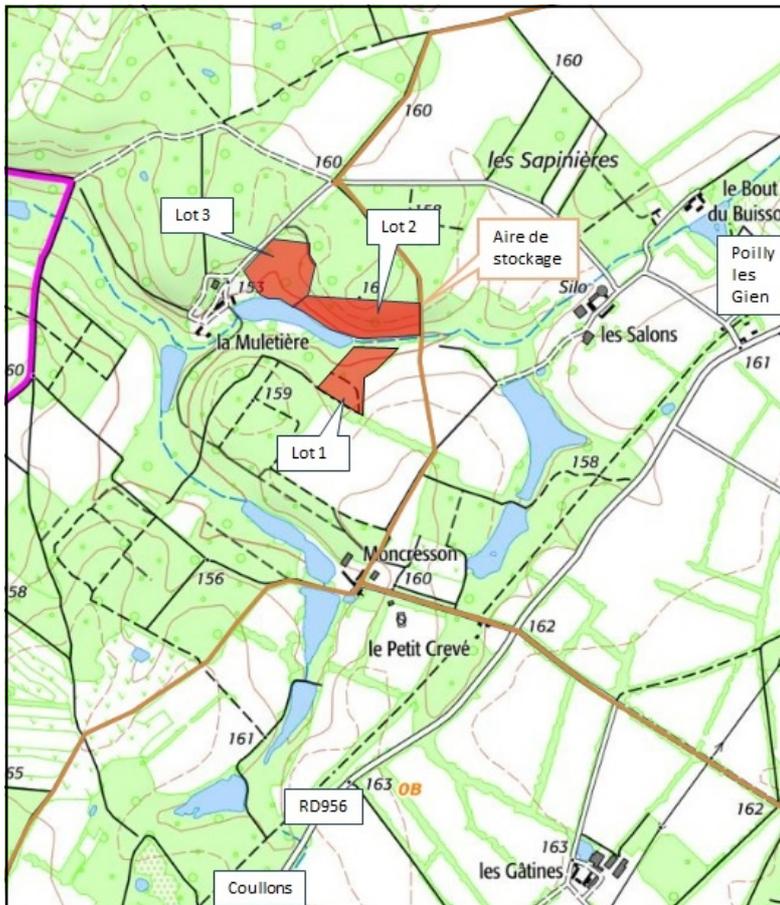


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 35 ' 44.89" / Long E. 2° 41 ' 24.2"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Indivision LA MULETIÈRE
Département : Loiret
Commune : Coullons
Proximité : Gien
Lieu-dit : Forêt de la Muletière
Essence principale : Chêne Rouge
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 8 lot 1, de 9 à 53 lot 2 et de 54 à 58 lot 3.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
57	63 m³	1.1 m ³

Surface : 7.88 ha
Parcelle(s) n° : 8f-9ab-10a
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 39 ' 9.58" / Long E. 2° 31 ' 7.38"
Expert : **Inès de CHASSEVAL Forestière Chasseval**
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-420		Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
Nbre	Essence	40	45	50	55	60	65	70	75	80		
50	Chêne Rouge	9	8	13	8	5	4	2	.	1	53.7 m ³	1.1
7	Chêne	1	1	1	2	.	.	1	1	.	9.4 m ³	1.3
57											63.1 m³	1.1

En outre, 1 Chêne rouge (n°55) de valeur nulle et cubant 1m³ fait partie du lot.

Visite : Pas de visite avant le 6 novembre 2023

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec sur sol portant

Délai d'exploitation : 01 avril 2025

Délai de vidange : 01 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 septembre 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

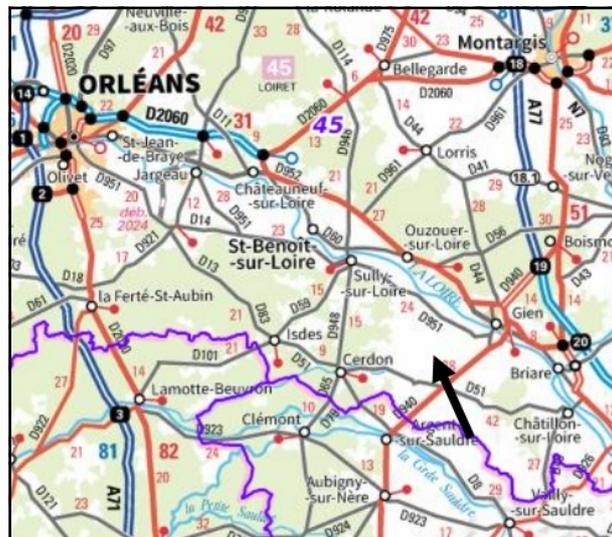
TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Pas d'exploitation les jours de chasse

Régénération : Faire attention aux taches de semis

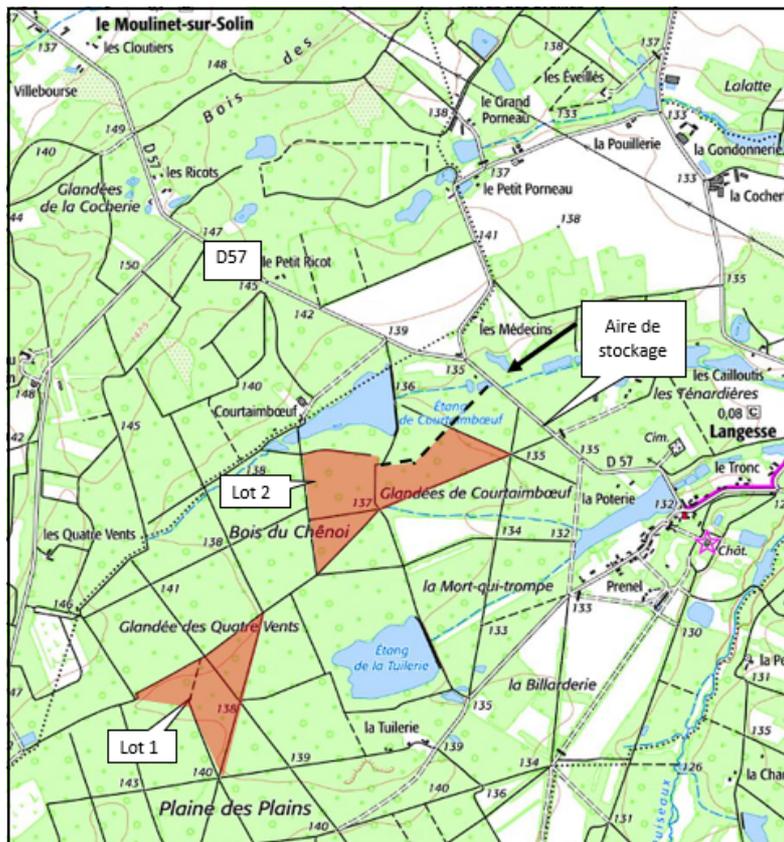


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sé : Lat N. 47° 39 ' 9.58" / Long E. 2° 31 ' 7.38"
- Couverture téléphonique : mauvaise



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Madame Michèle DASSAS
Certification : PEFC / 10-21-6/2216
Département : Loiret
Commune : Le Moulinet sur Solin
Proximité : Lorris
Lieu-dit : Bois des Glandées de Courtaimboeuf
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 87 lot 1 et de 88 à 169 lot 2



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
164	233 m³	1.4 m ³

Surface : 22.36 ha
Parcelle(s) n° : 3, 4, 5, 8, 10, 11
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 49 ' 23.77" / Long E. 2° 39 ' 7.12"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
Estimation et contrat réalisés par :
Kévin Léonce - Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 47 13 02 55
 kevin.leonce@fclb45.com

BO 23-422

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
84	1	Chêne	3	10	17	11	11	12	5	10	2	3	.	.	121 m ³	1.4
80	2	Chêne	2	4	18	11	16	11	8	4	4	1	.	1	112 m ³	1.4
164															233 m³	1.4

Qualité : Q1 : 2.1% Q2 : 5.6%

En outre, font partie de la vente :

Lot 1 : 1 Pin sylvestre (1,5m³), 1 Charme (1,2m³) et 1 Chêne de valeur nulle marqué d'une croix rouge (1,3m³)Lot 2 : 2 Chênes de valeur nulle marqués d'une croix rouge (3,4m³)

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houpiers** : Ne font pas partie de la vente**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2025**Délai de vidange** : 30 avril 2025**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Chasse** : Exploitation hors période de chasse**Régénération** : Faire attention aux taches de semis

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 49 ' 12.43" / Long E. 2° 39 ' 34.12"
- Couverture téléphonique : nulle



Date et lieu de vente : BCE - 06 décembre 2023 à La Bussière (45)



Vente en bloc et sur pied



Couverture réseau : Satisfaisante (tout opérateur réseau).

Propriétaire	GF DE ST-CYR LES CHOUX Mme Lucette TAGOT
Département	Loiret (45)
Commune	Gien - Les Choux
Proximité	Gien
Lieu-dit	"Saint Cyr"
Coord. WGS 84	N. 47° 45' 18.71" / E. 2° 39' 59.18"
Essence principale	Chêne
Nature de coupe	Amélioration et récolte
Marquage	Un flachis au corps et au pied au sceau de l'expert «ED» ainsi qu'un numéro, de 1 à 28 (Prcl 1) de 29 à 42 (Prcl 2) et de 43 à 82 (Prcl 3), en rose, sur l'autre face.

Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
82	BO 170 m ³	2,1 m ³

Surface	5,92 ha
Parcelle forestière	1C, 2D1, 3A, C, D, E du PSG
Limites	Allée, deux traits rose.
Expert Forestier	Cabinet d'Expertises Forestières de Touraine Eric DELAUNAY (EI) 1, La Hubaillerie – 37310 TAUXIGNY tél : 02.47.92.16.62 - 06.10.75.91.25 e.delaunay@foret-bois.com

Visite De Gien > D44 vers Montereau, prendre la D42 à droite avant la voie de chemin de fer vers "Les Choux". Après le château de la Montagne, entrer au chemin empierré à droite, à 1 km (Voir plan et affiches).

S'adresser à Monsieur Patrick TAGOT - 06.08.74.90.30
Monsieur Philippe TAGOT - 06.03.56.19.76

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
26	Prcl 1	Chêne	3	2	7	11	.	1	.	2	28 m ³	1,1
2	Prcl 1	Chêne sec	.	.	1	.	.	.	1	2 m ³	1,0
28	Prcl 1	Total Prcl 1												30 m³	1,1	
10	Prcl 2	Chêne	.	.	1	2	1	2	2	1	.	.	1	.	21 m ³	2,1
4	Prcl 2	Châtaignier	.	.	1	2	.	1	6 m ³	1,5
14	Prcl 2	Total Prcl 2												27 m³	1,9	
37	Prcl 3	Chêne	.	.	2	3	1	2	3	8	5	5	1	7	102 m ³	2,8
1	Prcl 3	Pin Maritime	1	.	.	4 m ³	4,0
1	Prcl 3	Pin Sylvestre	1	.	.	3 m ³	3,0
1	Prcl 3	Chêne sec	1	3 m ³	3,0
40	Prcl 3	Total Prcl 3												112 m³	2,8	
82														170 m³	2,1	

Présence de frelons dans les chênes n°11, 14, 80. Le chêne n°5 et un chablis.

Conditions générales de vente : Cahier des clauses générales EFF-FNB

Conditions particulières

Réserves	Tous les arbres non martelés.
Exploitation	Par sol sain uniquement.
Houpiers et rémanents	Réservés.
Débardage	Par les parcelles en coupe, vers la D42.
Place de dépôt	Sur la propriété, en bordure de la D42.
Délai d'exploitation	30/06/2025
Délai d'enlèvement	30/06/2025
Paiement	36 % comptant par chèque - 32 % à 3 mois - 32 % à 6 mois par BO avalisés
Caution	caution de bonne exécution de 5 000 € ou caution permanente
TVA	Non assujetti
CVO	Réglée par le vendeur

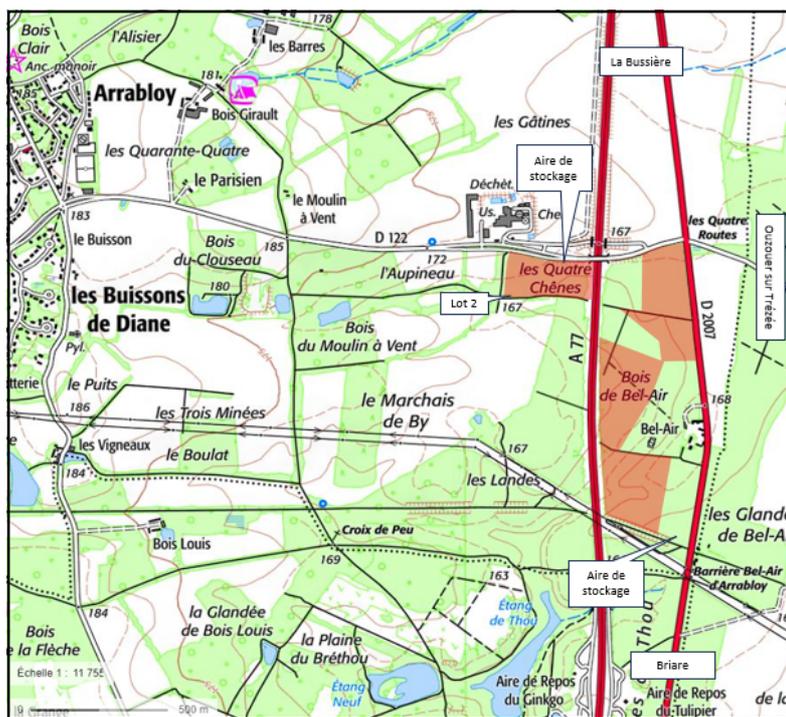
Prix de vente : Acquéreur :

Caution : 5 000 €



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GFR Lesguillon
Certification : PEFC / 10-21-6/1822
Département : Loiret
Commune : Arrabloy
Proximité : Gien
Lieu-dit : Forêt de Bel Air d'Arrabloy
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 136 Lot 1 et de 137 à 164 Lot 2.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
157	239 m³	1.5 m ³

Surface : 21.75 ha
Parcelle(s) n° : 1, 3, 5, 7, 14
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 41' 14.17" / Long E. 2° 44' 38.84"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
 La Ménagerie - 45230 La Bussière

Estimation et contrat réalisés par :

Kévin Léonce - Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 47 13 02 55
 kevin.leonce@fclb45.com

BO 23-425**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
104	1	Chêne	2	25	23	23	15	9	3	3	1	.	.	127.9 m ³	1.2
24	1	Douglas	.	1	2	1	6	4	2	3	3	2	.	81.4 m ³	3.4
2	1	Chêne déclassé	.	1	.	.	1	2.4 m ³	1.2
27	2	Chêne	2	6	12	5	.	1	1	27.3 m ³	1.0
157														239 m³	1.5

Qualité : Q1 : 0.7% Q2 : 1.7%

En outre, font partie de la vente :

Lot 1 : 4 Châtaignier (4m³) et 2 Chêne de valeur nulle marqués d'une croix rouge (3m³)Lot 2 : 1 Chêne rouge d'Amérique (0,9m³)

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec, sur sol portant par les cloisonnements d'exploitation

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 avril 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR21840065981

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis



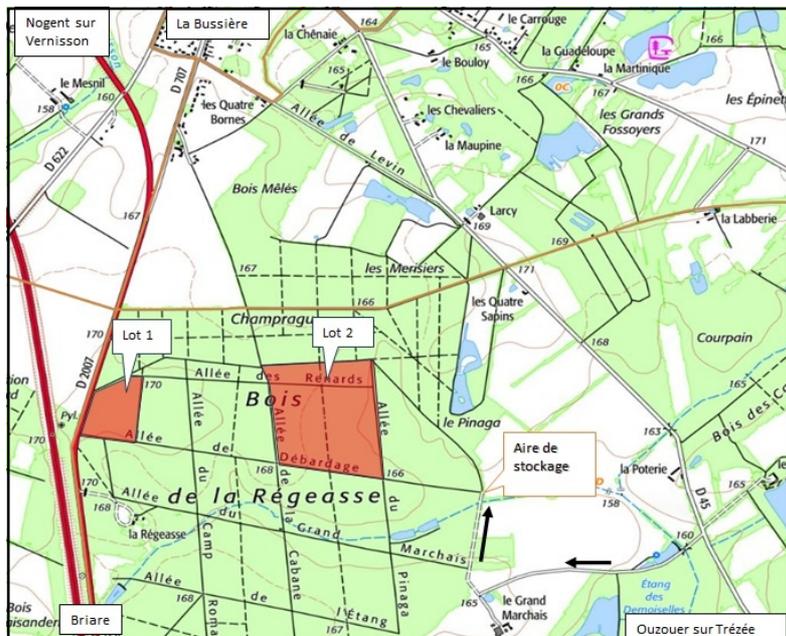
- Coordonnées GPS Point de Rencontre Se : Lat N. 47° 41' 14.17" / Long E. 2° 44' 38.84"
- Couverture téléphonique : correcte



Vente : En bloc et sur pied



Lot vendu sous label UE APECF



Propriétaire : GF de la Régeasse
Certification : PEFC / 10-21-6/1819
Département : Loiret
Commune : La Bussière
Proximité : Briare
Lieu-dit : Forêt de La Régeasse
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 45 lot 1 et de 46 à 147 lot 2..

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
147	203 m³	1.4 m ³

Surface : 27.77 ha
Parcelle(s) n° : 9, 3, 4, 5
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 43 ' 23.02" / Long E. 2° 44 ' 36.57"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-410

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
45	1	Chêne	4	5	11	5	7	5	4	2	2	.	.	.	63.4 m ³	1.4
98	2	Chêne	4	7	13	19	16	7	11	7	9	3	1	1	134.6 m ³	1.4
3	2	Pin Sylvestre	1	1	1	3.5 m ³	1.2
1	2	Chêne déclassé	1	1.8 m ³	1.8
147															203 m³	1.4

Qualités (Chêne) : Q1 : 4.1% Q2 : 4.7%

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Seuls les arbres numérotés font partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 01 avril 2025

Délai de vidange : 01 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 septembre 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Exploitation hors période de chasse

Régénération : Faire attention aux taches de semis

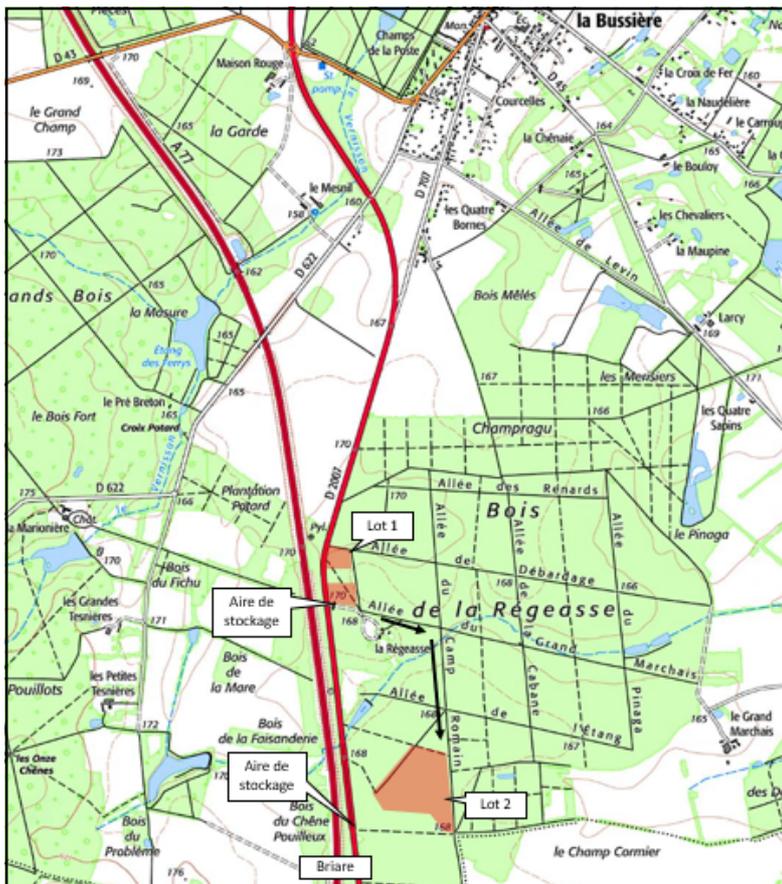


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 43 ' 23.02" / Long E. 2° 44 ' 36.57"
- Couverture téléphonique : bonne



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Alain Recullet
Certification : PEFC / 10-21-6/1991

Département : Loiret
Commune : La Bussière
Proximité : Briare
Lieu-dit : Bois de la Régeasse
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 34 Lot 1 et de 35 à 92 Lot 2.



Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
90	118 m³	1.3 m ³

Surface : 11.68 ha
Parcelle(s) n° : 17ac, 28
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 43 ' 15.91" / Long E. 2° 44 ' 26.35"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 07 87 50 29
 ines.dechasseval@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

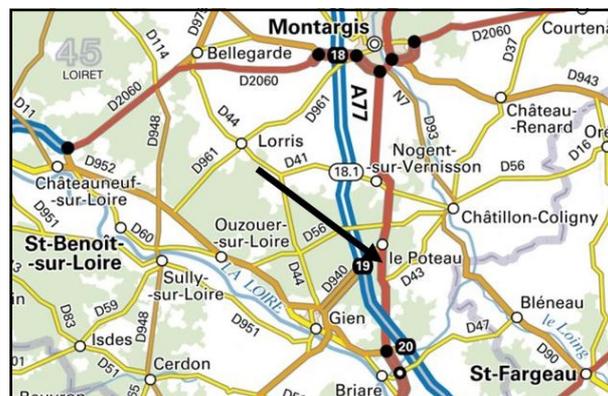
BO 23-426**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75		
31	1	Chêne	1	2	3	5	5	11	3	.	1	49 m ³	1.6
1	1	Chêne déclassé	.	1	1 m ³	1.0
57	2	Chêne	1	2	9	13	15	8	5	2	2	66 m ³	1.2
1	2	Chêne déclassé	1	.	2 m ³	2.0
90												118 m³	1.3

Qualité : Q1 : 2.8% Q2 : 6.4%

En outre, 2 chênes de valeur nulle marqués d'une croix rouge et cubant 2,7m³ font partie du lot 1.

Visite : Libre

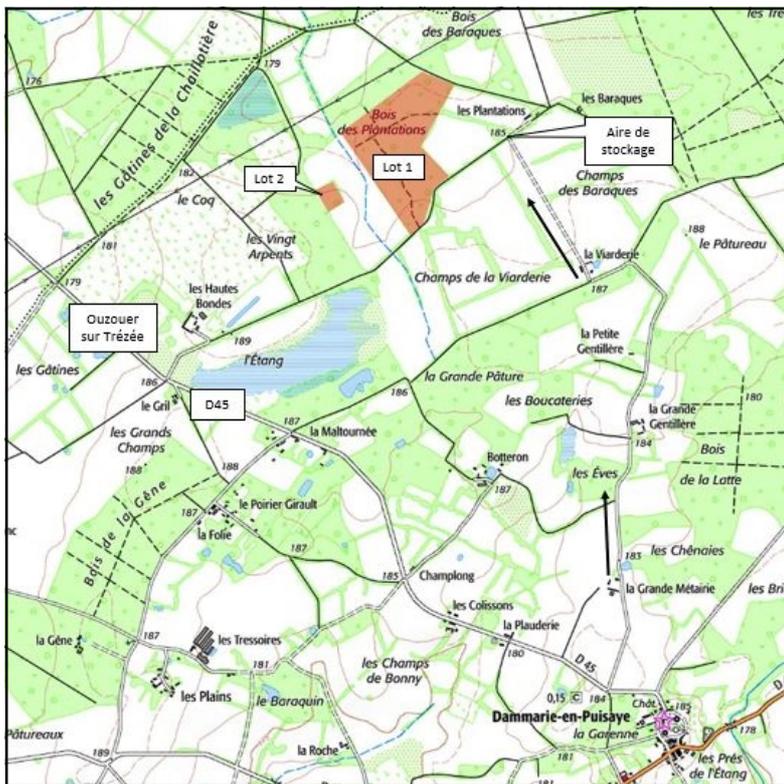
Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Périmètre de captage d'eau potable**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houpiers** : Ne font pas partie de la vente**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec et sur sol portant**Délai d'exploitation** : 30 avril 2025**Délai de vidange** : 30 avril 2025**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux tâches de semis

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 43 ' 15.91" / Long E. 2° 44 ' 26.35"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Madame Solange Poulain
Département : Loiret
Commune : Dammarie en Puisaye
Proximité : Briare
Lieu-dit : Bois des Plantations
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Amélioration
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 155 Lot 1 et de 156 à 169 Lot 2.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
169	201 m³	1.2 m ³

Surface : 18.83 ha
Parcelle(s) n° : A46, A48, 344, 345
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 39 ' 5.35" / Long E. 2° 51 ' 47.23"
Expert : **Inès de CHASSEVAL**
 La Ménagerie - 45230 La Bussière

Estimation et contrat réalisés par :
Kévin Léonce - Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 47 13 02 55
 kevin.leonce@fclb45.com

BO 23-430

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
154	1	Chêne	6	25	28	38	30	15	5	2	.	1	1	3	182 m ³	1.2
1	1	Chêne déclassé	1	.	.	.	2 m ³	2.0
14	2	Chêne	.	1	3	5	3	1	.	1	.	.	.	17 m ³	1.2	
169														201 m³	1.2	

Qualité : Q1 : 1.6% Q2 : 6.3%

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

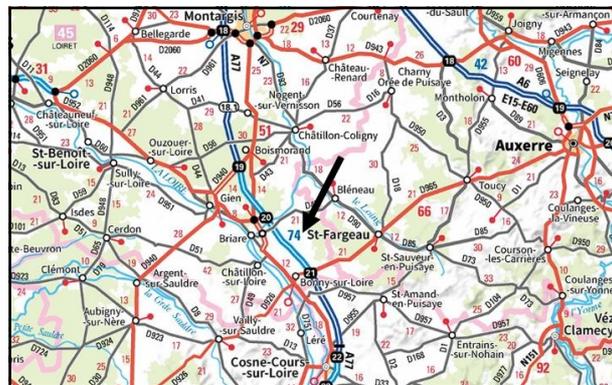
Délai d'enlèvement : 30 avril 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

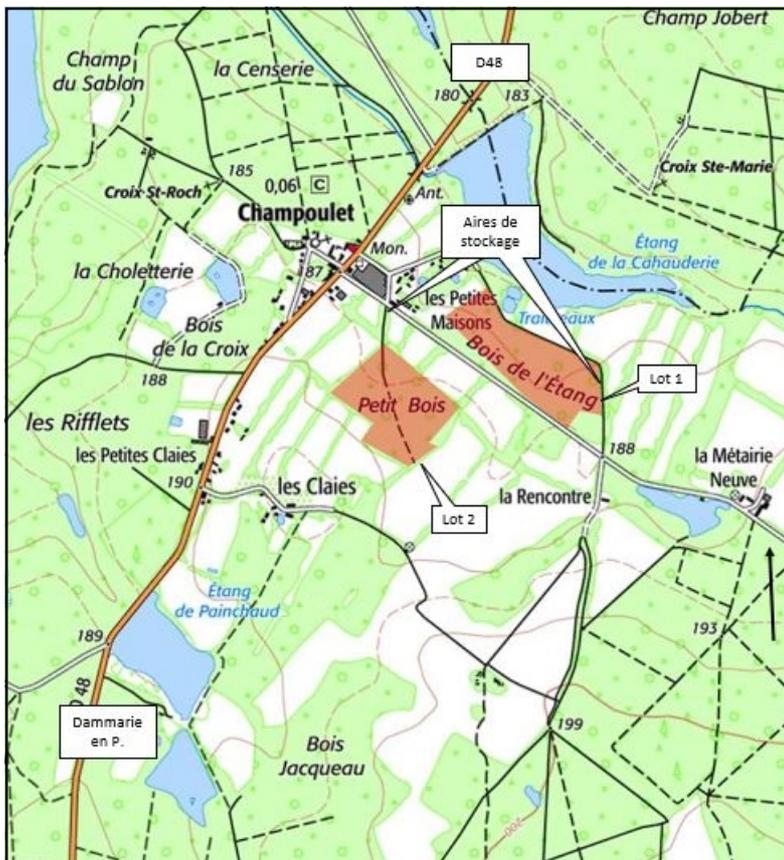


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 38 ' 44.23" / Long E. 2° 52 ' 3.95"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Monsieur Jean-Michel Jacquemain

Département : Loiret

Commune : Champoulet

Proximité : Briare

Lieu-dit : Bois de l'Étang et Petit Bois

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Amélioration

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 92 Lot 1 et de 93 à 157 Lot 2.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
157	198 m³	1.3 m ³

Surface : 14.55 ha

Parcelle(s) n° : A108, 111, 112, A241

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 39' 24.76" / Long E. 2° 55' 22.38"

Expert : **Inès de CHASSEVAL**
La Ménagerie - 45230 La Bussière

Estimation et contrat réalisés par :
Kévin Léonce - Forestière Chasseval
La Ménagerie - 45230 La Bussière
Tél. 06 47 13 02 55
kevin.leonce@fclb45.com

BO 23-431

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95		
92	1	Chêne	9	25	20	22	11	2	2	1	109 m ³	1.2
65	2	Chêne	14	14	11	12	3	3	4	2	1	.	.	1	89 m ³	1.4
157														198 m³	1.3	

Qualité : Q1 : 1.5% Q2 : 5.1%

Visite : Libre

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : ZNIEFF 2

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant

Délai d'exploitation : 30 avril 2025

Délai de vidange : 30 avril 2025

Délai d'enlèvement : 30 avril 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

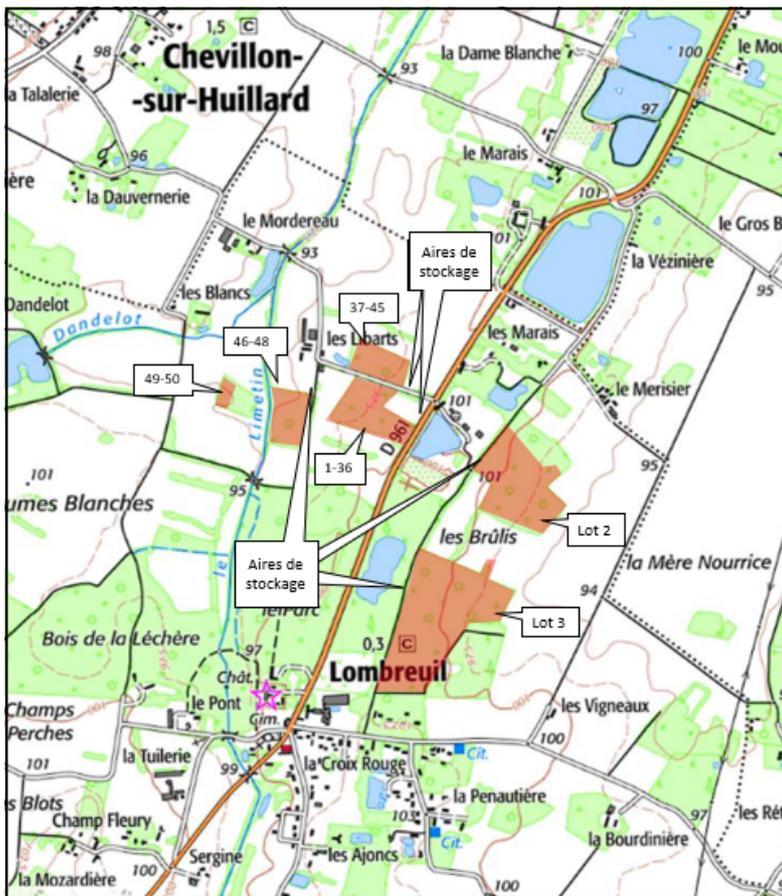


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 39' 24.76" / Long E. 2° 55' 22.38"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : SC DE DANDELLOT

Département : Loiret

Commune : Lombreuil

Proximité : Montargis

Lieu-dit : Bois de Dandelot

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Amélioration

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 50 lot 1, de 51 à 84 lot 2 et de 85 à 142 lot 3.

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
139	207 m³	1.5 m ³

Surface : 19.65 ha

Parcelle(s) n° : 2ab, 3ab, 4

Limites : Traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 57' 2.55" / Long E. 2° 38' 7.04"

Expert : **Inès de CHASSEVAL**
La Ménagerie - 45230 La Bussière

Estimation et contrat réalisés par :
Kévin Léonce - Forestière Chasseval
La Ménagerie - 45230 La Bussière
Tél. 06 47 13 02 55
kevin.leonce@fclb45.com

BO 23-417**Diamètre à 1,30 m du sol**

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
46	1	Chêne	1	7	8	11	5	6	3	2	.	2	.	1	68 m ³	1.5
1	1	Chêne déclassé	1	2 m ³	2.0
34	2	Chêne	3	5	4	4	3	3	3	7	1	.	1	52 m ³	1.5	
56	3	Chêne	.	4	11	12	10	7	6	2	.	3	1	81 m ³	1.4	
2	3	Douglas	.	1	.	.	.	1	4 m ³	2.0	
139			Qualités : Q1 : 2.1% Q2 : 6.3%												207 m³	1.5

En outre, font partie du lot 1 : 2 Tremble (2,1m³) et 1 Erable champêtre (2m³)

Visite : Libre. Pas de visite avant le 6 novembre 2023

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation

Houpiers : Ne font pas partie de la vente

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec et sur sol portant. Hors période de culture (n°49-50)

Délai d'exploitation : 30 octobre 2024

Délai de vidange : 30 octobre 2024

Délai d'enlèvement : 30 novembre 2024

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR17302861000

CVO : Réglée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Chasse : Exploitation avant le 30 octobre

Régénération : Faire attention aux taches de semis

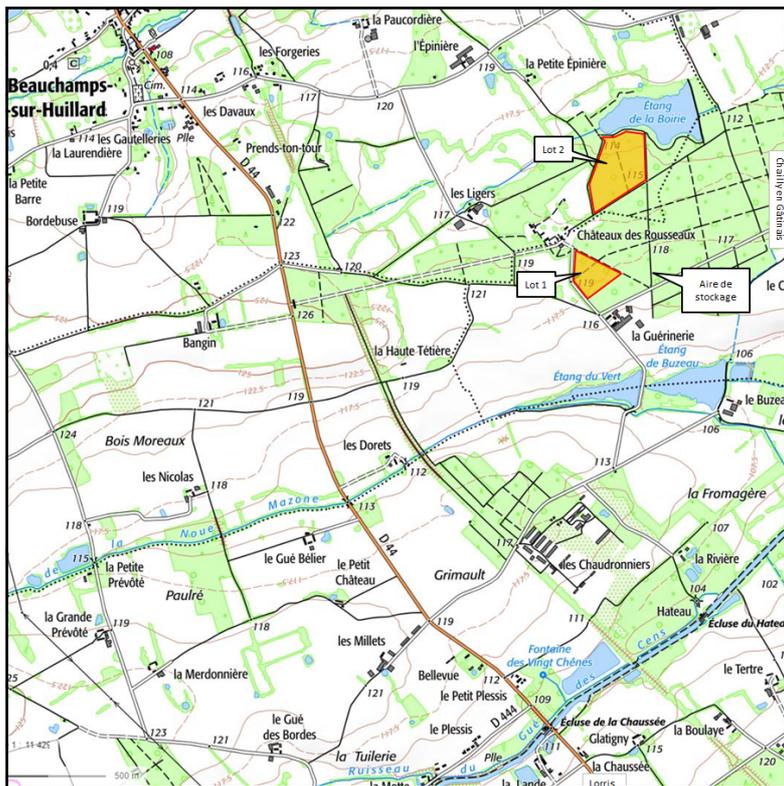


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 56' 29.39" / Long E. 2° 37' 52.84"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : GFR LES ROUSSEUX
Certification : PEFC / 10-21-6/1842
Département : Loiret
Commune : Chailly en Gâtinais
Proximité : Lorris
Lieu-dit : Bois des Rousseaux
Essence principale : Chêne
Nature de la coupe : Jardinatoire
Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 20 (Lot 1) et de 21 à 43 (Lot 2).

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
43	76 m³	1.8 m ³

Surface : 8.45 ha
Parcelle(s) n° : 4b, 6a
Limites : Traits verticaux rouges
Coord. WGS84 : Lat N. 47° 55 ' 56.73" / Long E. 2° 28 ' 58.6"
Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
 La Ménagerie - 45230 La Bussière
 Tél. 06 03 35 64 66
 bertrand.vallier@fclb45.com
Contrat : Rédigé par l'expert

BO 23-432

Nbre	Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol									Volume	Vum
			40	45	50	55	60	65	70	75	80		
20	1	Chêne	.	.	2	6	4	6	.	1	1	44.6 m ³	2.2
23	2	Chêne	1	5	6	4	3	3	1	.	.	31.7 m ³	1.4
43												76.4 m³	1.8

Qualité : Q2 : 10.4%

Visite : Prévenir M/Mme Lemoine au 06 88 18 65 12 / 06 42 89 75 89

Conditions particulières

Enjeux environnementaux : Néant

Exploitation : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation. Prestataire imposé : José Orran : 07 61 78 21 29
 Exploitation après le 15 septembre 2024.

Houppiers : Ne font pas partie de la vente

Réserves : Tous les arbres non marqués

Taillis : Ne fait pas partie de la vente

Débardage : Par temps sec, sur sol portant, par les cloisonnements d'exploitation.
 Prestataire imposé : Mathieu Chaploteau : 06 72 19 40 31.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2025

Délai de vidange : 31 octobre 2025

Délai d'enlèvement : 31 décembre 2025

Règlement : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR37 805 244 506

CVO : Régulée par délégation par l'acheteur

Place de dépôt : Voir plan

Régénération : Faire attention aux taches de semis

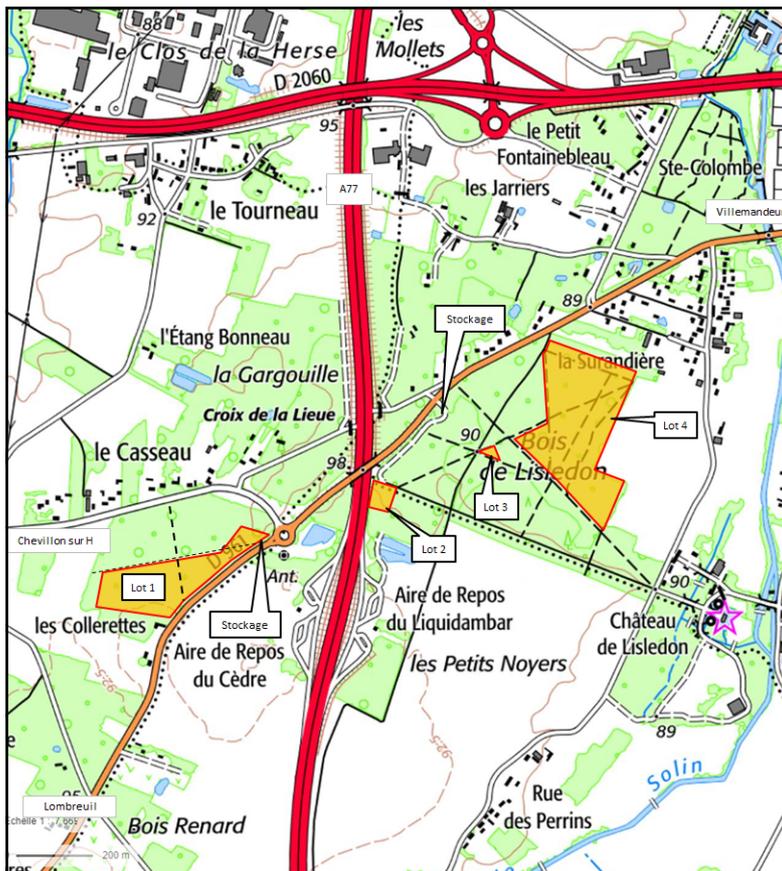


- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Concessions : Lat N. 47° 55 ' 47.58" / Long E. 2° 28 ' 47.58"
- Couverture téléphonique : correcte



Date et lieu de la vente : 06 décembre 2023 à La Bussière

Vente : En bloc et sur pied



Propriétaire : Indivision DOUZON

Département : Loiret

Commune : Villemandeur

Proximité : Montargis

Lieu-dit : Bois de Lisledon

Essence principale : Chêne

Nature de la coupe : Jardinatoire

Marquages : Les bois sont numérotés en rouge de 1 à 20 (L1), de 21 à 25 (L2), de 26 à 27 (L3) et de 28 à 72 (L4).

Nbre pieds BO	Volume BO	Volume unit.
72	107 m³	1.5 m ³

Surface : 7.27 ha

Parcelle(s) n° : 26, 28, à 30, 33 à 38, 39p, 4 à 6

Limites : Chemins et traits verticaux rouges

Coord. WGS84 : Lat N. 47° 58 ' 46.68" / Long E. 2° 40 ' 30.54"

Expert : **Bertrand VALLIER**
Forestière Chasseval
La Ménagerie - 45230 La Bussière
Tél. 06 03 35 64 66
bertrand.vallier@fclb45.com

Contrat : Rédigé par l'expert

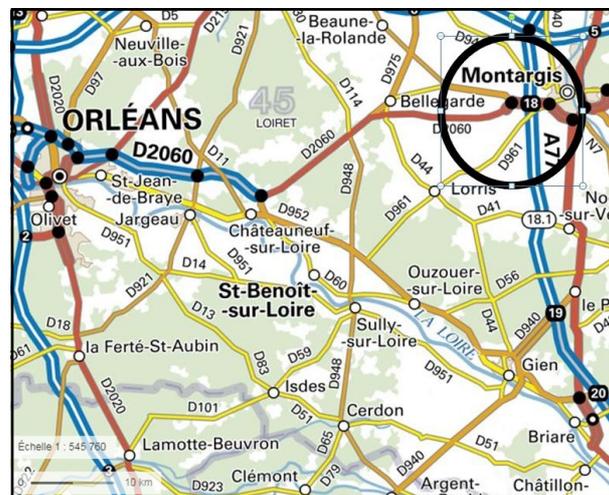
BO 23-433

Diamètre à 1,30 m du sol

Nbre	Lot	Essence	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Volume	Vum
20	1	Chêne	4	4	5	2	2	1	1	1	.	.	30.1 m ³	1.5
5	2	Chêne	2	1	1	1	.	.	10.2 m ³	2.0
2	3	Chêne	1	.	1	.	.	.	5.1 m ³	2.6
45	4	Chêne	9	10	8	8	4	4	.	1	.	1	61.3 m ³	1.4
72													107 m³	1.5

Qualité : Q1 : 2.6% Q2 : 6.3%

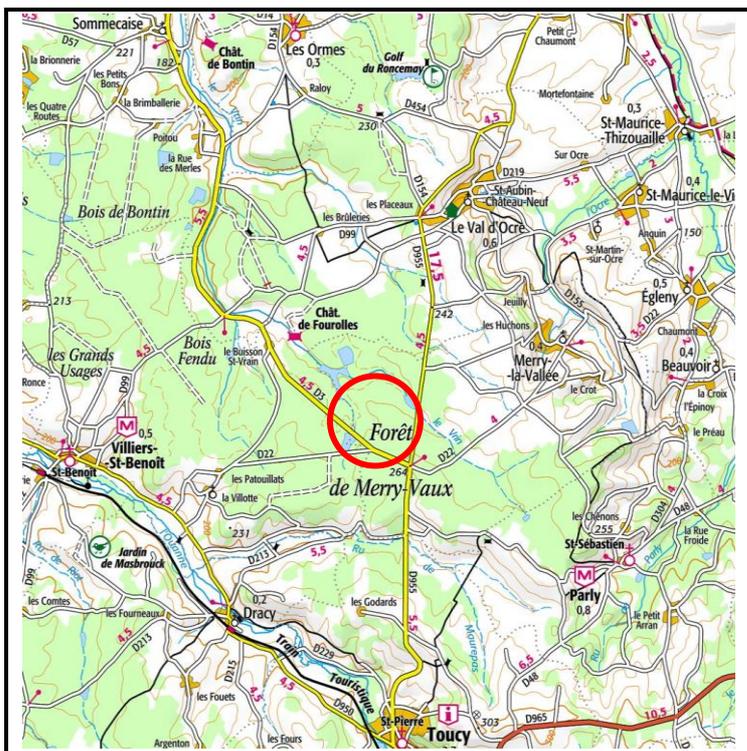
Visite : Libre

Conditions particulières**Enjeux environnementaux** : Néant**Exploitation** : Prévenir le gestionnaire 10 jours avant le début de l'exploitation**Houppiers** : Ne font pas partie de la vente**Réserves** : Tous les arbres non marqués**Taillis** : Ne fait pas partie de la vente**Débardage** : Par temps sec, sur sol portant, par le(s) chemin(s) d'exploitation.**Délai d'exploitation** : 30 avril 2025**Délai de vidange** : 30 avril 2025**Délai d'enlèvement** : 30 avril 2025**Règlement** : Comptant par virement et à 3, 5 et 7 mois par virement avec caution**TVA** : Remboursement forfaitaire de TVA**CVO** : Régulée par délégation par l'acheteur**Place de dépôt** : Voir plan**Régénération** : Faire attention aux taches de semis

- Coordonnées GPS Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Lat N. 47° 58 ' 54.91" / Long E. 2° 40 ' 37.34"
- Couverture téléphonique : bonne



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Commune : Merry-la-Vallée
Nom de la forêt : Bois Royaux
Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	170,00 m ³
Volume moyen :	1,20 m ³

Marquages : Plaquettes blanches LABBE

Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : Monsieur Didier VIGNEL

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47,782592°/Longitude 3,28622°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

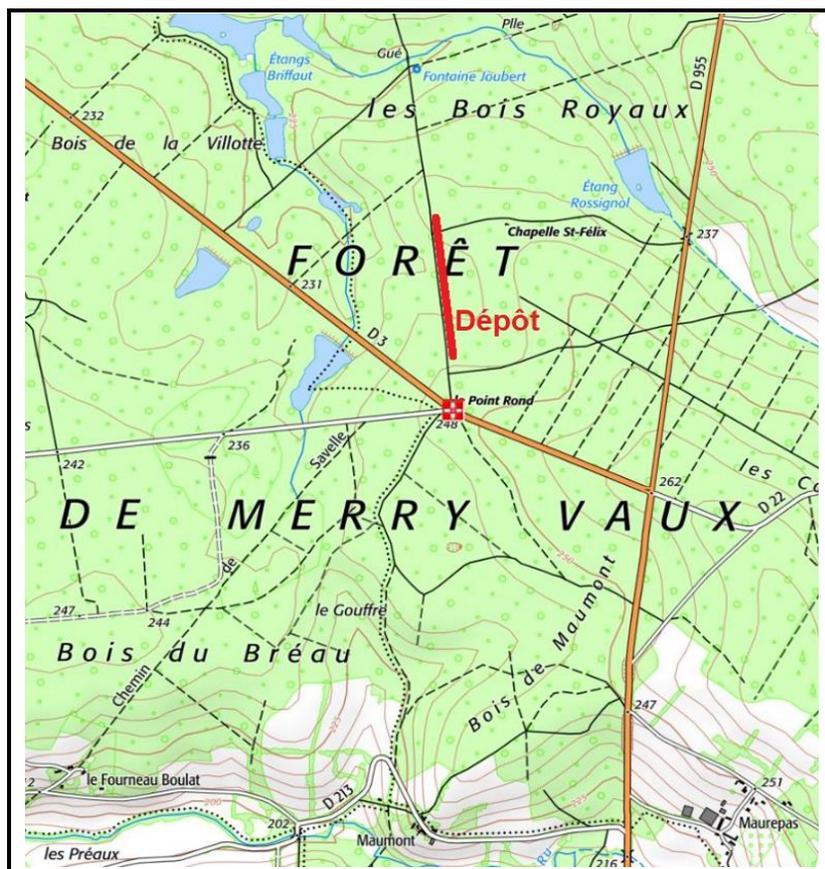
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/03/2024.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



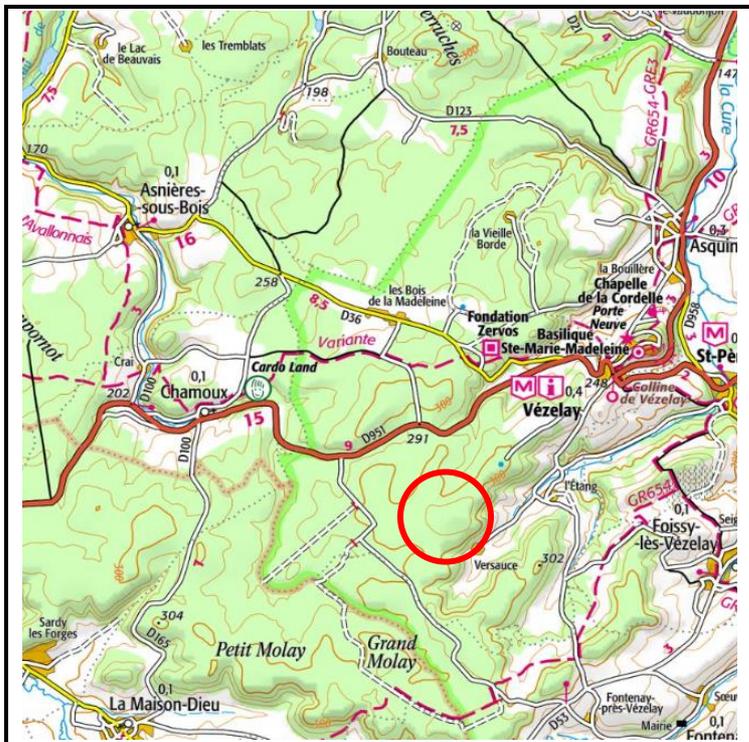
VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Forêt du Maupas - Art n°

Référence FL - FORET DU MAUPAS

ARTICLE 42



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2552

Département : Yonne (89)

Commune : Vézelay

Nom de la forêt : Forêt du Maupas

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	100,00 m ³
Volume moyen :	1,40 m ³

Marquages : Plaquettes blanches LABBE

Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : SOCIETE QUERCUS

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47,455754°/Longitude 3,715482°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan. Portail : 8989.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

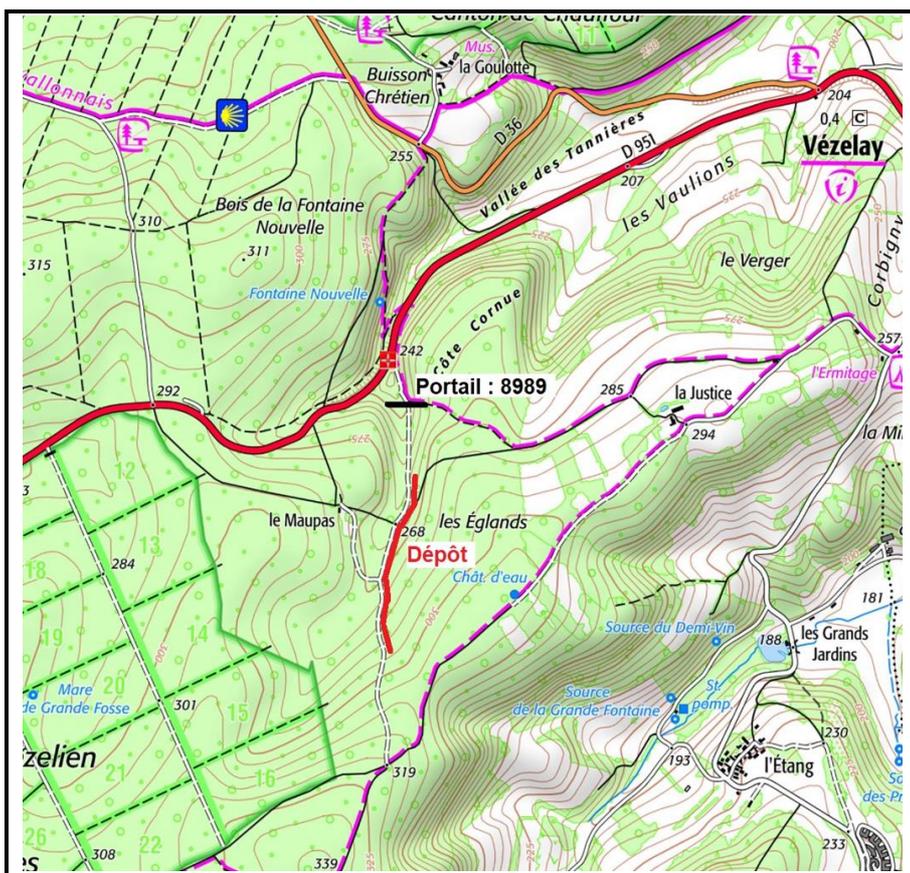
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/03/2024.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN

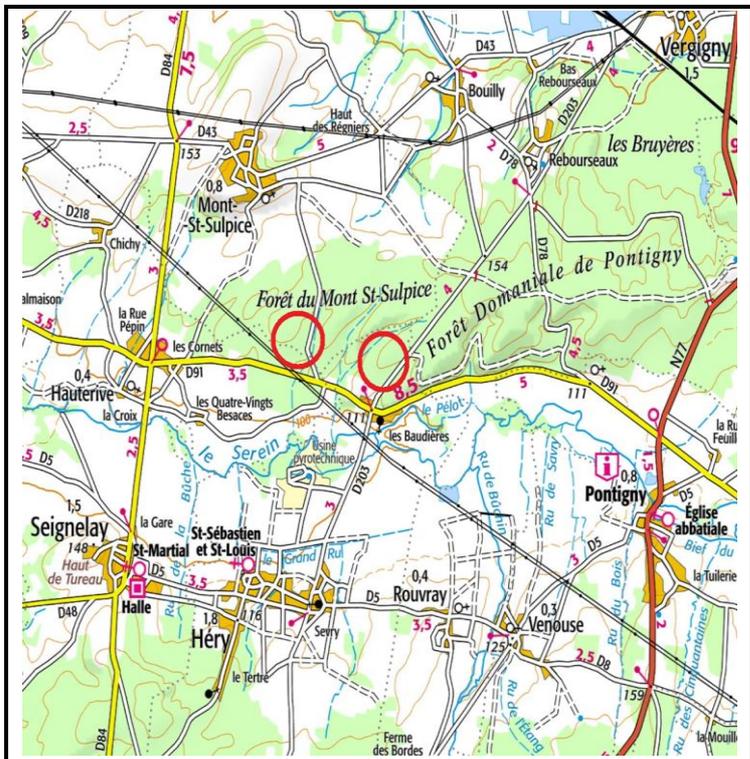


VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Forêt Référence FL - FORET DU MONT-ST-SULPICE

ARTICLE 43



Extrait IGN

Département : Yonne (89)
Communes : Mont-St-Sulpice et Hauterive
Nom de la forêt : Forêt du Mont St-Sulpice
Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	170,00 m ³
Volume moyen :	1,15 m ³

Marquages : Plaquettes blanches LABBE
Bois débardés pour le 15 novembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com
Propriétaire : CERN-Caisse de retraite
Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**
Cabinet Frédéric LABBE
8, Avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU
Tél : 06.33.51.43.00
mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 47,923277°/Longitude 3,652161°
Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau-mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

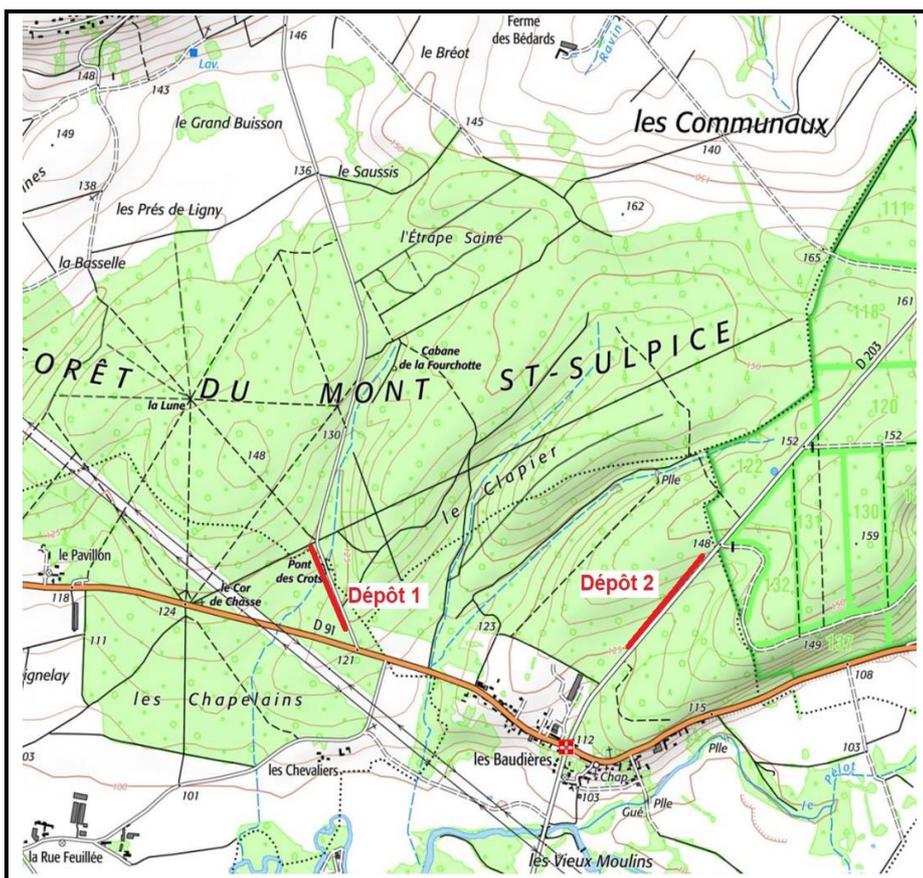
Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2024.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/03/2024.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

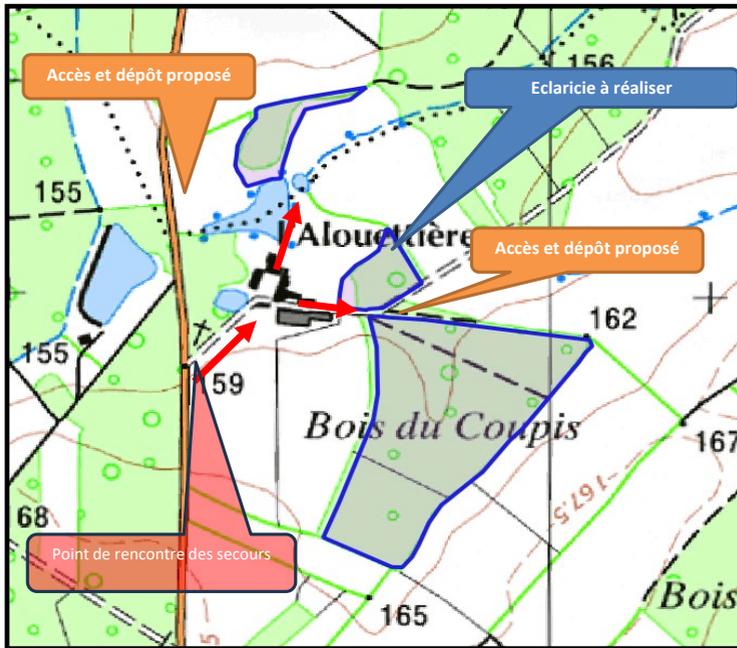
Prix :

L'acquéreur : La caution :



Extrait IGN





Propriétaire : SCIEA de l'Alouëtière
Certification : Non
Département : Loiret
Commune : Ouzouer sur Trézée
Proximité : Gien
Lieudit : l'Alouëtière
Essence principale : Chêne P. et S.
Nature de la coupe : Eclaircie Futaie Feuillue
Marquages : En abandon (orange + marteau)

Nombre de pieds BO	Volume B.O.	Volume moyen
282	390	1,4 m3
BF vendu séparément, à postériori		

Surface : 10ha
Parcelle(s) n° : H91, D148/149/105/150
Limites : chemin en terre et fossé

Coordonnées WGS 84: 47° 42' 26.66" N ; 2° 46' 57.72" E
Expert: Jean-Philippe ANGENAULT
 30 Boulevard LAMARTINE 45000 ORLEANS
 jean-philippe.angenault@orange.fr
 06.06.48.81.94

Estimation et contrat réalisée par :
 P-E Lelievre; Lelievre Sylvocab'
 06.71.26.51.63
 pe.lelievre@sylvocab.com

Vente en bloc BO

Nombre de pieds	Essence	Diamètres à 1m30														Volume présumé
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90 & +	
277	Chêne		15	22	48	39	34	27	25	18	19	13	10	4	3	386,2
8	dont mort			1	4		1		2							
5	Frêne					2	3								4	
282	TOTAL	1 100st BF vendu à postériori à l'UP														390,2

Visite : Libre, accès par chemin domanial

Conditions particulières

Réserves : Sous étage et peuplement voisin
 Arbres non marqués
 BF réservé par propriétaire (TS et houpplier)

Exploitation : Soignée sur sol ressuyé
 Soins important pour voisin
 Date de chasse tranmisent le cas échéant

Houppliers et rémanents : non traité
 Les taillis et branches cassés devront être débités

Débardage : Sur sol portant, ne trainant pas sur les chemins
 Un état des lieux pourra être effectué avant expl.

Délai d'exploitation et débardage : 01 Septembre 2025

Délai de vidange : 01 septembre 2025

Place de dépôt : bord de chemin longeant parcelle
 et bord de route pour la parcelle au nord

Paiement : Paiement comptant à la signature souhaité ou fonction des clauses EFF

**Une caution correspondant à 20% du montant présumé sera demandée
 ou caution permanente**

T.V.A : Le vendeur n'est pas assujetti, remboursement forfaitaire
C.V.O. réglée par : L'acheteur pour le vendeur.

Accès : L'accès se fait par le chemin privé de la propriété

Prix de vente : **L'acquéreur :** **Sa caution :**



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS et
les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016 et réactualisé le 10 octobre 2020

1 CONDITIONS DE LA VENTE

1.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, de vice apparent ou caché et de surface. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 30 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, annoncé au catalogue, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'expert forestier avant la fin de l'abattage. Par le seul fait de sa demande, l'acheteur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le vendeur indemnise l'acheteur sans formalité contentieuse et sans frais.

1.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'expert ou à la peinture dont l'inventaire est annexé au catalogue. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

1.3

La fiche de vente de chaque article mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

1.4

L'acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son vendeur et reste responsable dans les conditions ci-après.

1.5

Le vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation,...).

2 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

2.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant au catalogue peuvent y déroger.

2.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de chaque lot. Celles-ci peuvent être prévues :

- soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- soit en 3 échéances d'égal montant: comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180

jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

2.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le vendeur ou son représentant adresse à l'acheteur une lettre de confirmation signée ou un contrat signé et/ou une facture si le vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 2.9.

Dans le délai de dix jours de la confirmation, l'acquéreur doit lui remettre, par chèque émis au nom du vendeur, le montant du prix payable comptant.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant :

- les billets à ordre correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des clauses particulières de chaque article. Ces billets à ordre sont revêtus de la signature de l'acheteur et comportent l'aval de la caution bancaire ou, après accord du vendeur, celui d'une société de caution mutuelle. Dans le cas où l'acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une caution bancaire garantissant les paiements à échéance.
- la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa caution précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document.
- une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat. Dans l'éventualité où l'acquéreur est en mesure de fournir une caution permanente agréée par Experts Forestiers de France et la FNB, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la caution.

2.4

Lorsque l'acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal.(appliqué proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 2/ du 2.3 (caution, attestation d'assurance).

2.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'expert forestier à l'acheteur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'acheteur.

2.6

Faute par l'acquéreur et sa caution de satisfaire aux présentes obligations dans les délais prescrits ci-dessus, le vendeur a la faculté de faire constater la résolution de la vente par une simple ordonnance de référé, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'acquéreur et à sa caution, prononçant la résolution de la vente, à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus, dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la

réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

2.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'acheteur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

2.8

La caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

2.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'acheteur :

- dans le cas où le vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- dans le cas où le vendeur a opté pour l'assujettissement, l'acheteur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de coupe, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le vendeur.

2.10

Le vendeur pourra demander à l'acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

3 EXPLOITATION - DÉBARDAGE - VIDANGE

3.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'acquéreur avertit le vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

3.2

L'acheteur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'acheteur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'acheteur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant l'exploitation des produits accidentels.

3.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le propriétaire se réserve les houppiers, une clause spéciale du catalogue doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

3.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

3.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage,...) peut

être imposée sous la responsabilité de l'acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'acquéreur.

3.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'acheteur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

3.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

3.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

3.9

Le vendeur doit assurer à l'acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

3.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du vendeur, les conditions particulières le mentionneront. L'expert forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'acheteur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

3.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la vente si l'évacuation suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie communale de desserte de la coupe à la date de l'envoi du catalogue. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'acquéreur sous sa seule responsabilité.

3.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

3.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

3.14

L'acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

3.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'acquéreur paiera au vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'expert forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

3.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

3.17

Sauf cas de force majeure, l'acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et la vidange des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au propriétaire lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'acquéreur est tenu d'en avertir le vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 5.1 et 5.2 deviendront applicables.

4 DÉLAIS - RECOLEMENT

4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLAIS

L'exploitation, la vidange et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du vendeur, le délai d'exploitation est automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

4.2 PROROGATION DE DÉLAIS

Une prorogation peut être accordée à l'acheteur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier ou email. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2%
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 %
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 %

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'acheteur.

4.3 DÉPASSEMENT DE DÉLAI INITIAL OU PROROGÉ

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure restant sans effet, à verser au vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution

de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

4.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières.

4.5

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa caution, l'acquéreur est tenu de notifier au propriétaire vendeur ou à l'expert forestier la fin de ses opérations d'exploitation, de vidange et d'enlèvement.

4.6

De convention expresse aux termes du délai de vidange et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'acquéreur et de sa caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

4.7

Après notification par l'acquéreur dans les termes de l'article 4.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 4.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur et sa caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

4.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (4.5 - 4.6 - 4.7) décharge de toute responsabilité pour l'acheteur et sa caution, le vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la caution si elle est requise par l'acquéreur.

5 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

5.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'expert forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties.

5.2

En cas d'échec d'une solution de médiation ou de recherche d'une amiable composition et, d'une façon générale, pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de vente et du cahier des causes générales, le Tribunal compétent est celui du lieu de la coupe ou celui du défendeur, au choix de la partie demanderesse.

5.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Forêt de :

Vente du / /

Art N° :

Nom du vendeur :

Cachet et Signature du vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'acquéreur :

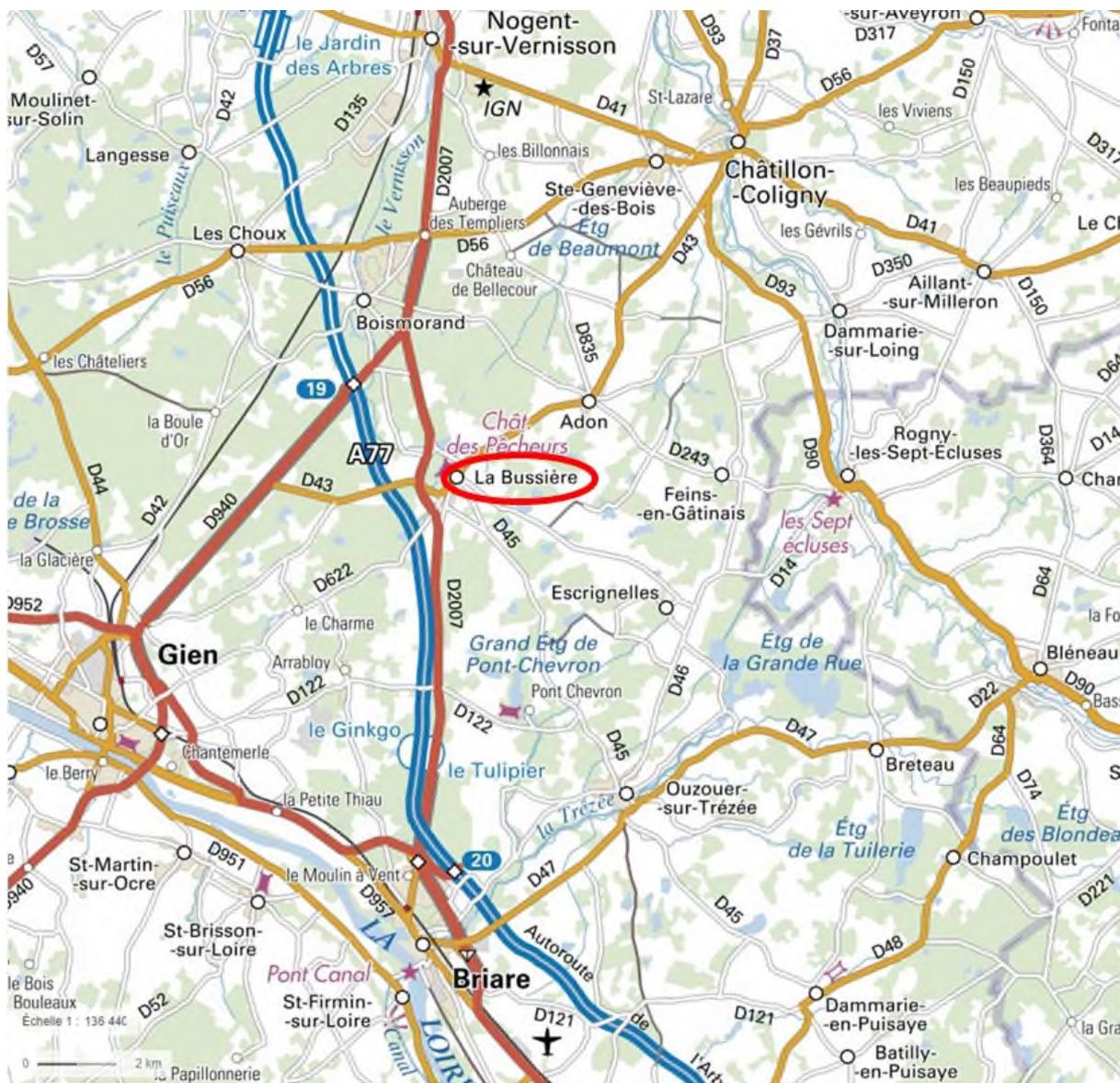
Cachet et Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** à titre de garantie de bonne fin :

Cachet et Signature la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Vente BCE du mercredi 6 décembre 2023

14h00 à la salle polyvalente de La Bussière (45)





Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

